

FEVRIER 2006 – MAI 2006

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	Senlis
CANTON	
COMMUNE	MONTATAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant Cent feuillets,
a été coté et paraphé par M. Le Sous-Préfet de Senlis

A Senlis, le 16 mars 2006
Le _____ Préfet d _____

pour le sous-préfet de Senlis
le secrétaire général
Michel CATTIN

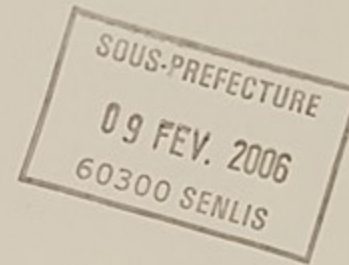
COMMENCÉ le : _____	TERMINÉ le : _____
---------------------	--------------------

(1) Ainsi que les actes du Maire pris par délégation du Conseil Municipal.



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

11) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL A USAGE D'ENTREPOT, DE BUREAUX ET DE SIEGE SOCIAL PAR LA SOCIETE STOCKOMANI

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant la volonté de la Société STOCKOMANI de construire un bâtiment industriel à usage d'entrepôt, de bureaux et de siège social au Parc Alata sur la commune de CREIL (Oise) ;

Considérant que cette activité est soumise à une autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 28 novembre 2005, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la Société STOCKOMANI de construire un bâtiment industriel à usage d'entrepôt, de bureaux et de siège social au Parc ALATA sur la commune de CREIL (Oise) ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE concernant la demande de la Société
STOCKOMANI

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 10/02/2006

Publié ou notifié le :

..... 10/02/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

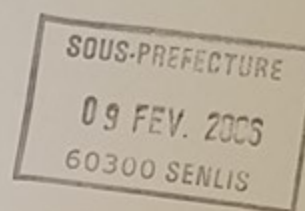
Date du .. 10/02/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

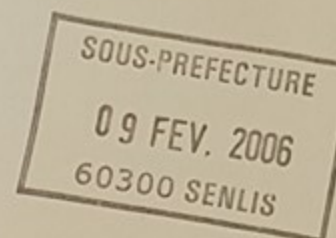




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

12) CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AL 747p A M. GAUDET Jean Pierre

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AL 747, sise lieu-dit « Rue Lesieur » à Montataire, située dans le secteur UA du POS, d'une superficie de 192 m² pour l'avoir acquise aux consorts GAUDET en 1985 dans le cadre de la rénovation du quartier Lesieur ;

Considérant que la ville de Montataire, dans le cadre de ce projet, n'a pas utilisé la totalité de la parcelle ;

Considérant que M. GAUDET Jean Pierre, demeurant 5 rue de la République à Montataire, désire acquérir la surface restant disponible de cette parcelle (67 m²) pour agrandir sa propriété ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'estimation des domaines,
Vu le compromis de vente,
Vu le plan cadastral,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

A L'UNANIMITE

Décide la cession de la parcelle cadastrée AL 747p, sise lieudit « Rue Lesiour » à Montataire, d'une superficie totale de 67 m2, au montant de 1926,25 Euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

9/02/2006

Publié ou notifié le :

10/02/2006

Le Maire certifie que le présent

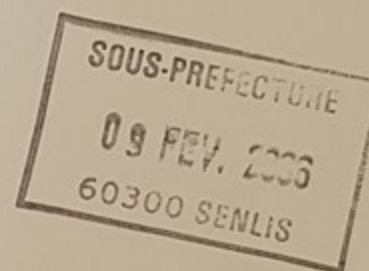
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10/02/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

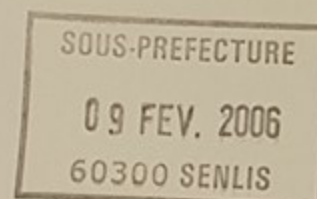
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Mme WALLET – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

13) AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M LE MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AU LOT 13A VRD – DALLAGE BETON – ESPACE DE RENCONTRES

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que lors du vote du budget 2005, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le budget d'investissement et notamment sur les dépenses relatives à la création d'un espace de rencontres.

Suite aux réunions du 11 octobre et du 29 novembre 2005, la commission d'appel d'offres a déclaré infructueux le lot 13A VRD – dallage béton.

Les membres de la commission d'appel d'offres proposent de relancer une nouvelle consultation en appel d'offres.

Le montant estimatif est de 162 656 € TTC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Les dépenses seront imputées au compte 9030/020/2313.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la consultation en appel d'offres,

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché à intervenir avec la société la mieux-disante.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

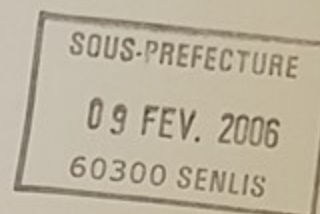
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

09 FEV. 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

14) VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2006,

Que l'activité de certaines associations nécessite un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2006 dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2006,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2005 :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
411 – 6574	CLUB DE BASKET-BALL	2.750 €
411 – 6574	ESPERANCE MUNICIPALE	2.750 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2006.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

09/02/2006

Publié ou notifié le :

09/02/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

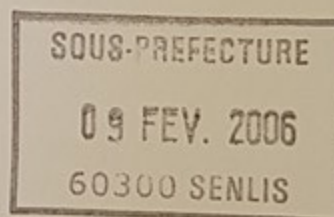
Date du 09/02/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

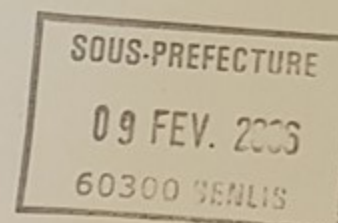
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Mme WALLET – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

15) ADHESION A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposante :

Afin de compléter l'action menée depuis plusieurs années dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire auprès des classes, il est proposé d'adhérer à l'association Prévention Routière qui a pour objectif, au niveau des actions en direction des jeunes :

- La distribution de documents pédagogiques dans les établissements scolaires
- La diffusion de brochures d'information et de prévention des risques auprès des parents
- Le développement de stages de formation pratique (pistes d'éducation routière)
- Le renforcement des actions de prévention en milieu scolaire et extra-scolaire
- La création d'un réseau de bénévoles au service de l'éducation routière en milieu scolaire
- La multiplication des possibilités d'accès à la conduite accompagnée dès 16 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion à l'Association de la Prévention Routière

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la cotisation annuelle de 153 €.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2006 – Enseignement 1^{er} degré

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

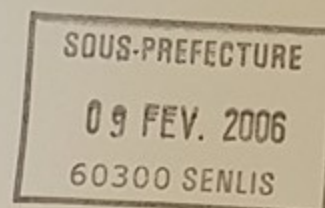
09 FEV. 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Mme WALLET – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

16) ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTE (PNNS)

Sur le rapport de Madame Marie-Paule BUZIN, Maire-Adjointe, exposant :

Que la commission sociale propose d'adhérer au Programme Nationale Nutrition Santé (PNNS) mis en place en janvier 2001.

Son objectif général est d'améliorer la santé de la population par l'action sur le déterminant majeur que représente la nutrition.

Ce programme vise neuf objectifs prioritaires ainsi que neuf objectifs dits spécifiques. Il est articulé autour de six stratégies majeures : communication-éducation, action dans le système de soins, implication des acteurs de la filière alimentaire et des consommateurs, surveillance, recherche et actions complémentaires pour des populations particulières.

Toutes les actions mises en œuvre par le PNNS ont comme finalité de promouvoir, dans l'alimentation et le mode de vie, les facteurs de protection et de réduire l'exposition aux facteurs de risque vis-à-vis des maladies chroniques et, au niveau des groupes à risque, de diminuer l'exposition aux problèmes spécifiques.

Elles visent notamment à fournir l'indispensable cohérence des messages dirigés vers la population et des actions développées par de multiples intervenants.

La Municipalité par la signature de la charte des villes actives du PNNS s'engage :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ARTICLE 1 – à devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS ;

ARTICLE 2 - à mettre en œuvre, chaque année, au moins une des actions spécifiques parmi celles citées dans la liste des actions municipales proposée par le PNNS ou une action innovante conforme au PNNS ;

ARTICLE 3 – à veiller à ce que, pour toutes les actions mentionnées à l'article 2 et menées dans le cadre de la collectivité locale, soient utilisées exclusivement les recommandations issues des référentiels du PNNS et à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS ;

ARTICLE 4 – à nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui informera les services régionaux de santé et rendra compte, annuellement, au Comité stratégique du PNNS, des actions mises en place ;

ARTICLE 5 – à afficher le logo « Ville-active du Programme National Nutrition Santé » de façon explicite sur les documents afférents à cette action ;

ARTICLE 6 – le programme national nutrition santé fournira, au niveau régional ou national le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre des actions.

Les villes adhérentes s'engagent à œuvrer pour favoriser une alimentation saine et équilibrée. Le PNNS fournit des moyens de communication (affiches, tracts...) et d'information (livrets...) à ses adhérents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité l'adhésion au Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Approuve à l'unanimité la signature de la charte.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 02/02/2006
Publié ou notifié le : 02/02/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 02/02/2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

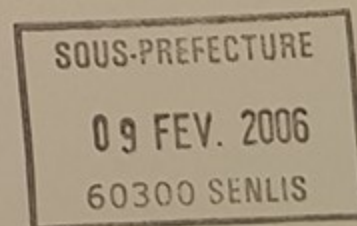
Yann AUBRY

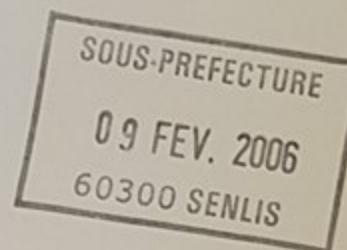


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY – Mme WALLET – Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

17) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE – ANNEE 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Il est convenu de reconduire la convention initiale signée le 12 mars 2003 dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi de l'agglomération creilloise.

La collaboration entre la ville de Montataire et le PLIE porte sur la mise en place de parcours d'insertion sociale et professionnelle avec un objectif de suivi de 50 personnes pour l'année 2005 dont au minimum 25 nouvelles intégrations.

Pour assurer cette mission, la ville de Montataire a recruté un agent à mi-temps en qualité de conseiller en insertion sociale et professionnelle depuis novembre 2004.

Compte tenu des résultats très positifs de l'année 2005 (70 personnes suivies), il est convenu de fixer notre engagement contractuel avec le PLIE à 100 personnes pour l'année 2006 dont 50 nouvelles intégrations.

Le financement de l'action par le PLIE est prévu à hauteur de 32.000 € pour l'année 2006, ces fonds étant mobilisés au regard du FSE – mesure 3 de l'objectif 3.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE la reconduction du dispositif,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le PLIE

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention pour l'année 2006.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 09/02/2006

Publié ou notifié le :

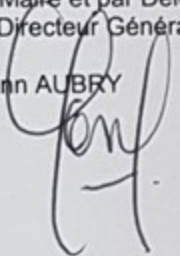
..... 09/02/2006

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 09/02/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

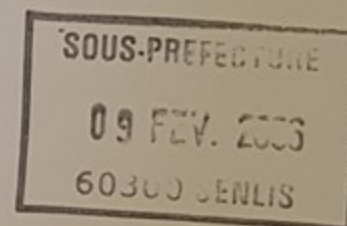
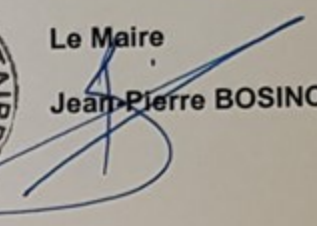
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

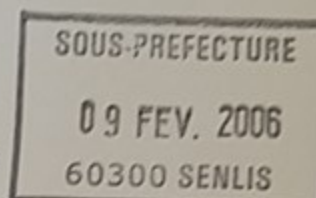
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

18) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Participation des retraités au séjour en Italie	Un barème prenant en compte les revenus des retraités participants est appliqué sur la somme de 1050 € pour 1 personne seule ou sur 2100 € pour 1 couple, prix du séjour en Italie du 2 au 16 septembre 2005.	12/08/2005	23/08/2005
2	Fourniture et livraison des jouets de Noël pour les enfants des classes maternelles (lot 1)	Un contrat d'un montant mini de 8.000 € et maxi de 16.000 € est établi avec Rosny Jouet pour assurer la fourniture et la livraison de jouets de Noël pour les enfants des classes maternelles	12/08/2005	23/08/2005
3	Fourniture et livraison des jeux éducatifs (lot 2)	Un contrat d'un montant compris entre 12.000 et 30.000 € est établi avec les prestataires Wesco et Nathan pour la fourniture et la livraison des jeux éducatifs pour le Noël des enfants de moins de 6 ans des classes maternelles	12/08/2006	23/08/2006
4	séjour Futuroscope du 16 au 22 août 2005	Etablissement d'un contrat de réservation d'activités avec "Vienne Loisirs" dans le cadre des séjours proposés aux 15/16 ans du centre de loisirs. Le coût de ce contrat est de 1055 € TTC.	12/08/2005	23/08/2005

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Animation spectacle équestre – fête des centres de loisirs	Etablissement d'un contrat avec l'association "Pawnee Ranch" pour l'animation d'un spectacle équestre lors de la fête des centres de loisirs du 28 août 2005 pour un montant de 900 €	12/08/2005	23/08/2005
6	Animation costumée – fête des centres de loisirs	Animation costumée, chants et danses présentés par la troupe "Les lutins de la rue d'orange" pour la fête des centres de loisirs. Le montant de cette prestation est de 1055 €	12/08/2005	23/08/2005
7	Promenades en poneys – fête des centres de loisirs	L'association "Ecurie des crinières au vent" met en place un manège de poneys et des promenades lors de la fête des centres de loisirs du 28 août pour un montant de 936 €	12/08/2005	23/08/2005
8	Fourniture, pose et réparation de menuiseries et volets roulants	Il est attribué à l'entreprise Van Elsuwe le contrat de réparation des matériels en place, d'installation de protections de sécurité et solaires dans divers lieux municipaux. Le montant de l'ensemble des prestations est de 15.330,28 € TTC	18/08/2005	23/08/2005
9	Concession de terrain	Accord à M. et Mme BROUARD de fonder une concession trentenaire à compter du 1 ^{er} août 2005	18/08/2005	24/08/2005
10	Cavurne n° 1 – ancien cimetière	Accord à madame L. CANO ROCA de déposer une urne cinéraire à compter du 26 juillet 2005 pour une durée de 30 ans.	18/08/2005	24/08/2005
11	Cavurne n° 2 – ancien cimetière	Accord à madame V. GAZET de déposer une urne cinéraire à compter du 1 ^{er} août 2005 pour une durée de 30 ans.	18/08/2005	24/08/2005
12	Concession de terrain	Accord à M. et Mme KICKENS de fonder une concession trentenaire à compter du 23 juillet 2005	18/08/2005	24/08/2005
13	Contrat de location appartement	Un logement de type F2 à l'école J.Curie est loué à monsieur Brice DESPLANQUES, professeur des écoles pour un montant mensuel de loyer de 216,32 euros à compter du 1 ^{er} septembre 2005	22/08/2005	26/08/2005
14	Concession de cimetière	Accord à madame AM FANCHON de fonder une concession cinquantenaire à compter du 23 août 2005	25/08/2005	26/08/2005
15	Concession de cimetière	Accord à Mme M. FLEURY née DAMARET de fonder une concession temporaire à compter du 7 juillet 2005	26/08/2005	30/08/2005
16	Concession de terrain	Accord à monsieur Kévin HAMADOUCHE de fonder une concession cinquantenaire à compter du 25 juillet 2005.	26/08/2005	30/08/2005
17	Contrat de location garage	Contrat de location pour monsieur JULIEN JL concernant le garage n° 18 sis rue J.Duclos pour un montant de 43 €/mois	29/08/2005	02/09/2005
18	Tarifs centre de vacances été 2005 - complément	La participation des familles à un 1 ^{er} séjour est réglé par l'intermédiaire de la régie de recettes du service des centres de loisirs jusqu'au 31/08/05 et à compter du 1 ^{er} septembre, par l'intermédiaire du service scolaire ; pour un 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} séjour, la participation est facturée directement par le service scolaire	31/08/2005	01/09/2005
19	Exposition "La route du cacao"	Réalisation d'une exposition " La route du cacao" du 10 au 21 octobre 2005 pour un montant de 4.186 euros	08/09/2005	09/09/2005
20	Les trois ours	Représentation d'un spectacle jeune public "Les 3 ours" par la Cie Appel d'Air le 30 mai 2006 pour un montant de 2.500 €	08/09/2005	09/09/2005
21	"monsieur, monsieur"	Représentations du spectacle "Monsieur, monsieur" par l'agence Sine qua non les 14, 15 et 16 novembre 2005 pour un montant de 2.686,03 € TTC	08/09/2005	09/09/2005
22	Stage de prévention routière	Convention de partenariat avec le Comité de la prévention routière de l'Oise concernant un stage de 3 jours en septembre 2005 afin de former une équipe de 10 à 15 personnes (enseignants + agents municipaux)	08/09/2005	12/09/2005
23	Salem Tradition	Présentation d'un concert "Salem tradition" par Le Temps du Jazz, le 25 mars 2006 au Palace pour un montant de 1.740,75 € TTC	15/09/2005	16/09/2005

24	Compagnie Chenevoy	Animation d'ateliers de théâtre enfants et ados par la compagnie Chenevoy les mardis et mercredis à l'école Paul Langevin. Le coût est estimé à 1.947 € / trimestre	15/09/2005	16/09/2005
25	Régie de recettes et d'avances	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 44 places pour le match France/Chypre le 12 octobre 2005 pour un montant de 1.545,35 €.	19/09/2005	27/09/2005
26	Contrat location - RPA	Un contrat de séjour est établi à compter du 01/07/05 avec Mme Gilbert pour un logement de Type 1 à la résidence Maurice Mignon	21/09/2005	27/09/2005
27	Mes souliers sont rouges	présentation par Tarba Prod d'un concert "Mes souliers sont rouges" le 29/11/05 à la Faïencerie de Creil pour un montant de 5.070 € TTC	22/09/2005	23/09/2005
28	Exposition Eglise Notre Dame	Exposition à l'église Notre Dame réalisée par Alain Poras et Laurent Schmidt du 22/10 au 04/11/2005 à titre gratuit.	22/09/2005	23/09/2005
29	Restauration – personnel de l'éducation nationale	Participation de l'éducation nationale à hauteur de 1,03 euro pour les repas du personnel enseignant qui fréquente les restaurants scolaires municipaux.	29/09/2005	05/10/2005
30	matériel de nettoyage	Contrat de fourniture de matériel de nettoyage auprès de la société Picardie Hygiène pour un montant évalué à 6.233,07 € TTC.	29/09/2005	05/10/2005
31	Assurance du matériel audiovisuel	Etablissement d'un contrat d'assurance avec la Mutuelle d'Assurance d'Education afin de garantir le vol, la dégradation ... du matériel dans les écoles élémentaires. Cette prime s'élève à 233,30 € pour l'année 2005/2006	04/10/2005	07/10/2005
32	Contrat de location appartement	Location d'un logement type F4 à Melle LALLEMAND Aurélie, professeur des écoles, dans l'enceinte de l'école J.Curie pour un montant de loyer de 429,20 €	04/10/2005	07/10/2005
33	Contrat de location appartement	Location d'un logement type F3 à monsieur LUPETTE, professeur du collège A.France, dans l'enceinte de l'école J.Curie pour un montant de loyer de 386,70 €	04/10/2005	07/10/2005
34	"Masques et Comedia"	Présentation par la Cie Joker (Ville de Gauchy-réso Picardie) d'un spectacle "Masques et Comedia" le vendredi 5 mai 2006 au collège A.France et au Lycée A.Malraux pour un montant de 1.100 €	06/10/2005	07/10/2005
35	Concession de terrain	Accord à madame Fatima BENDEMAGH pour y fonder une concession cinquantenaire à compter du 30 septembre 2005	10/10/2006	11/10/2006
36	Théâtre de l'exil	Concours du "théâtre de l'Exil" pour la mise en scène d'ateliers de théâtre adultes les lundi et jeudi ; la facturation s'effectuera sur une base de 44 € TTC/heure.	10/10/2006	11/10/2006
37	convention avec l'association "Kaloumba"	Convention avec l'association "Kaloumba" dans le cadre des activités proposées le mercredi aux enfants des centres de loisirs pour un montant de 400 €	13/10/2005	17/10/2005
38	Concession de terrain	Accord à monsieur Fastiggi JF de fonder une concession trentenaire à compter du 5/10/2005	17/10/2005	18/10/2005
39	Habillage de la façade du bâtiment des services techniques	Un contrat pour l'habillage isolant de la façade du bâtiment des services techniques est confié à la société HERBLETTE pour un montant de 61.765,76 € TTC	20/10/2005	24/10/2005
40	"Théâtre en l'air"	Convention avec la Cie "théâtre en l'air" pour une représentation de la dernière création en cours le 16/11/2005 ; le coût de la prestation est de 600.00 €	21/10/2005	25/10/2005
41	carnaval de la petite enfance	Convention avec la Cie "la Cyrène – Michel Fontaine" concernant l'animation du carnaval de la petite enfance, le 24 mai 2006 ; le montant de la prestation est de 770.00 €	21/10/2005	25/10/2005

42	Régie de recettes et d'avances – service des sports	Dans le cadre des animations sportives durant les vacances scolaires, le service des sports propose à des jeunes la possibilité d'assister gratuitement à des rencontres sportives : pour les vacances de la Toussaint, achat de 25 places pour le match de football PSG/Monaco le 6/11/2005. Le coût de cette dépense est de 485,50 €	24/10/2005	31/10/2005
43	Animation musicale	Etablissement d'un contrat avec JM Barret concernant l'animation musicale du repas dansant du mercredi 19/10/05 organisé dans le restaurant scolaire P.Langevin pour un montant de 700.00 €	24/10/2005	31/10/2005
44	Remboursement de charges - RPA	Remboursement de charges d'un montant de 1.814,37 € à maître T.Bouchery chargé de la succession de monsieur Souchu Gilbert	24/10/2005	31/10/2005
45	Régie – service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 35 places pour le gala de patinage artistique le 29 novembre 2005 ; la dépense s'élève à 1.630,10 €	26/10/2005	31/10/2005
46	Concession de terrain	Accord à madame Monique SIECKKA pour fonder une concession temporaire à compter du 9 octobre 2005	04/11/2005	08/11/2005
47	Concession de terrain	Accord à monsieur et madame DIARRA Simbala pour fonder une concession trentenaire à compter du 31/10/2005	04/11/2005	08/11/2005
48	Concession de terrain	Accord à madame Nathalie HALLYG de fonder une concession trentenaire à compter du 23 août 2005	04/11/2005	08/11/2005
49	Concession de terrain	Accord à madame AM ALLARY née CARETTE de fonder une concession trentenaire à compter du 7 novembre 2005	15/11/2005	15/11/2005
50	Concession de terrain	Accord à madame Lucette DECHRYVER née POTTIER de fonder une concession temporaire à compter du 9/11/2005	15/11/2005	21/11/2005

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

9/02/2006

Publié ou notifié le :

10/02/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 12/02/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

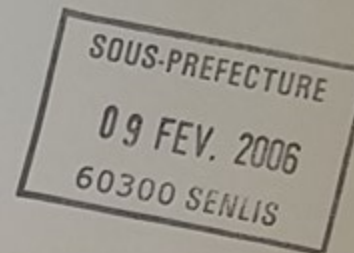
09 FEV. 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 FEVRIER 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 6 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 26 janvier Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS, Melle CORTES représentée par Mme BURATO, M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mme GRUNY - Mme WALLET - Melle BORDEZ

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

19) DIRECTIVE BOLKESTEIN - MOTION ADRESSEE AUX PARLEMENTAIRES EUROPEENS

Mesdames et Messieurs,

Le 14 février prochain vous serez amenés à vous prononcer sur le projet de directive dite « Bolkestein » du nom de son auteur.

Notre conseil municipal a demandé solennellement à M. Le Président de la République, par délibération du 12 décembre dernier, que la France rejette cette directive.

Ce projet de directive sur la libre circulation des services au sein de l'Union Européenne n'a pas été abandonné contrairement à certaines déclarations qui visaient à répondre à l'émotion suscitée par son contenu au moment du débat sur la Constitution européenne.

Depuis le peuple français a rejeté majoritairement le projet de traité de Constitution, en particulier dans notre commune où les habitants ont voté « NON » avec 77,75 % des voix.

Ce projet de directive correspond à l'esprit du projet de Constitution. Il s'agit d'une directive qui en prônant le principe du pays d'origine constitue un danger pour les législations et règlements nationaux dans le domaine du travail et de la consommation. En effet le principe du pays d'origine repose sur l'idée qu'une entreprise proposant un service dans un Etat membre pourra appliquer la législation de son propre pays. En mettant en concurrence les services, en libéralisant totalement le marché, ce projet de directive fait notamment peser de lourdes menaces sur les services publics, sur l'emploi dans ce secteur.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Notre conseil municipal s'adresse aux représentants que vous êtes pour que vous teniez compte du vote de nos concitoyens qui se sont prononcés clairement contre une Europe libérale et qui ne comprendraient pas que malgré leur vote, le Parlement adopte une directive contraire au renforcement et au développement des politiques sociales et des services publics en France et dans l'Union Européenne.

Comme nous l'avons demandé au Président de la République, nous vous demandons solennellement de rejeter cette directive lors du vote en première lecture au Parlement Européen.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion adressée aux parlementaires européens.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 09/02/2006

Publié ou notifié le :

..... 09/02/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 09/02/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

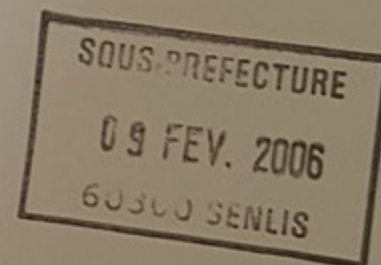
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire .

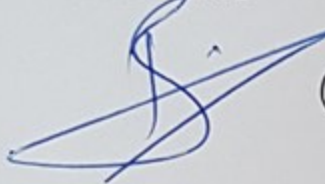
Jean-Pierre BOSINO



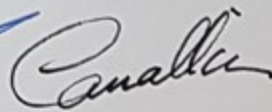
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2006

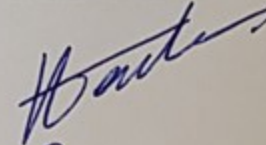
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



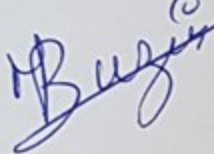
J. DESCHAMPS



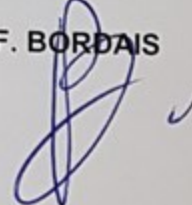
S. GODARD



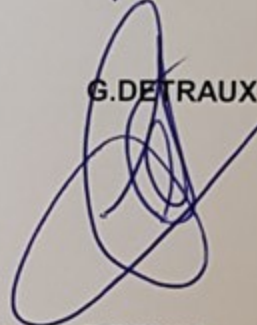
MP BUZIN



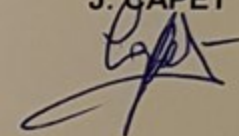
F. BORDAIS



G. DETRAUX



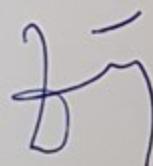
J. CAPET



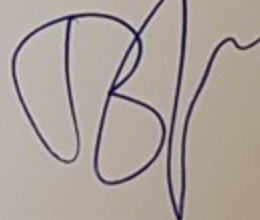
A. KORDJANI



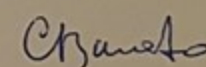
M. ZANETTI



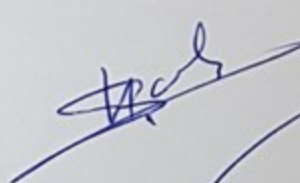
P. BOYER



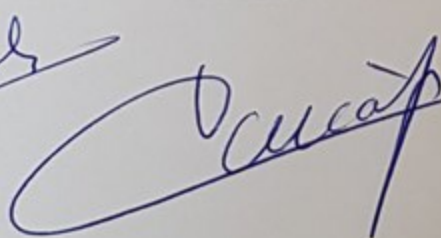
C. BURATO



H. SALES



P. D'INCA



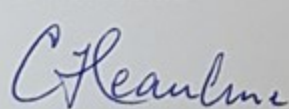
MF BISSANGOU



D. BENOUMER



C. HEAULME





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2006

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 6 février 2006**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis, le 9 février 2006, et certifiés exécutoires : **du 10 février au 14 avril 2006**

DIRECTION GENERALE

01) Election de deux administrateurs au conseil d'administration du CCAS

POLITIQUE DE LA VILLE

02) Contrat Régional d'Agglomération 2006 : adoption des projets et leurs plans de financement au titre du CRA auprès du conseil régional de Picardie

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

03) Modification intermédiaire du TDE n° 13

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 04) Acquisition de la parcelle ZC 77 appartenant à Mme VANDERBECKEN
- 05) Acquisition des parcelles AK 447 et AK 448 appartenant aux conjoints DEVOS
- 06) Acquisition par voie de préemption de la parcelle AK 517 appartenant aux conjoints GILBERT
- 07) Acquisition par voie de préemption de la parcelle AX 184 appartenant à M. Claude CONTANT
- 08) Acquisition par voie de préemption de la parcelle AX 186 appartenant à Mme Sylviane CONTANT
- 09) Acquisition par voie de préemption de la parcelle AX 188 appartenant à Mme Renée COURTIN, M. Didier CONTANT et M. Daniel CONTANT

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 10) Avis sur l'enquête publique portant sur le règlement intérieur du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain et la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de la rivière « le Thérain » entre la RN1 et Beauvais et son confluent avec la rivière « Oise » à Montataire
- 11) Avis sur l'enquête publique portant sur la construction à Creil d'un entrepôt, des bureaux et du siège social de la société STOCKO'MANI
- 12) Cession de la parcelle cadastrée 747p à monsieur JP GAUDET
- 13) Construction d'un espace de rencontres - Autorisation donnée à M.le maire pour signer le marché n° 13A - VRD, dallage béton – suite à appel d'offres infructueux

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 14) Subvention au club de Basket-ball et à L'Espérance Municipale (avance sur 2006)
- 15) Adhésion à l'association "La Prévention Routière"
- 16) Adhésion à la charte du programme national "Nutrition et santé"
- 17) Convention de partenariat avec le PLIE – année 2006

DIRECTION GENERALE

- 18) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 19) Directive Bolkestein – motion adressée aux parlementaires européens
- 20) Questions orales

Montataire, le 22 juin 2006



Le Maire,

JP BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 13 février Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUAMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur participation.

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif prévu le 27 mars prochain mais il représente aussi à Montataire, l'aboutissement d'un débat très large sur la préparation du budget avec la population, le personnel municipal et les différents partenaires de la ville. La démocratie participative entraîne un enrichissement des décisions prises par les élus. Les 11 réunions de quartier, les 8 réunions avec les agents municipaux, la réunion avec les jeunes ainsi que les 3 réunions dites spécifiques (enseignants, commerçants et associations) ont ainsi permis de rencontrer près de 500 personnes.

Une interruption de séance permettra d'une part, aux personnes présentes d'intervenir et d'autre part, de visionner le film réalisé par Olga Widmer, à la demande de la municipalité, sur les services municipaux de Montataire. Ceux-ci représentent en effet l'essentiel du budget municipal et des enjeux concernant la mondialisation libérale, l'AGCS. Un autre sujet nous réunira de nouveau dans les mois à venir, celui de la transformation de la CAC en communauté d'agglomération avec la Taxe Professionnelle Unique. La taxe professionnelle représente aujourd'hui 70% des recettes fiscales.

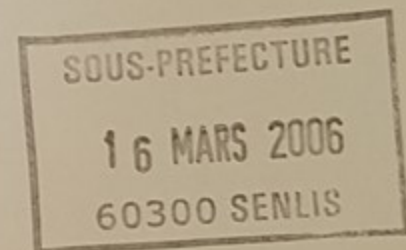
Les élus sont d'ailleurs invités à participer à la réunion plénière de la CAC, le 7 mars à 18 heures au centre des cadres sportifs à Creil.

Le conseil municipal se réunira en séance plénière sur le même thème le 13 mars prochain ; cette réunion se substitue à celle du bureau municipal.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Avant cette interruption de séance, la parole sera donnée à monsieur S. Godard, adjoint aux finances qui présentera les grandes lignes de la préparation du budget 2006 telles qu'elles résultent du large débat lors des réunions budgétaires enrichies de cette réunion.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que le contexte de préparation et le vote du budget des collectivités territoriales sont marqués par une situation économique et sociale dégradée. A Montataire, 20,5 % de la population active est au chômage !

La préparation de ce budget est également marquée par la volonté de l'Etat de se "défausser" de ses compétences vers les collectivités, sans les moyens financiers, par les décisions prises sur la fiscalité : "bouclier fiscal" et plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée. Montataire est grandement concernée par cette mesure car cela représente 80% de nos bases.

Une action municipale est menée avec la signature d'une pétition (plus de 500 signatures à ce jour) qui sera portée en délégation au sous-préfet en avril prochain.

La parole est donnée à Stéphane GODARD :

" A Montataire, la proximité n'est donc pas un vain mot comme vient de le rappeler notre maire avec notamment de très nombreuses réunions de quartiers, avec les commerçants, les enseignants, les associations ou encore les services municipaux. Pourtant comme pour le budget d'un ménage, il faut arriver à équilibrer celui-ci et pour préparer notre budget 2006, nous devons d'abord débattre des orientations budgétaires.

Non content d'avoir les contrats d'interim, les C.D.D (contrat à durée déterminée), le temps partiel souvent subi et non choisi, le gouvernement nous impose désormais des C.N.E (contrat nouvelle embauche) et des C.P.E (contrat première embauche) où l'on pourra chaque soir vous mettre à la porte sans aucune justification. Alors que rappelons-le ici, le seul contrat « normal » de travail est le C.D.I selon l'article L121-5 du Code du travail.

La précarité augmente donc fortement et la situation économique ne risque pas de s'améliorer. En effet, comment voulez-vous par exemple qu'un jeune puisse s'acheter une voiture sans le soutien de ses parents alors qu'aucun organisme financier ne lui prêtera le moindre euro avec un C.P.E où vous pouvez être mis à la porte après chaque journée de travail ?

Comment voulez-vous qu'un jeune puisse prendre son indépendance alors que nous manquons cruellement de logements sociaux ou intermédiaires et que lorsque vous visitez un appartement géré par un privé, on vous demande un C.D.I, 2 mois de caution et un salaire de 3 à 4 fois le montant de votre loyer et lorsque vous ne pouvez apporter toutes ces garanties, il vous faut trouver un garant gagnant 4 à 5 fois le montant de ce loyer ?

Pensez-vous que tous ces contrats plus précaires les uns que les autres vont permettre à la demande de repartir alors que les salaires n'augmentent pas et que le pouvoir d'achat de la plupart de nos concitoyens déclinent ?

A Montataire, comme dans beaucoup d'autres communes, nous subissons hélas un certain nombre de décisions gouvernementales ou de multinationales. Ainsi, les dotations de l'état n'évolueront que de 0,6% en 2006 alors que l'inflation est estimée à 1,8%, soit trois fois plus !

Le plafonnement des bases de T.P nous handicape car même si nous avons décidé d'augmenter les taux d'imposition lors du vote du budget, nous n'aurions quasiment pas de recettes supplémentaires. De plus, cette mesure met aussi en danger un certain nombre de structures intercommunales comme la C.A.C. Il est aussi important de noter que nous aurons 15% de bases de T.P en moins cette année de la part de GOSS. Le bouclier fiscal

décidé par la droite permettra aux plus riches de payer moins d'impôts ou disons pour être exact de se faire rembourser une partie importante de ceux-ci.

Au vu de ce contexte difficile, nous avons prévu de nouveau de ne pas augmenter la fiscalité locale comme en 2004 et 2005. Ainsi, si l'on fait le bilan de l'évolution des taux de 2001 à 2006, la hausse est bien loin du taux d'inflation avec 0,84% de hausse du foncier et de la taxe d'habitation, même la taxe professionnelle n'augmente que de 1,09% !

Nos dépenses de fonctionnement (17 888 006€) évoluent au même rythme que nos recettes (21 619 907€) soit seulement 0,6% et après avoir vu ce film sur nos employés municipaux, nous ne pouvons que souligner les efforts fait collectivement chaque jour.

C'est vrai que nous essayons de faire des économies partout où c'est possible. Nous ne remplaçons ainsi que les postes en contact direct avec nos concitoyens et après accord du bureau municipal ; nous sommes désormais notre propre assureur à l'exception notable des accidents de travail et nous demandons chaque année aux différents services municipaux de fixer des priorités et ensuite les élus valident un certain nombre de propositions en veillant à ne pas dépasser le cadre budgétaire.

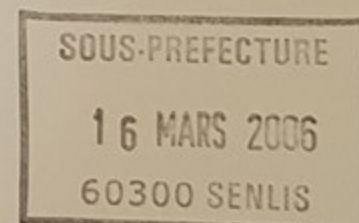
Pour cette année, nous prévoyons la réfection totale de la rue de Condé après celles de Barbusse et Desnosse en 2005, des travaux d'aménagement de voiries dans la cité Bessemer et dans le parc urbain, la première tranche d'importants travaux de reprise de concessions dans le cimetière (66 000€ dès cette année sur un total de 328 000€) mais aussi la construction de notre salle polyvalente ou encore d'importants travaux dans le quartier des Martinets ou encore la cité Jules Uhry où nous voyons chaque jour l'évolution de sa démolition. Notre programme de Maintenance du Patrimoine continue d'être important avec 410 846€ prévu en patrimoine bâti et 428 000€ en domaine public.

Malgré la contrainte que nous nous sommes fixée de ne pas accroître les impôts en 2006, nous continuons cette année à faire 400 000€ d'économie pour atteindre l'objectif que nous nous sommes donnés de 2 millions d'euros d'ici 2008. Enfin, nous poursuivons notre politique de désendettement afin d'alléger le poids de la charge de la dette. Notre autofinancement s'améliore donc sensiblement par rapport à 2004 (1 662 594 € en 2005 pour 1 804 901 en 2006 soit 142 307 € en plus).

Pour 2006, le financement des investissements se fera donc sans recours à l'emprunt. "

Monsieur Le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est levée.**

Le film sur les services municipaux de Montataire est projeté.



Un habitant déplore le fait que les boulangers ne se consultent pas pour prendre leurs congés car par exemple aujourd'hui, il n'y avait pas de boulangerie ouverte dans le centre ville, ce jour.

Monsieur le Maire répond que celle rue de la République était ouverte ainsi que celle du centre commercial des Martinets. Par ailleurs, le Maire peut intervenir uniquement dans le cas où il n'y aurait aucune boulangerie d'ouverte. Pour les mois d'été, nous demandons aux boulangers de nous communiquer leurs dates de congés afin qu'ils ne soient pas tous fermés à la même période et aussi pour avertir la population.

Un artisan se plaint de ne pas travailler pour la ville.

Monsieur le Maire répond que les marchés sont attribués selon les règles du code des marchés publics et notamment celle de ne pas pouvoir privilégier les artisans de la ville. Bien que la ville ait la volonté de les faire travailler, les artisans doivent d'abord être attentifs à la presse où sont publiés les avis de mise en concurrence et les consultations.

Madame Heaulme, conseillère municipale demande si une aide était susceptible d'être apportée pour les personnes âgées qui restent à leur domicile afin de remplacer le soutien de l'ASDAPA.

Monsieur le Maire répond que la municipalité n'a pas la volonté d'ouvrir un tel service pour les personnes âgées, cette dépense serait trop lourde à supporter pour le budget de la ville. Il s'agirait encore une fois de transférer des services qui n'incombent pas aux villes sans les moyens financiers

Monsieur Couallier, 1^{er} adjoint au Maire insiste sur les difficultés financières des villes et sur la précarité grandissante. Au niveau du bassin creillois, mille emplois en moins en deux ans ont été supprimés, sur le plan national, 408 000 emplois entre 2001 et 2005. Il sera présenté aux membres du conseil municipal une motion proposée par le groupe des élus communistes et républicains de Montataire intitulée "pour une fiscalité locale modernisée garantissant aux collectivités locales la possibilité de répondre aux besoins des habitants".

Monsieur le Maire évoque l'affaire Arcelor-Mittal ; des milliards d'euros changent de poches sur de simples "clics", par ces spéculations financières ! Les plus aidées, ce sont les grandes entreprises au détriment des PME-PMI, des artisans et commerçants. Monsieur le Maire dénonce également l'alliance GDF/SUEZ qui est un véritable gâchis.

Un habitant souligne que le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % concerne uniquement les grandes entreprises ! Les petits commerçants ne sont pas concernés.

Un habitant demande si la ville a l'intention d'aider les jeunes en difficulté par la mise en place d'un fonds de soutien et de solidarité.

Monsieur le Maire répond que la ville n'a pas les moyens financiers pour mettre en place cette action et ce n'est pas de sa compétence ; en effet, 40 % des jeunes de moins de 25 ans dans le quartier des Martinets sont au chômage et plus globalement, toute la jeunesse souffre du chômage de masse et de la précarité. Il invite la population à se mobiliser le 7 mars contre les CPE (contrat première embauche)

Le même habitant demande si au niveau local les besoins avaient été recensés.

Monsieur le Maire : "il n'est pas juste de faire payer les montatairiens, il ne faut pas oublier que 20 % de la population active est au chômage. La pauvreté s'est aggravée, beaucoup de gens modestes habitent notre ville et il ne serait donc pas juste de les faire payer pour des situations qui sont de la responsabilité nationale. C'est à l'Etat de faire en sorte que la jeunesse de ce pays soit mieux traitée qu'elle ne l'est."

Réplique : "la ville ne peut-elle pas se porter caution ?"

Le Maire : "c'est s'adapter ! Il vaut mieux agir, être ensemble dans la rue le 7 mars prochain. Les jeunes n'ont pas besoins de mendicité, il leur faut un travail, un salaire, un logement !"

Monsieur Couallier intervient en disant que le chômage ne touchait pas seulement les jeunes et que le CPE était en fait une véritable remise en cause du code du travail.

Un habitant : "avez-vous songé à l'aménagement de la rue G. Moquet ?"

- C'est une voie départementale ; la rue de la Libération a été refaite par le département sauf les îlots qui restent à la charge de la ville ! Et puis, les ralentisseurs n'empêchent pas certains de rouler à vive allure. De plus, le directeur du STAC proteste car les ralentisseurs endommagent considérablement les bus. Nous arrivons à des limites d'aménagement, il faut faire appel au civisme des gens !

Monsieur Couallier souligne le fait que la commune, seule, ne peut tout supporter. Certains lieux comme le quartier de Magenta, la rue de la Libération ont été aménagés. L'aménagement de la rue G. Moquet n'est pas prévu au budget 2006 mais un dossier pourra être déposé au conseil général.

Une autre personne soulève le problème de stationnement et demande quelles solutions sont envisagées. Dans la rue H.Vieillard, deux voitures sont constamment stationnées sur le trottoir.

Monsieur le Maire indique qu'il intervient régulièrement auprès du commissaire. Le Ministre de l'intérieur a manifestement d'autres préoccupations que ces questions là et les effectifs du commissariat de Creil ne leur permettent pas d'intervenir autant qu'il le faudrait. De nombreuses bornes ont déjà été mises dans toute la ville pour éviter le stationnement abusif ! Par ailleurs, la municipalité est contre le principe d'une police municipale. Il faut trouver une solution sans grever notre budget et privilégier les méthodes préventives. Nous réfléchissons malgré tout à la possibilité d'un ou deux agents de voie publique qui pourraient verbaliser.

Monsieur Godard, adjoint au Maire souligne qu'effectivement la police n'a pas assez de moyens pour intervenir régulièrement. Pour répondre à une question déjà débattue, il indique que des organismes comme le Cilova peuvent aider des personnes, notamment des jeunes et que l'ANPE organise des forums avec les entreprises.

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, **la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.**

Le conseil municipal prend actes des orientations budgétaires proposées par Monsieur Le Maire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
16 mars 2006
Publié ou notifié le :
17 mars 2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du *17/03/2006*
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

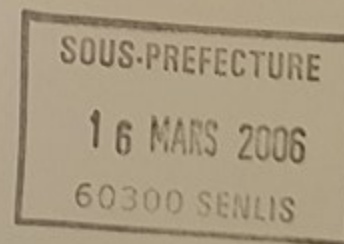
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 13 février Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

02) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2005

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 12 décembre 2005 est approuvé à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

16.03.2006

Publié ou notifié le :

17.03.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17.03.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 13 février Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2006

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 6 février 2006 est approuvé à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

16 mars 2006

Publié ou notifié le :

17 mars 2006

Le Maire certifie que le présent

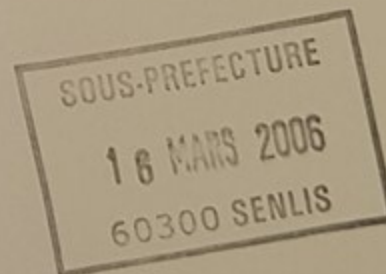
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17 mars 2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 13 février Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

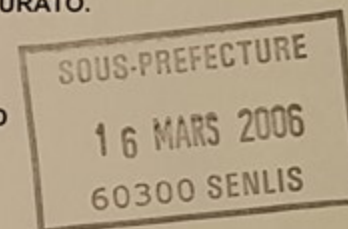
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



04) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Placement budgétaire	Placement budgétaire de la somme de 400.000 € provenant de cessions de terrains sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois.	09/11/2005	14/11/2005
2	Illuminations de fin d'année	Contrat de montage et démontage des illuminations de fin d'année passé avec le prestataire FORCLUM pour un montant compris entre 30.000 et 45.000 € TTC	14/11/2005	15/11/2005
3	Collecte et évacuation des objets encombrants	Contrat de collecte et d'évacuation des objets encombrants passé avec SITA Normandie Picardie pour un montant de 46.712,08 € TTC	14/11/2005	15/11/2005
4	Mission SPS – espace de rencontres	La mission d'ordonnancement pilotage et coordination pour la construction de l'espace de rencontres est confiée à ANTHEROVIA Ingénierie Pilotage pour un montant de 29 182,40 € TTC	14/11/2005	15/11/2005
5	"Les bêtises d'Agathe"	Présentation d'un spectacle par la compagnie "Théâtre Coconut", le 6/11/2005 à l'école Joliot Curie pour un montant de 430 euros	15/11/2005	21/11/2005

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

6	Tarif repas de Noël - RPA	A l'occasion du repas de fin d'année du personnel communal, le 14 décembre, un tarif exceptionnel est mis en place : 6,20 € pour les agents municipaux et 10,90 € pour les invités	15/11/2005	21/11/2005
7	Convention avec BUROTEC	Convention passée avec BUROTEC concernant une action de formation Windows le 10 octobre 2005 pour le personnel communal. Le coût de cette formation est de 514,28 €	15/11/2005	21/11/2005
8	Convention avec le centre de gestion	Convention passée avec le CDG de l'Oise concernant une action de formation CACES-Recyclage pour 3 agents du service bâtiment. Le coût est de 1542,32 €	15/11/2005	21/11/2005
9	Convention avec Sciences PO	Convention avec SCIENCES PO concernant une formation "le rendez-vous du développement social" le 6 décembre 2005 pour Mme Cécile VERDEBOUT pour un montant de 440 euros	15/11/2005	21/11/2005
10	Convention avec BUROTEC	Convention passée BUROTEC concernant une formation Windows 2003 Server, les 24 et 26 octobre, pour monsieur C.FROELICH. Le coût est de 2 918,24 €	15/11/2005	21/11/2005
11	Convention avec le CNFPT	Convention passée avec le CNFPT concernant une formation de remise à niveau pour des agents municipaux. Le coût est de 930 €	15/11/2005	21/11/2005
12	Convention avec Prévention Accidents Secours	Convention passée avec Prévention Accidents Secours pour une formation "premiers secours à enfant" concernant le personnel de la crèche, de la Halte-jeux, et le service scolaire/ASEM. Le coût est de 794 euros	15/11/2005	21/11/2005
13	Convention avec BUROTEC	Convention avec Burotec concernant une formation Word Initiation pour le personnel communal. Le coût est de 1028,56 euros	15/11/2005	21/11/2005
14	Convention avec BUROTEC	Convention passé avec Burotec concernant une formation Excel Initiation pour le personnel communal. Le coût est de 1028,56 euros	15/11/2005	21/11/2005
15	Convention avec BUROTEC	Convention passée avec Burotec concernant une formation Excel Perfectionnement pour le personnel communal. Le coût est de 1028,56 euros	15/11/2005	21/11/2005
16	Convention avec l'association des bibliothécaires français	Convention passée avec l'association des bibliothécaires français concernant une formation "Auxiliaire de bibliothèque" pour Mme Martin. Le coût est de 840,00 euros	15/11/2005	21/11/2005
17	Convention avec Reed Business Information	Convention passée avec Reed Business Information concernant une formation "entretien de recrutement" pour Mme L.Hasni. Le coût est de 180 euros	15/11/2005	21/11/2005
18	Convention avec le CNFPT	Convention passée avec le CNFPT concernant une formation "les entretiens territoriaux de Strasbourg" pour les membres du collectif de direction. Le coût est de 1750 euros	15/11/2005	21/11/2005
19	Organisation des séjours de classes de neige	L'organisation des séjours Classes de neige pour l'année 2005/2006 pour plusieurs écoles élémentaires est confiée à l'association Vacances Voyages Loisirs	18/11/2005	22/11/2005
20	Livraison de produits pharmaceutiques	Contrat passé avec la pharmacie DARROUX pour la fourniture et livraison de produits pharmaceutiques pour les établissements scolaires et les services municipaux. Le montant du marché pour une année est compris entre 4.000 et 12.000 euros TTC	21/11/2005	22/11/2002
21	Renouvellement concession	Renouvellement pour 15 ans de la concession n° 99 accordé à madame Christine CHAPOT	22/11/2005	25/11/2005
22	Convention avec Prévention Accidents Secours	Convention passée avec Prévention Accidents Secours pour une formation "premiers secours à enfant" concernant le personnel de la crèche, de la Halte-jeux, et le service scolaire/ASEM. Le coût est de 795 euros	23/11/2005	25/11/2005

23	Spectacle "Y a pas k'toi"	Présentation d'un spectacle jeune public par la compagnie Tellem Chao (Ville de Gauchy-Réso Picardie) les 20 et 21 janvier 2006 pour un montant de 2.400 €	24/11/2005	25/11/2005
24	Convention avec NEMAUSIC	Convention passée avec NEMAUSIC concernant une formation DADS'U le 3 janvier 2006 pour le personnel de la direction des ressources humaines. Le coût de cette formation est de 1.076,40 €	01/12/2005	07/12/2005
25	Convention avec BUROTEC	Convention passée avec Burotec concernant une formation Windows, le 14/12/2005, pour le personnel communal. Le coût est de 514,28 euros	01/12/2005	07/12/2005
26	Convention avec BUROTEC	Convention passée avec Burotec concernant une formation Word Initiation, les 11 et 14 janvier 2006, pour le personnel communal. Le coût est de 1028,56 euros	01/12/2005	07/12/2005
27	Convention avec BUROTEC	Convention passée avec Burotec concernant une formation Excel Initiation, les 7 et 14 février 2006, pour le personnel communal. Le coût est de 1028,56 euros	01/12/2005	07/12/2005
28	Mise à disposition de locaux - 2005	Mise à disposition de la salle Bambier aux CEMEA Picardie pour la formation BAPAAT du 16/11 au 31/12/2005	01/12/2005	07/12/2005
29	Mise à disposition de locaux - 2005/2006	Mise à disposition des locaux de l'espace Elsa Triolet à l'association AFTAM pour l'atelier de lutte contre l'illettrisme du 22/11/2005 au 30/06/2006	01/12/2005	07/12/2005
30	Encadrement des ateliers théâtre	Participation de la compagnie Chenevoy pour l'encadrement des ateliers théâtre enfants et adolescents dans le cadre d'un projet triennal et des répétitions de leur spectacle. Le montant de cette prestation est estimé à 1.947 €/trimestre	02/12/2005	09/12/2005
31	Orchestre Ph.SIERKA	Contrat passé avec l'orchestre de monsieur Philippe SIERKA pour l'animation du repas du 14 décembre 2005 pour un montant de 600 €	05/12/2005	12/12/2005
32	Séjour des retraités en Italie	Contrat passé avec l'agence de voyage Touristra pour le séjour en Italie d'un groupe de 50 retraités pour un montant de 52.227,31 € TTC	05/12/2005	12/12/2005
33	Diagnostic Plomb et Amiante	Convention avec SOCOTEC pour un diagnostic plomb et amiante concernant l'immeuble 176, rue J.Jaurès. Les honoraires s'élèvent à 400 € HT auxquels il faut rajouter les analyses éventuelles	05/12/2005	09/12/2005
34	"La ferme du père Noël"	Participation des spectacles LAJOIE pour l'animation de la ferme du père Noël, le 24 décembre, devant la mairie. Le coût de cette prestation est de 3.654 €	07/12/2005	09/12/2005
35	Convention avec le Centre d'études et de recherches pour la petite enfance	Convention avec le centre d'études et de recherches pour la petite enfance concernant une formation d'éducateur de jeunes enfants pour Mme Le Bars. Le coût de cette prestation est de 4.199 € (11 semaines)	12/12/2005	19/12/2005
36	Renouvellement de concession	Accord à M. Robert Brynaert pour le renouvellement de la concession n°89 pour une durée de 15 ans à compter du 10 janvier 2005	12/12/2005	19/12/2005
37	Concert "Dobet Gnahoré"	Présentation d'un concert par Vivement ce soir sarl le jeudi 25 mai 2006, en plein air, pour un montant de 2.724,54 € TTC	12/12/2005	19/12/2005
38	Représentation théâtrale 3210	Présentation de la pièce 32/10 par le Zététique Théâtre le 28 janvier 2006 au Palace pour un montant de 1.500 €	12/12/2005	19/12/2005
39	Le Tama noir - DIKES	Présentation d'un concert de Dikès le 13 janvier 2006 au Palace pour un montant de 3.500 €	12/12/2005	19/12/2005

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2006

60300 SENLIS

40	Formation des élus	Convention avec le CIDEFE concernant la formation d'élus pour l'année 2006. Le montant est de 3.660 € TTC pour les 5 élus désignés	12/12/2005	19/12/2005
----	--------------------	--	------------	------------

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

16 Mars 2006

Publié ou notifié le :

17 Mars 2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 17 Mars 2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Déléation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

[Signature]



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

[Signature]

SOUS-PREFECTURE

16 MARS 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 13 février Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

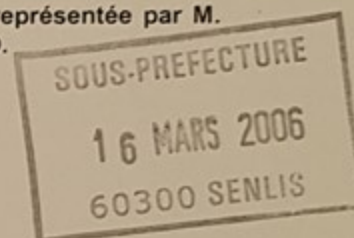
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. BOYER représenté par Mme BISSANGOU, Mme DACHEUX représentée par M. GODARD, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



05) MOTION - POUR UNE FISCALITE LOCALE MODERNISEE GARANTISSANT AUX COLLECTIVITES LOCALES LA POSSIBILITE DE REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS

Cette motion est proposée par le groupe des élus communistes et républicains de Montataire.

En première ligne des urgences sociales, démocratiques et culturelles, les collectivités locales assument des responsabilités croissantes et décisives.

Les charges des collectivités ne cessent de s'alourdir sans ressources équivalentes et évolutives. Ces dernières sont face à des choix insupportables : réduire des services et ne pas respecter les engagements pris devant les citoyens ou augmenter considérablement la fiscalité des ménages.

La loi de finances 2006 accélère cette spirale : la réduction de la progressivité de l'impôt, l'application du "bouclier fiscal" financé par les collectivités, de nouveaux abattements de l'impôt sur la fortune, le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée condamnent à transférer sur les ménages l'explosion inéluctable de la fiscalité locale.

Il faut agir vite, moderniser la fiscalité locale et assurer des financements garantissant le présent et l'avenir des collectivités et leur indépendance financière. Dans notre ville, plus de 500 citoyennes et citoyens en ont déjà fait la demande dans le cadre de la préparation du budget 2006. Tant est grande l'inquiétude après les suppressions massives d'emploi et la destruction de moyens de productions industriels non obsolètes. Mais aussi le sentiment de révolte de voir des milliards d'euros, fruit du travail de millions de salariés, engloutis dans les opérations de spéculation financière comme c'est le cas dans la sidérurgie avec l'affaire Arcelor-Mittal.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

C'est pourquoi, le conseil municipal considère les circonstances appropriées, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire pour demander :

- La révision des valeurs locatives, bases de toute la fiscalité locale assurant une réelle égalité et justice sociale devant l'impôt, outil de la solidarité nationale,
- Que la taxe professionnelle ne soit pas plafonnée et préserve l'autonomie financière des collectivités locales,
- Que l'assiette de la taxe professionnelle soit élargie en intégrant la taxation des actifs financiers, 0,5 % produirait 25 milliards d'euros et permettrait de baisser les impôts des ménages. Ces actifs, tirés du travail et de l'activité des entreprises doivent participer de manière citoyenne au développement des territoires, à la satisfaction des besoins sociaux et collectifs,
- Que l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement soit égale à la croissance du produit intérieur brut (et non 50 %),
- Que soit remboursée intégralement et immédiatement la TVA sur les investissements des collectivités,
- Que cessent les hausses injustifiées et répétitives de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités locales,
- Que soient garantis le maintien voire la réduction des taux d'emprunts et l'allègement des annuités.

Le conseil municipal approuve cette motion avec 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 16 Mars 2006
Publié ou notifié le : 17 Mars 2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 17 Mars 2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

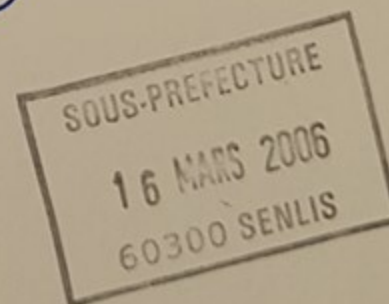
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

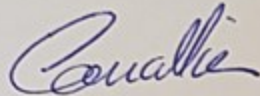


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2006

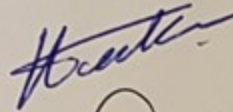
J.P. BOSINO



C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



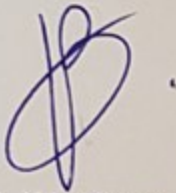
S. GODARD



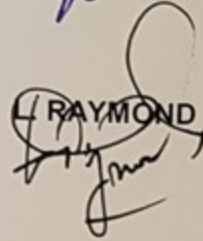
MP BUZIN



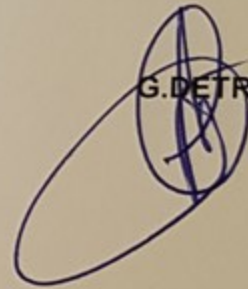
F. BORDAIS



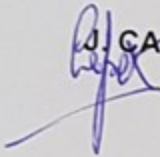
RAYMOND



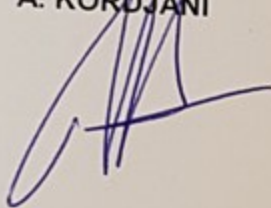
G. DETRAUX



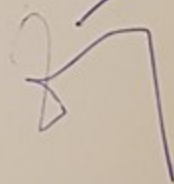
J. CAPET



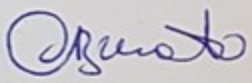
A. KORDJANI



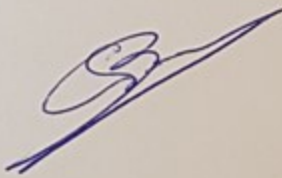
M. ZANETTI



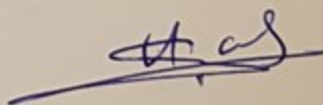
C. BURATO



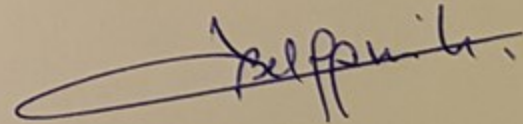
D. BENOUMER



H. SALES



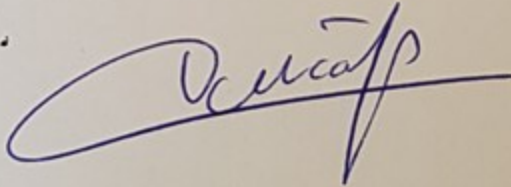
F. BELFQUIH



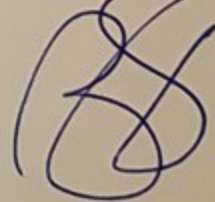
A. GRUNY



P. D'INCA



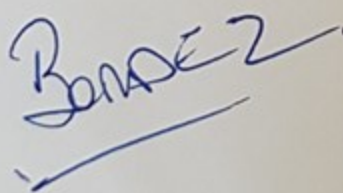
MF BISSANGOU



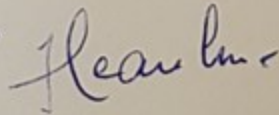
F. BAILLEUX



J. BORDEZ



C. HEAULME



JP MERCIER



DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2006

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 27 février 2006**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis, le 16 mars 2006, et certifiés exécutoires : **du 17 mars au 22 mai 2006**

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

01) Débat d'orientation budgétaire

DIRECTION GENERALE

02) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2005

03) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2006

04) Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

05) Questions orales

Montataire, le 22 juin 2006

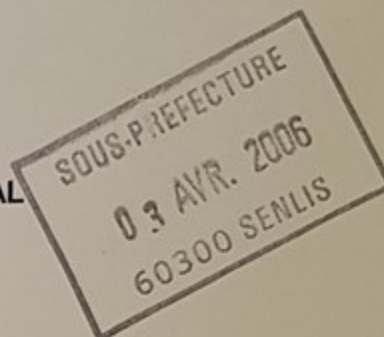


Le Maire,
JP BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2006

Le procès verbal du conseil municipal du 27 février 2006 est approuvé à l'unanimité sous réserve des remarques émises.

Pour extrait certifié conforme,



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 31.03.2006
 Publié ou notifié le :
 31.03.2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 31.03.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

02) COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SARL PICARDIE DEPANNAGE CHARGEE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ENLEVEMENT DE VEHICULES ET LA MISE EN FOURRIERE – ANNEE 2005

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le compte rendu établi par la sarl Picardie Dépannage concernant l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules sur le territoire de Montataire pour l'année 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce rapport

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

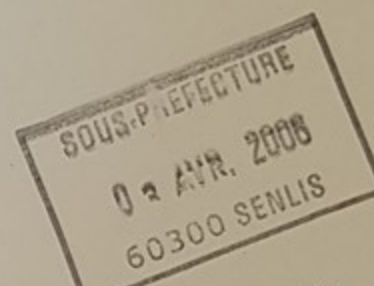
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

03) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2005 (modification des seuils de passation des marchés publics)

Vu l'Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 (en vigueur le 1^{er} janvier 2002) ;

Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 (article 28§ III) ;

Vu la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (article 9) ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (article 44 § 1°) ;

Vu la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 (article 63) ;

Vu la Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 ;

Vu la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Règlement (CE) n° 2083/2005 de la commission du 19 décembre 2005 modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE du parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application des marchés,

Vu le décret 2005-1737 du 30 décembre 2005 modifiant les seuils mentionnés dans le Code des Marchés Publics,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le nouveau Code des Marchés Publics (décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004),
notamment son article 28, et le décret 2004-1298 du 26 novembre 2004,

Vu la délibération n° 6 du conseil municipal du 17 mars 2001;

Vu la délibération n° 25 du conseil municipal du 16 mai 2002 ;

Vu la délibération n° 02 du conseil municipal du 28 juin 2004 ;

Vu la délibération n° 03 du conseil municipal du 17 janvier 2005 ;

Considérant la nécessité de modifier le point n° 4 de la délibération du 17 janvier 2005 afin
de se mettre en conformité avec le Code des Marchés Publics, notamment son article 28

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : de modifier le point n° 4 de la délibération du 17 janvier 2005

Article 2 : délègue à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les actes de gestion
suivants, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

La liste des actes de gestion délégués est donc ainsi adoptée :

01) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services
publics municipaux,

02) Fixer les tarifs des spectacles et manifestations ponctuelles, organisés par les services
municipaux (Centre de Loisirs – Culture – Sports),

03) Procéder dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts
destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations
financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des
risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de
l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce
même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

L'article L 1618-2 du Code des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités
territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui
proviennent :

1- de libéralités,

2- de l'aliénation d'un élément de leur patrimoine,

3- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la
collectivité,

4- de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par le décret n° 2004-628 du 28 juin
2004 soit :

a- les indemnités d'assurance,

b- les sommes perçues à l'occasion d'un litige,

- c- les recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques,
- d- les débits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat

Il est donc délégué au maire la compétence pour réaliser les opérations nécessaires dans ce domaine.

En ce qui concerne les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, Le Maire reçoit donc délégation aux fins de :

- 1- procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts,
 - 2- décider de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- 04) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés **par procédure adaptée** en raison de leur montant **jusqu'au plafond de 210.000 € HT**, lorsque les crédits sont prévus au budget,
 - 05) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - 06) Passer les contrats d'assurance,
 - 07) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
 - 08) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
 - 09) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
 - 11) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts,
 - 12) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
 - 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
 - 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
 - 15) Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L 213.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,
 - 16) Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, auprès des Tribunaux Administratifs et de toutes autres juridictions pour l'ensemble du contentieux et des actes qui y sont liés.

17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans le cadre des clauses et dispositions du contrat d'assurances de la flotte automobile, souscrit par la Commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

30.04.2006

Publié ou notifié le :

30.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

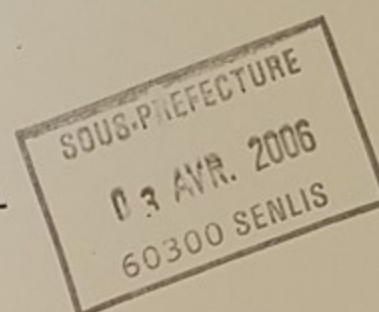
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

04) CONVENTION RELATIVE A L'ACTION DE PREVENTION SPECIALISEE DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE DANS L'AGGLOMERATION CREILLOISE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Le Conseil Général a créé, en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise, un service public de prévention spécialisée pour développer des actions socio-éducatives afin de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles dans l'agglomération creilloise,

Cette action du Conseil Général nécessite une étroite relation entre les services du Conseil Général et les services communaux et intercommunaux en charge des problèmes socio-éducatifs et des questions de la jeunesse,

Ce projet comporte deux caractéristiques principales :

- La création sur le territoire de la CCAC d'un service intercommunal de prévention spécialisée porté administrativement par le Conseil Général de l'Oise constitué dans un premier temps de 6 postes de travailleurs sociaux de terrain et d'un responsable de service,
- L'élargissement du Point Ecoute de JADE à l'ensemble du territoire de la CCAC qui doit travailler en étroite collaboration avec le service de Prévention Spécialisée.

Les missions des co-signataires sont définies ainsi :

- Le Conseil Général :
* prend en charge l'ensemble des postes du service de prévention spécialisée et du Point Ecoute de JADE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

* Souhaite apporter des réponses cohérentes en direction des jeunes en difficulté résidant dans le périmètre prioritaire de la CCAC

- La Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise :

* Souhaite donner, dans le cadre de sa compétence de la Politique de la Ville, une cohérence territoriale à cette mission en complétant les réponses existantes (en matière d'animation jeunesse et de médiation sociale) et en assurant une bonne coordination entre les acteurs.

La présente convention concernant les villes de l'agglomération, il est souhaitable qu'elles puissent donner un avis sur certains aspects de celle-ci et qu'elles soient également signataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis favorable sur les aspects de la convention notamment ceux qui concernent le territoire de la ville de Montataire,

Autorise Monsieur le Maire à signer conjointement avec les autres partenaires la convention relative à l'action de prévention spécialisée en tenant compte des remarques adoptées

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

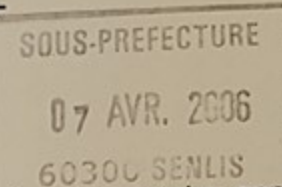
Yann AUERY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

05) CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : APPROBATION DE LA PROPOSITION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Suite à la signature de la Convention-Cadre du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise 2000/2006 le 11 avril 2000, le Conseil Municipal est invité à délibérer chaque année sur le Programme d'Actions, et en l'occurrence, cette dernière année, sur l'ensemble des actions communales et intercommunales du Programme 2006 proposé par notre Ville.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2006 les actions du Contrat Educatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2006/2007.

Les Partenaires principaux de ces contrats sont l'Etat, le Conseil Général de l'Oise, le Conseil Régional de Picardie, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Le document, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2006 et leur coût, classés par thème, au titre du Contrat de Ville, du Contrat Educatif Local, du Contrat Régional d'Agglomération et des financements de l'Union Européenne : Fonds Social Européen (FSE), projets assortis de leur subvention respective prévisionnelle souhaitée et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Collectivités Territoriales, Bailleurs HLM ou Associations de l'agglomération creilloise.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

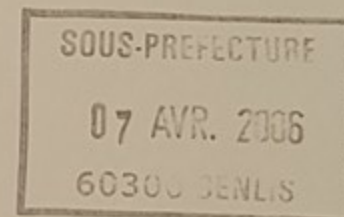
Cette année, les actions 2006 ont été regroupées selon la nomenclature **du nouveau programme : « Equité Sociale et Territoriale et de Soutien »**, piloté par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

Les projets proposés par la Ville de Montataire pour 2006 ont été examinés et actés par le Bureau Municipal du 20 Mars 2006.

Le Comité Technique de Programmation réuni en Préfecture de l'Oise le 23 Mars, a, également, examiné et arrêté les propositions d'ensemble des Programmes d'Actions 2006 des Collectivités Territoriales de l'agglomération creilloise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE la Proposition de Programme d'Actions du Contrat de Ville 2006 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.



PROPOSITION DE
PROGRAMME D'ACTIONS 2006

* 1 - Actions proposées
en direction des Habitants
du Quartier des Martinets

I. PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

I.1 Prévention de la Délinquance

A/ Médiation sociale et soutien à la parentalité

Action 1 : Professionnaliser les médiateurs sociaux

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

SOUS-PREFECTURE

07 AVR. 2006

60300 SENLIS

Prorata correspondant à 80 % du coût du Chargé de Mission Adjoint
intervenant sur le périmètre du FEDER *

sur 12 mois # 31.000 € T.T.C.

* Fonds Social Européen 15.500 € (50 %)
Objectif 2 Mesure 1-1

* Ville de Montataire 15.500 € (50 %)

* Le périmètre FEDER couvre le Quartier des Martinets,
une partie du Bas de la Ville et le Quartier Gournay

charges « employeurs » incluses

B/ Accès au droit et à la justice de proximité

C/ Prévention de la délinquance

Action 2 : Poursuivre le développement du Point-Ecoute,
de l'animation et du Point Accueil Jeunes de JADE

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

Coût en € TTC =	742.273 €	(100 %)
* Etat - Contrat de Ville	30.000 €	(4 %)
* Etat - DDASS #	11.434 €	(2 %)
* Etat - Emplois Aidés	14.000 €	(2 %)
* FASILD	13.700 €	(2 %)
* FSE Objectif 2-Mesure 1-1	90.108 €	(12 %)
* FSE Objectif 3 (PLIE)	13.485 €	(2 %)
* FONJEP Ville	7.260 €	(1 %)
* Conseil Général	248.526 €	(34 %)
* Conseil Général #	31.200 €	(4 %)
* CAF de Creil (bons vacances)	1.300 €	(%)
* Ville de Montataire *	216.862 €	(29 %)
* Ville Vie Vacances #	12.000 €	(2 %)
* Autres subventions #	40.347 €	(5 %)
* Usagers de JADE+divers	10.312 €	(1 %)
* Transfert de charges	2.439 €	(%)

* subvention au total de 206.800 € + valorisation : 10.062 € = 216.862 €,

sachant que la subvention totale municipale 2006 est de 210.000 €, répartie comme suit :

- 206.800 € (action 2, ci-dessus)
- 1.000 € (action 13 = Actions de Prévention au Collège)
- 2.200€ (action 14 = Accompagnement à la scolarité pour collégiens)

soit au total 210.000 € + valorisation : 10.062 € = 220.062 €

Enveloppe prévisionnelle sur actions spécifiques en 2006



I-2 DEVELOPPEMENT SOCIAL

A/ Insertion sociale

Action 3 : Poursuivre l'animation sociale du Quartier

Maître d'Ouvrage : Femmes Solidaires

Coût en € TTC = 5.100 € (100 %)

* FASILD	2.624 € (51 %)
* Ville de Montataire #	2.476 € (49 %)
# dont valorisation : 1.000 €	

B/ Maîtrise de la langue

C/ Accès aux soins

D/ Actions éducatives

Action 4 : Poursuivre les Clubs Péri-Educatifs
dans les écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Coût en € TTC = 34.644 € (100 %)

* Etat - Contrat de Ville	6.000 € (17 %)
* Etat - Education Nationale	12.435 € (35 %)
* CAF de Creil #	10.209 € (31 %)
* Ville de Montataire	6.000 € (17 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

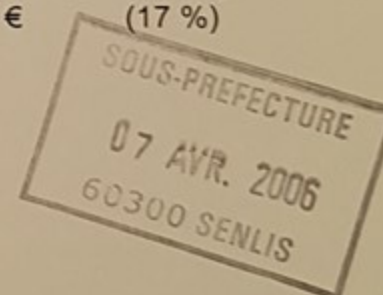
Action 5 : Poursuivre l'Atelier d'Accompagnement Scolaire

Maître d'Ouvrage : Association Battants Service Solidarité
ABSS
(Contrat Educatif Local)

Coût en € T.T.C. = 19.757 € (100 %)

* FASILD #	4.125 € (21 %)
* CAF de Creil #	5.432 € (28 %)
* Etat : Contrat de Ville	3.000 € (15 %)
* Familles	250 € (1 %)
* ABSS	1.080 € (5 %)
* Ville de Montataire	5.870 € (30 %)
dont valorisation : 4.650 €	

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS



Action 6 : « Mettre en valeur » les projets du Réseau
d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Réseau d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

Coût en € T.T.C. = 5.200 € (100 %)

* Collège Anatole France	2.000 € (38 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.500 € (29 %)
* Coopératives Scolaires	700 € (14 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (19 %)

Action 7 : « J'emporte mon livre »
Action décloisonnée écoles maternelles/écoles élémentaires

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Réseau d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

Coût en € TTC = 2.000 € (100 %)

* Etat – Contrat de Ville	1.000 € (50 %)
* Etat - Education Nationale	400 € (20 %)
* Collège Anatole France (CGO)	300 € (15 %)
* Coopérative des écoles	300 € (15 %)

Action 8 : « Instruments pour tous »
Découverte d'instruments & Concerts Educatifs dans des écoles élémentaires

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : AMEM

Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Coût en € TTC = 10.000 € (100 %)

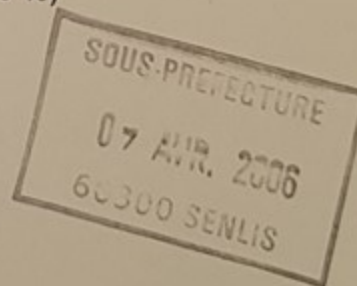
* Etat - Contrat de Ville	3.500 € (35 %)
* Etat – DDJS	1.500 € (15 %)
* Ville de Montataire	5.000 € (50 %)

Action 9 : Activités « autour du temps du repas »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en € TTC = 10.000 € (100 %)

* Etat – Contrat de Ville	3.700 € (37 %)
* Etat - DDJS	1.000 € (10 %)
* Ville de Montataire	5.300 € (53 %)



Action 10 : Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »
pour 2 groupes de 15 enfants
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins à Montataire

Coût en € TTC =	6.200 € (100 %)
* FASILD #	2.500 € (40 %)
* CAF de Creil #	1.110 € (18 %)
* Ville de Montataire*	2.262 € (37 %)
* Usagers	328 € (5 %)

* dont valorisation : 762 €

au titre du **Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS**

Action 11 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Coût en € TTC =	2.300 € (100 %)
* Etat -DDASS	1.000 € (43 %)
* Ville de Montataire	800 € (35 %)
* Partenaires *	500 € (22 %)
Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.	

Action 12 : « Les vacances des Razmokets » pendant les vacances scolaires
(Contrat Educatif Local)

SOUS-PREFECTURE
 07 AVR. 2006
 60300 SENLIS

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

Coût en € TTC =	5.000 € (100 %)
* Etat - DDJS	1.800 € (36 %)
* Ville de Montataire	2.000 € (40 %)
* Usagers	1.200 € (24 %)

Action 13 : Poursuivre les actions de prévention au Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
 (JADE)

Coût en € TTC =	4.200 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	2.000 € (48 %)
* Etat - DDJS	1.200 € (28 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (24 %)

Action 14 : Poursuivre l'atelier d'accompagnement à la scolarité
pour les collégiens du Collège Anatole FRANCE
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

Coût en € TTC = 11.000 € (100 %)

* Etat – Contrat de Ville	7.000 € (64 %)
* CAF de Creil #	1.712 € (15 %)
* Ville de Montataire	2.200 € (20 %)
* Usagers	88 € (1 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

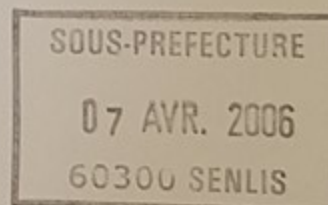
Action 15 : Journées « Prévention et Sécurité Routière » auprès des élèves de CM 2
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en € TTC = 5.400 € (100 %)

* Etat – PDASR #	3.600 € (67 %)
* Ville de Montataire	1.800 € (33 %)

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)



E/ Sports, Loisirs, Culture

Action 16 : Cinquième Festival « Danses et Musiques du Monde »
autour du jeudi de l'Ascension, le 25 mai 2006

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en € TTC : 52 500 € (100 %)

* Etat - Contrat de Ville	1.560 € (3 %)
* Conseil Régional de Picardie #	8.000 € (16 %)
* Conseil Général de l'Oise	4.000 € (8 %)
* Ville de Montataire	37.940 € (72 %)
* Recettes Festival	1.000 € (1 %)

au titre des lignes : Festival

Action 17 : « La Mémoire de Jules »

Développement du projet de recueil diversifié de la mémoire de la Cité Jules UHRY, de ses locataires et de son histoire...avant et pendant sa démolition, débutée en 2006, et de sa reconstruction

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire
en liaison avec l'OPAC Oise Habitat

Coût du projet sur 2 ans en € TTC : 20.000 € (100 %)

FINANCEMENT DU PROJET sur 2 ANS	FINANCEURS SOLLICITES	RAPPEL DU FINANCEMENT OBTENU EN 2005	SOLLICITE EN 2006	%
6 000 €	Etat – DRAC	1 000 €	5 000 €	46%
4 000 €	Opac Oise Habitat	2 000 €	2 000 €	18%
10 000 €	Ville de Montataire	6 000 €	4 000 €	16%
20 000 €		9 000 €	11 000 €	100 %
		20.000 €		

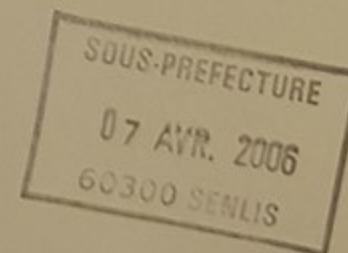
Action 22 : Développer les musiques actuelles

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total = 41.000 € T.T.C.

* Etat Contrat de Ville	12.000 € (29 %)
* Conseil Général de l'Oise	1.000 € (3 %)
* Conseil Régional de Picardie #	12.000 € (29 %)
* Ville de Montataire	12.000 € (29 %)
* Recette propres de l'activité du local « Mont' Le Son »	4.000 € (10 %)

Conseil Régional : au titre des « Emplois Solidaires »



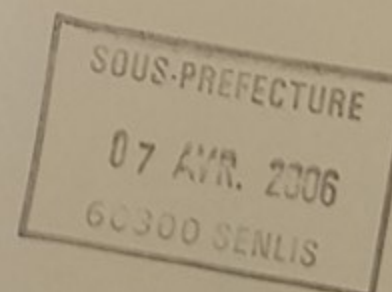
F/ Services publics de proximité

Action I :	CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS NEUFS « PLUS »* DANS LA FUTURE CITE JULES UHRV (20 COLLECTIFS + 8 INDIVIDUELS)	
	Maître d'Ouvrage : OPAC OISE HABITAT	
	Coût en investissement en € TTC :	3 310 105,73 €
	Subventions :	
	- Etat	316 228,52 €
	- Conseil Général de l'Oise	86 400,00 €
	- Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	235 505,00 €
	Prêt PLUS *	2 340 962,21 €
	Prêt 8/9ème	331 010,00 €
	TOTAL	3 310 105,73 €

* Prêt Locatif à Usage Social

Action II :	CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS COLLECTIFS NEUFS « PLS »* DANS LA FUTURE CITE JULES UHRV	
	Maître d'Ouvrage : OPAC OISE HABITAT	
	Coût en investissement en € TTC :	1 353 467,87 €
	Subventions :	
	- Conseil Général de l'Oise	32 500,00 €
	- Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	108 695,00 €
	Prêt PLS *	1 162 272,87 €
	Prêt 8/9ème	50 000,00 €
	TOTAL	1 353 467,87 €

* Prêt Locatif Social



<u>Action III :</u>	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE LA FUTURE CITE JULES UHRY	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	25 522,45 €
	Ville de Montataire	10 208,98 €
	ANRU	8 932,86 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	6 380,61 €
	TOTAL	25 522,45 €

Action IV : ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE PREALABLE
A LA RESIDENTIALISATION DES ABORDS
DES BATIMENTS 5, 7, 9 et des TOURS 11 &
13 AVENUE DU 19 MARS 1962

Maître d'Ouvrage : VILLE DE MONTATAIRE

Coût en investissement en € HT : 88 246,35 €

Ville de Montataire 17 649,28 €

ANRU 30 886,22 €

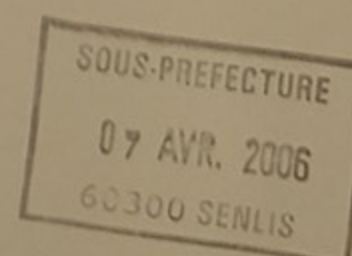
Conseil Régional de Picardie 13 236,95 €

Au titre du CRA

Conseil Général de l'Oise 26 473,90 €

TOTAL 88 246,35 €

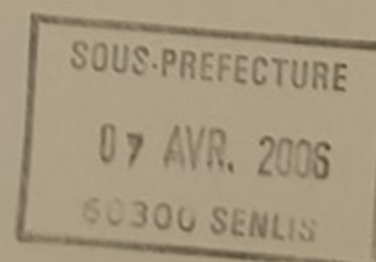
<u>Action V :</u>	REFECTION DE L'AIRE DE JEUX DE L'ARGILIERE	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	67 234,00 €
	Ville de Montataire	26 894,00 €
	ANRU	23 532,00 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	16 808,00 €
	TOTAL	67 234,00 €



<u>Action VI :</u>	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE LA CAVEE DE GRELE	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	347 760,00 €
	Ville de Montataire	139 104,00 €
	ANRU	121 716,00 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	86 940,00 €
	TOTAL	347 760,00 €

<u>Action VII :</u>	TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION DES ABORDS DES BATIMENTS 5 ET 7 AVENUE DU 19 MARS 1962	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	426 059,00 €
	Ville de Montataire	85 211,80 €
	ANRU	149 120,65 €
	Conseil Régional de Picardie Au titre du CRA	63 908,85 €
	Conseil Général de l'Oise	127 817,70 €
	TOTAL	426.059,00 €

<u>Action VIII :</u>	REALISATION DE LA VOIRIE D'ACCES A LA ZONE NA AU-DESSUS DE LA RUE DE LA JACQUERIE	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	315 302,00 €
	Ville de Montataire	63 398,00 €
	ANRU	110 356,00 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA et au titre du PRUS	59 907,00 €
	Conseil Général de l'Oise	81 641,00 €
	TOTAL	315 302,00 €



II – REVITALISATION ECONOMIQUE ET EMPLOI

II-1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II-2 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Action 18 : Lancer la Régie des Quartiers

Démarrage progressif au cours de l'année 2006 en recrutant le Directeur
sur le dernier semestre 2006

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire en liaison avec
l'Association de la « Régie des Quartiers
de Montataire » (créée fin 2005)

Coût du Directeur sur 6 mois en € TTC* : 20.000 € (100 %)

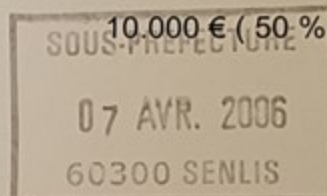
* Etat - Fonds Social Européen 10.000 € (50 %)

Objectif 2 / Mesure 1-2

* Ville de Montataire

10.000 € (50 %)

* Toutes charges incluses dont charges « employeurs »



III. STRATEGIE, RESSOURCES, EVALUATION

III.1 FORMATION ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

A/ Chefs de Projets et Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

B/ Formations

III.2 EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

A/ Evaluation des Contrats de Ville

B/ Autres évaluations et diagnostics

- * 2 - Actions intercommunales proposées sur
l'agglomération creilloise
en direction des Habitants des quartiers
d'habitat social

II. PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

I-1 PREVENTION DE LA DELINQUANCE

I-2 DEVELOPPEMENT SOCIAL

E/ Sports, Loisirs, Culture

Action 19 : « Vacances Familiales : 1er départ »

Maître d'Ouvrage : Centre Georges Brassens

SOUS-PREFECTURE

07 AVR. 2006

60300 SENLIS

Coût en € T.T.C. =	42.066 € (100 %)
* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (12 %)
* FASILD	1.524 € (4 %)
* FONJEP	2.196 € (6 %)
* « Vacances Ouvertes »	1.700 € (5 %)
* CAF de Creil et bons vacances de la CAF	15.000 € (36 %)
* Ville de Montataire. CCAS	760 € (1 %)
* Ville de Villers ST Paul	760 € (1 %)
* Adhérents	3.588 € (8 %)
* Prestations	2.738 € (7 %)
* Centre G. Brassens (dont Ville de Creil)	8.800 € (20 %)

Action 20 : Culture et Quartiers : « Théâtre pour Tous »

Maître d'Ouvrage : La Faïencerie

Coût en € TTC =	90.0000 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	5.000 € (6 %)
* FASILD	5.000 € (6 %)
* Usagers	29.750 € (33 %)
* La Faïencerie	27.750 € (31%)
* Ville de Creil	12.000 € (13 %)
* Ville de Montataire	6.500 € (7 %)
* Ville de Villers St Paul	4.000 € (4 %)

Action 21 :

Poursuivre l'activité du Fonds de Participation des Habitants (FPH) sur l'agglomération creilloise

Maître d'Ouvrage: Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise

Coût en € TTC 30.000 € (100 %)

* CCAC	3.500 € (11 %)
* Conseil Général de l'Oise	12.500 € (45 %)
* Ville de Creil	3.500 € (11 %)
* Ville de Montataire	3.500 € (11 %)
* Ville de Nogent/Oise	3.500 € (11 %)
* Ville de Villers St Paul	3.500 € (11 %)

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2006 et à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2006.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

10/04/2006

Publié ou notifié le :

10/04/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 10/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

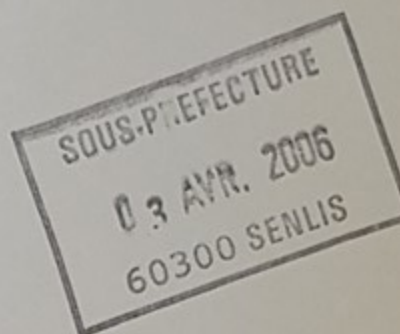
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

07 AVR. 2006

60300 SENLIS



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

06) REFORME DE LA M14 - APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

L'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, deux décrets et un arrêté du 27 décembre 2005 ont apporté quelques modifications à l'Instruction Comptable M 14, qui est une déclinaison du plan comptable général applicable aux communes, à leurs groupements et aux Etablissements Publics Locaux qui leur sont rattachés, depuis le 1^{er} janvier 1997.

L'objectif de cette réforme est d'apporter une plus grande souplesse de gestion ainsi que d'améliorer la lisibilité des documents budgétaires. Les points clé de cette réforme concernent notamment :

- la simplification de présentation et de gestion des écritures comptables d'ordre, avec la création de nouveaux chapitres, distinguant les opérations réelles des opérations d'ordre, la débudgétisation de certaines écritures patrimoniales, etc...

- l'inscription du produit des cessions d'immobilisation uniquement en Section d'Investissement, afin d'éviter notamment que les collectivités financent des dépenses de gestion au moyen de ces recettes,

- l'inscription des subventions d'équipement attribuées en Section d'Investissement et l'obligation de leur amortissement sur une durée maximum de 5 ans pour un tiers privé et de 15 ans pour un tiers public,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- la modification des maquettes budgétaires et un allègement des annexes,
- la refonte du régime des provisions,
- la simplification du traitement des Intérêts courus non échus

Certains dispositifs sont applicables d'office, d'autres appellent un choix de la Collectivité.

I – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS APPLICABLES D'OFFICE

- a) **création de chapitres globalisés** pour les opérations d'ordre budgétaire
- b) inscription du produit des cessions ***uniquement en Section d'Investissement*** (chapitre 024)
- c) ***imputation en Section d'Investissement des subventions d'équipement versées*** (nouveau chapitre spécifique 204). Elles étaient, auparavant, imputées en section de fonctionnement au chapitre 65
- d) **La modification des maquettes budgétaires et un allègement du nombre d'annexes à joindre au budget**, dont certaines ne seront annexées qu'au Compte Administratif.

Ainsi, les bilans des organismes :

- dans lesquels la collectivité détient une part de capital,
- au bénéfice desquels elle a garanti un emprunt
- à qui elle a versé une subvention supérieure à 75.000 €,
- ou représentant plus de 50 % de leur budget

ne sont plus annexés au budget, mais resteront à la disposition de toute personne en faisant la demande.

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lesquels la commune détient une part de capital égale au moins à 33 %, ou a garanti un emprunt, ou a versé une subvention supérieure à 75.000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ou encore dépassant le seuil de 23.000 € (loi n° 2000-321 du 12/04/00), **seront transmis par la Commune au représentant de l'Etat et au Comptable de la Commune à l'appui du Compte Administratif.**

Certains états ne seront désormais joints qu'au seul Compte Administratif, notamment :

- l'état de variation des immobilisations
- l'état présentant le montant des recettes et des dépenses affectés aux services assujettis à la T.V.A. qui ne font pas l'objet d'un budget distinct du budget général

II – LES DISPOSITIONS QUI APPELLENT UN CHOIX DE LA COLLECTIVITE

- a) Concernant les **provisions** déjà existantes ainsi que pour celle prévue cette année au Budget Primitif 2006, il vous est proposé d'opter pour le régime de droit commun « semi-budgétaire ».
Cela permet une véritable mise en réserve de la provision, contrairement à la situation actuelle (provision budgétaire), où une reprise de provision nécessite de trouver un financement à due concurrence.

- b) Pour les **subventions d'équipement à verser**, il vous est proposé de fixer leur durée d'amortissement à un an pour les subventions d'un montant inférieur à 100.000 € et à 5 ans au-delà.
- c) En ce qui concerne les **Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.)**, ceux-ci seront désormais traités comme des charges à rattacher à l'exercice. Cependant, pour l'année de transition, il vous est proposé d'opter pour l'application de leur contre passation en 2006, ce qui évite de modifier d'autant les résultats du Compte Administratif 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

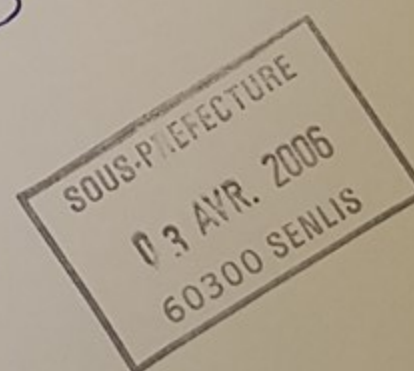
A L'UNANIMITE

- 1) PREND acte de la réforme M 14,
- 2) APPROUVE le principe des provisions (semi-budgétaire) de droit commun : mise en réserve des provisions constituées,
- 3) APPROUVE le principe de l'amortissement des subventions d'équipement versées sur une durée de un an pour les subventions inférieures à 100.000 € et sur une durée de 5 ans au-delà de ce montant, que le tiers soit privé ou public,
- 4) OPTÉ pour la contre passation des ICNE 2005 en 2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

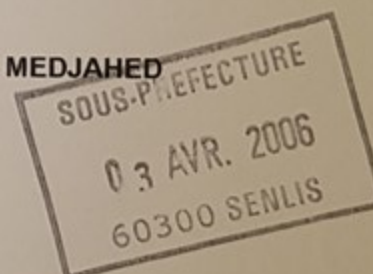
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



--*

07) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006

Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint aux Finances, exposant comme suit le Budget Primitif 2006 :

Le budget prévisionnel 2006 s'élève globalement (fonctionnement + investissement) à 23.827.900 € hors opérations d'ordre.

Il traduit les principales options retenues au stade des orientations budgétaires :

La maîtrise des charges de fonctionnement : en effet nos dépenses de fonctionnement n'évoluent que de 0,33 %.

La maîtrise de la hausse des taux de la fiscalité locale. A Montataire, les taux de fiscalité ont peu évolué au cours de ces deux derniers mandats. En 2006, pour la 3^{ème} année consécutive, la gestion rigoureuse menée par l'ensemble des services de notre collectivité, nous permet de maintenir les mêmes taux qu'en 2005 et 2004.

Pour mémoire, l'évolution moyenne des taux communaux entre 1995 et 2006 fut de :

- 1,28 %, pour les impôts ménages et le foncier économique
- 1,41 % pour la taxe professionnelle

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

et sur le dernier mandat entre 2001 et 2006 de :

- 0,84 % pour les impôts ménages et le foncier économique
- 1,09 % pour la taxe professionnelle
- **le maintien d'un autofinancement suffisant** afin de couvrir les annuités de la dette et d'autofinancer au maximum nos investissements. Ce budget nous le permet puisqu'il s'équilibre sans recours à l'emprunt, tout en constituant une provision pour risques de perte de taxe professionnelle de 500.000 €.
- **La poursuite de notre désendettement.** C'est ainsi que le non recours à l'emprunt en 2005 et en 2006 nous permet de continuer à nous désendetter, passant ainsi d'un encours de 11,6 M€ en 2004 à 8,4 en 2006.
- **La poursuite de notre politique d'investissement.**

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES RECETTES REELLES

Elles sont estimées à **21.904.907 €**, soit pratiquement en stagnation par rapport au budget prévisionnel 2005 : + 1,19 %. Elles proviennent pour :

- **82 %** du produit des impôts locaux et des diverses compensations de l'Etat pour perte de bases de fiscalité, notamment de taxe professionnelle,
- **9 %** des dotations de l'Etat
- **9 %** des produits des services et subventions diverses

a) Le produit des impositions directes

Le produit global des 4 taxes locales s'élève à **14.262.420 €**. La loi de finances pour 2006 reconduit une revalorisation des bases de 1,8% pour les taxes « ménages ». On constate donc ici une évolution d'à peine 2 % pour la dynamique des bases concernant la taxe d'habitation et de 1 % pour la taxe foncière. Quant aux bases de taxe professionnelle, celles-ci n'évoluent que 0,74 %.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taxe d'habitation	6 049 177	6 259 000	6 388 724	6 504 000	6 652 000	6 899 000
		3,47%	2,07%	1,80%	2,28%	3,71%
Taxe sur le foncier bâti	9 986 935	9 377 000	9 793 960	9 828 000	11 083 000	11 400 000
		-6,11%	4,45%	0,35%	12,77%	2,86%
Taxe sur le foncier non bâti (1)	64 486	58 000	54 409	54 200	51 400	43 600
		-10,06%	-6,19%	-0,38%	-5,17%	-15,18%
Taxe professionnelle	70 526 452	68 903 000	61 429 205	62 079 000	64 344 000	64 823 000
		-2,30%	-10,85%	1,06%	3,65%	0,74%
Taux						
Taxe d'habitation	7,25%	7,40%	7,55%	7,63%	7,63%	7,63%
Taxe sur le foncier bâti	30,82%	31,44%	32,08%	32,40%	32,40%	32,40%
Taxe sur le foncier non bâti	73,65%	75,13%	76,65%	77,42%	77,42%	77,42%
Taxe professionnelle	14,47%	14,76%	15,21%	15,44%	15,44%	15,44%
Produits						
Taxe d'habitation	438 565	463 166	482 349	496 255	507 548	526 394
Taxe sur le foncier bâti	3 077 973	2 948 129	3 141 902	3 184 272	3 590 892	3 693 600
Taxe sur le foncier non bâti	47 494	43 575	41 704	41 962	39 794	33 755
Taxe professionnelle	10 205 178	10 170 083	9 343 382	9 584 998	9 934 714	10 008 671
Total	13 769 210	13 624 953	13 009 338	13 307 486	14 072 947	14 262 420
rôles supplémentaires	341 957	79 684	79 216	867 495	137 681	
	14 111 167	13 704 637	13 088 554	14 174 981	14 210 628	
en Francs	92 563 189	89 896 526	85 855 284	92 981 783	93 215 610	93 555 342
		-2,88%	-4,50%	8,30%	0,25%	0,36%

b) Les Dotations de l'Etat

b1) Les Allocations compensatrices

Le contrat de croissance et de solidarité, initialement prévu de 1999 à 2001 est à nouveau reconduit. Cependant, les allocations versées par l'Etat, suite à des allègements successifs, dont certaines servent de variable d'ajustement, sont encore en baisse cette année.

LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision 2006	Evolution 2006/2005
FNCTP SOLLAC	263 541	175 694					
FNCTP 2ème part 2nde fraction "pertes DCTP" **	175 790	175 790	175 790				
Compensation suppression part salaires **	337 252	759 667	2 260 096				
FDCTP Fonds Prioritaire (écrêtement Sollac)		13 897	13 206	3 193	3 193		
FDCTP répartition (écrêtement Sollac)			32 676		13 139		
Compensation DCTP salaires	123 070	118 578	115 199	111 342	104 500	92 132	-11,84%
Compensation DCTP 16 %	998 734	995 435	939 827	899 691	792 855	725 948	-8,44%
Compensation TP ZRU	46 307	68 301	88 627	83 063	75 493	79 228	4,95%
Compensation TP REI création d'établissements	3 406	27 214	4 093	24 887	1 756	6 686	280,75%
Compensation Réduction des recettes LF 2003			4 683	9 879	20 409	20 966	2,73%
Rappel REI rôles supplémentaires d 1998 à 2000		473	947	0	947		
Subvention exo FB "personnes âgées"	20 104	18 523	19 999	21 129	18 432	19 379	5,14%
Compensation FB Zones d'aménagement (Z.R.U.)	23 708	14 507	21 648			87 868	
Compensation FB HLM en ZUS	173 305	162 649	176 434	273 645	260 129	189 564	-27,13%
Compensation taxe d'habitation "personnes âgées"	43 811	45 857	48 539	51 146	52 946	54 464	2,87%
Compensation FNB						6 307	
Totaux	2 209 028	2 576 585	3 901 764	1 477 975	1 343 799	1 282 542	-4,56%
		16,64%	51,43%	-62,12%	-9,08%	-4,56%	

** Compensations intégrées au sein de la DGF

B2) La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine

La Dotation Globale de Fonctionnement évolue certes, mais moins que le taux d'inflation annoncé pour 2006 (1,8 %). Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, son montant est estimé à 592.245 € et l'attribution 2004 devrait doubler d'ici 2009.

LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision 2006	Evolution 2006/2005
Dotation globale de fonctionnement (1)	1 302 085	1 308 317	1 323 323	3 795 495	3 833 450	3 891 900	1,52%
Dotation de solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	592 245	14,85%
Totaux	1 611 646	1 611 437	1 657 521	4 148 655	4 349 100	4 484 145	3,11%

-0,01% 2,86% 150,29% 4,83% 3,11%

(1) La L.F. 2004 a intégré au sein de la DGF la compensation part salaires et la dotation pour perte de taxe professionnelle (DCTP)

c) Les autres ressources

Enfin, on constate une relative stagnation en ce qui concerne le produit des autres ressources : produits des services et du domaine, subventions, participations et diverses taxes. Par contre, la participation de la C.A.F. concernant la prestation de service unique est en forte hausse : + 97.954 € pour les prestations crèche, + 39.110 € pour les prestations concernant le multi-accueil halte jeux en 2005. Globalement elles s'élèvent à **1.875.800 €**.

B - LES DEPENSES REELLES

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été évaluées à **18.732.486 €**. A peine plus élevées que celles prévues en 2005, elles n'évoluent que de 0,33 % par rapport au BP 2005. Ceci, grâce notamment à la maîtrise de la masse salariale et de la dette.

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel représentent au B.P. 2006 58 % des charges de fonctionnement. L'objectif de maîtrise de ce budget se poursuit. En effet, les efforts des services commencent à produire l'effet escompté. En 2006, les prévisions budgétaires ont été réajustées par rapport aux réalisations 2005. Ainsi, la masse salariale reste pratiquement identique à celle prévue au BP 2005 (- 0,38 % soit -41.630 €), et en hausse de 2,67 % par rapport au réalisé 2005, soit +285.643 €.

IMPUTATION	LIBELLE	BP 2005	Réalisé au 31/12/05	% Réalisation	BP 2006	% BP 2006/ BP 2005	% BP 2006/ CA 2005
DRH2.0	PERSONNEL PERMANENT	10 520 855	10 182 388	96,78%	10 469 780	-0,49%	2,82%
DRH2.1	Emplois jeunes	105 890	107 534	101,55%	110 220	4,09%	2,50%
1°)	TOTAL	10 626 745	10 289 922	96,83%	10 580 000	-0,44%	2,82%
	PERSONNEL VACATAIRE						
DSP2.04	Expositions	1 000	1 852	185,20%	1 000	0,00%	-46,00%
DSP2.05	Ateliers Expression Culturelle	18 980	12 809	67,49%	18 980	0,00%	48,18%
DSP2.11	Crèche	1 500	2 369	157,93%	1 500	0,00%	-36,68%
DSP2.12	Halte-Jeux	660	0	0,00%	240	-63,64%	
DSP2.13	Péri-Scolaires	860	0	0,00%	125	-85,47%	
DSP2.14	Centre Aéré	225 035	251 303	111,67%	236 130	4,93%	-6,04%
DSP2.15	Enseignement 1er Degré	20 610	20 231	98,16%	18 310	-11,16%	-9,50%
DSP2.18	Restaurants Scolaires	109 995	101 836	92,58%	108 240	-1,60%	6,29%
DSP2.19	Classes de Découverte	1 000	975	97,50%	1 200	20,00%	23,08%
DSP2.21	Jeunesse	1 000	0	0,00%	1 000	0,00%	
DSP2.33	Foyer Logement RPA	9 850	8 486	86,15%	8 880	-9,85%	4,64%
DSF2.06	Maire et Municipalité	0	179		0		-100,00%
2°)	TOTAL	390 490	400 040	102,45%	395 605	1,31%	-1,11%
	TOTAL GENERAL (1+2)	11 017 235	10 689 962	97,03%	10 975 605	-0,38%	2,67%

b) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les crédits dédiés à ce chapitre comprennent notamment les subventions aux associations et les participations versées aux syndicats intercommunaux. Concernant ces derniers, le montant des participations reste pratiquement identique. En ce qui concerne les subventions, elles ont été réévaluées de 1,5 % maximum, sauf en ce qui concerne l'A.M.E.M., la ville s'étant engagée à participer aux frais de recrutement d'un agent d'animation culturelle. Ainsi la majoration de la subvention de cette association est de 7.475 €, décomposée comme suit :

- 4.623 € x 80 % = 3.698 € (participation frais de recrutement)
- 251.770 € x 1,5 % = 3.777 € (augmentation annuelle)
- Total = 7.475 €

c) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Celles-ci sont présentées à la hausse sur certains secteurs :

- **Bâtiments divers et Eclairage Public** : les hausses importantes qui apparaissent sont surtout dues à une erreur d'estimation des dépenses d'électricité en 2005 (prévisions faite sur le H.T. au lieu du T.T.C.). Par ailleurs, les dépenses d'entretien des bâtiments sont également en hausse.
- **Parcs et Jardins** : hausse concernant le marché d'entretien des espaces verts ainsi que des travaux d'élagage divers.
- **Classes de Découvertes** : l'augmentation s'explique par le fait que deux classes supplémentaires partent en 2006 par rapport à 2005.

- **Bâtiments sportifs** : ce service prévoit dans son budget des travaux d'élagage au stade K. Sellier des marronniers et des érables pour un montant de 3.100 € et de la haie au stade M. Coëne pour un montant de 2.500 €.

d) **L'annuité de la dette**

Elle continue de baisser en 2006 : - 5 %.

NATURE	LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Prévision 2006
66	Frais financiers hors ICNE	619 424	622 778	499 836	405 337	375 885	285 915
16	Capital	1 675 536	1 926 789	1 822 757	1 593 974	1 647 304	1 630 000
	Prévision risque taux						11 085
	Annuités totales	2 294 960	2 549 567	2 322 593	1 999 311	2 023 189	1 927 000

En 2005, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Ainsi, nous continuons à nous désendetter, notre encours de dette passant de 10.047.000 € en 2005 à 8.402.000 € en 2006.

Année	Encours	Dette engagée		
		Capital	intérêts	Annuité
2004	11 641 151	1 593 974	402 061	1 996 035
2005	10 047 177	1 644 415	366 265	2 010 680
2006	8 402 762	1 630 000	285 915	1 915 915
2007	6 772 762	1 657 394	227 188	1 884 582
2008	5 115 368	1 375 320	159 030	1 534 350
2009	3 740 048	1 247 150	108 933	1 356 083
2010	2 492 898	1 148 255	69 365	1 217 620
2011	1 344 643	668 383	33 623	702 006
2012	676 260	259 713	17 982	277 695
2013	416 547	259 725	11 180	270 905
2014	156 822	156 822	4 424	161 246
		11 641 151	1 685 966	13 327 117

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DEPENSES REELLES

Elles s'élèvent à 3.465.414 €, hors remboursement du capital de la dette. Elles concernent les dépenses d'équipement suivantes :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	BP 2006
Opérations nouvelles d'investissement	2 101 410
Maintenance du patrimoine	767 646
Acquisition matériel & mobilier	320 718
Acquisitions foncières diverses	189 640
Subvention en annuités	14 300
Subvention Travaux Rû du Thérinet (régularisation 2005)	71 700
TOTAL...	3 465 414

Avec le Budget Primitif 2006 devrait débuter le Programme de Rénovation Urbaine, entrepris sous l'égide de l'A.N.R.U et en partenariat avec la Région, le Département et les bailleurs Sociaux. Les quartiers concernés sont les suivants :

- le quartier des Martinets
- la cité Jules Uhry

Par ailleurs, notre programmation pluriannuelle prévoit la poursuite d'un certain nombre de travaux, notamment :

- L'Espace de Rencontres dont les travaux ont récemment débuté
- La réfection de la rue de Condé, après celles d'Henri Barbusse Armand Desnosse
- des travaux d'aménagement des voiries dans la cité Bessemer
- des travaux d'aménagement dans le Parc Urbain
- des travaux de reprise des concessions dans le Cimetière
- la poursuite du Plan Lumière

OPERATIONS INVESTISSEMENT	BP 2006
PRUS - Aménagement Zone NA1	377 000
PRUS - Aménag. Espaces Publics Martinets	480 000
PRUS - Aménag. TOURS du 19 mars 1962	80 000
Espace de Rencontres	666 910
Travaux de Réfection de diverses rues	200 000
Cité Bessemer	115 000
Parc Urbain "Le Prieuré"	40 000
Cimetière - reprise de concessions	82 500
Plan Lumière	60 000
TOTAL GENERAL T.T.C.	2 101 410

Sont programmés également, comme chaque année, des travaux liés à la Maintenance du Patrimoine.

LIBELLE	BP 2006
Mairie	30 500
Résidence des Personnes Agées	29 500
Divers bâtiments administratifs	142 970
Groupe Scolaire D. Casanova	2 400
Groupe Scolaire J.DECOUR	3 696
Groupe Scolaire J.Jaurès	27 200
Groupe scolaire Jean Macé	1 300
Groupe Scolaire Joliot CURIE	19 350
Centre de Loisirs P.Legrand	11 450
Equipement sanitaire et social	5 380
Bâtiments sportifs	7 800
Salle Marcel COENE	58 100
Sous total Maintenance "Patrimoine Bâti"	339 646
Voirie - stationnement - cadre de Vie	101 500
Voirie - marquage au sol	25 000
Rénovation éclairage public	56 500
Plantations	14 000
Travaux de clôture	18 700
Travaux Cadre de Vie	123 100
Environnement	30 400
Aire de jeux	58 800
Sous total Maintenance "Domaine Public"	428 000

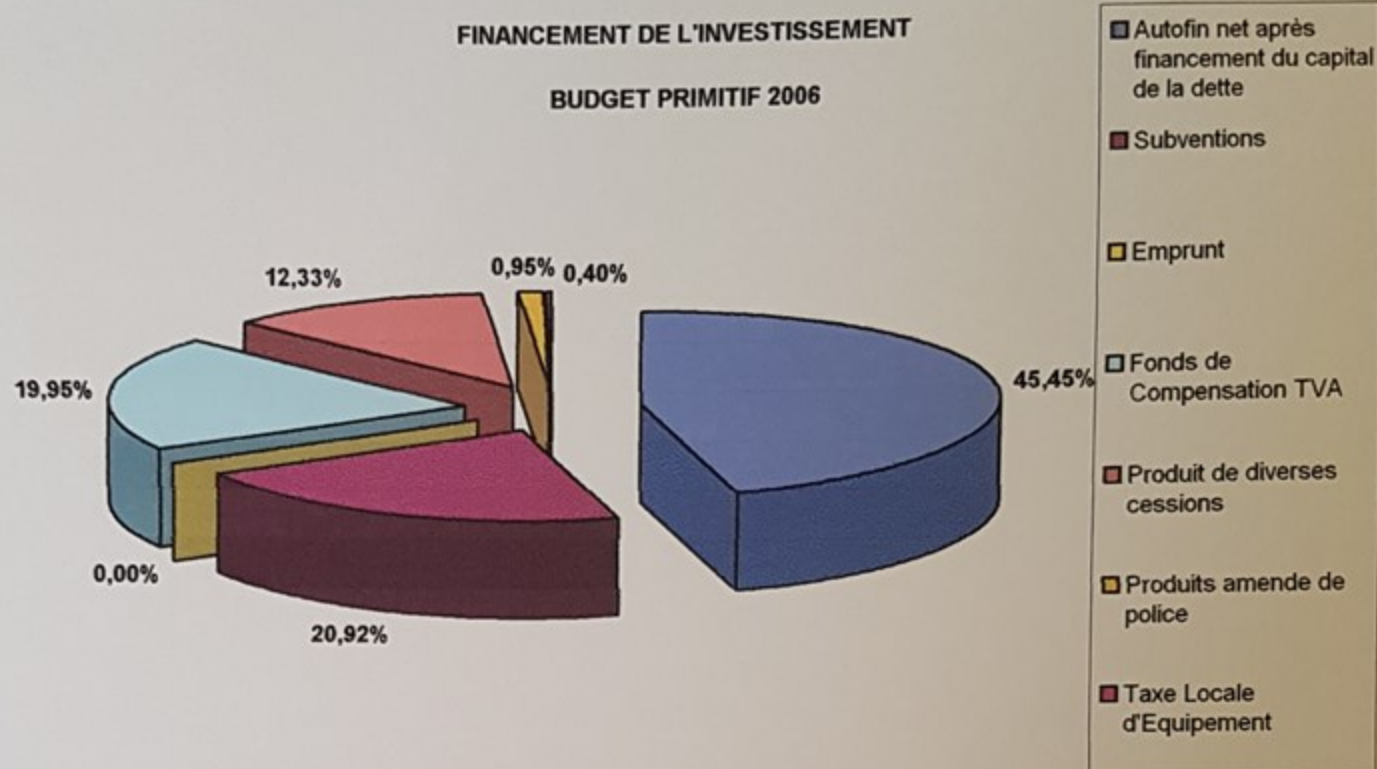
Les autres dépenses correspondent à l'équipement des services et aux acquisitions foncières. Concernant la subvention à verser au syndicat intercommunal « le rû du Thérinet », il s'agit d'une régularisation comptable, due à un changement d'imputation budgétaire, les subventions d'équipement devant être maintenant versées en investissement. Nous avons donc dû annuler l'écriture en 2005, puis réinscrire les crédits en 2006.

B - LES RECETTES

Elles s'élèvent à 3.465.414 € et correspondent aux financements dont détail ci-après :

RECETTES d'INVESTISSEMENT	BP 2006
Autofinancement net (<i>après financement du capital de la dette</i>)	1 542 421
Subventions diverses	710 000
Emprunt	0
Fonds de Compensation TVA	677 000
Produit de diverses cessions	418 508
Produits amende de police	32 295
Taxe Locale d'Equipement	13 490
Régularisation Travaux Rû du Thérinet (<i>annulation mandat 2005</i>)	71 700
TOTAL...	3 465 414

Ainsi, en 2006, le financement des investissements se réalise, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt, notre épargne représentant près de la moitié du financement de nos investissements.



CONSIDERANT que la Balance Générale des comptes se présente comme suit :

BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2006

EXERCICE 2006		DEPENSES	EXERCICE 2006		RECETTES
FONCTIONNEMENT					
Mouvements réels		18 732 486	Mouvements réels		21 904 907
011	Charges à caractère général	4 936 805	70	Produits des services et du domaine	588 400
012	Charges de personnel	10 816 096	73	Impôts et taxes	14 462 420
65	Autres charges de gestion courante	2 027 530	74	Dotations et Subventions	6 394 437
66	Charges financières	300 970	75	Autres produits de gestion courante	283 750
67	Charges exceptionnelles	93 320	77	Produits exceptionnels	900
68	Dotations aux provisions	500 000	013	Atténuation de charges	175 000
022	Dépenses imprévues	57 765			
Mouvements d'ordre		3 422 421	Mouvements d'ordre		250 000
023	Virement à la section d'investis.	2 902 021	042	Travaux en régie	250 000
042	Dotations aux amortissements	520 400			
S/Total		22 154 907	S/Total		22 154 907
INVESTISSEMENT					
Mouvements réels		5 095 414	Mouvements réels		1 922 993

16	Remboursement des Emprunts	1 644 300	10	Dotations et Fonds propres	690 490
20-21-23	Dépenses d'Equipement	3 379 414	13	Subventions	742 295
204	Subvention d'équip. versée	71 700	23	Immobilisations en cours	71 700
			024	Produits de cessions	418 508
Mouvements d'ordre		250 000	Mouvements d'ordre		3 422 421
040	Travaux en régie	250 000	021	Virement de la section de Fonction.	2 902 021
			040	Dotations aux amortissements	520 400
S/Total		5 345 414	S/Total		5 345 414
TOTAL BUDGET		27 500 321	TOTAL BUDGET		27 500 321

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

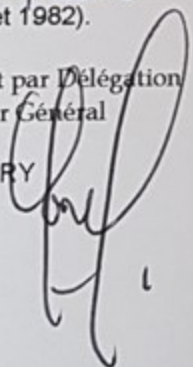
CONSIDERANT l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT la Balance Générale du Budget Primitif 2006,

APPROUVE AVEC 23 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS le budget tel que présenté, au niveau du chapitre pour les deux sections du budget (fonctionnement et investissement), avec vote par opération en investissement, l'opération constituant elle-même un chapitre budgétaire.

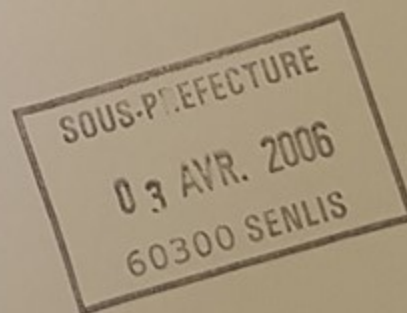
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 3.04.2006 ...
 Publié ou notifié le :
 ... 3.04.2006 ...
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du ... 3.04.2006 ...
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
 Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

08) FISCALITE LOCALE 2006 - VOTE DES TAUX

Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint au Maire, exposant :

Vu le Budget Primitif 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2006.

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état 1259 Mi de notification des taux d'imposition de 2006 des 4 taxes locales comme suit :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2005	Taux 2006	Bases notifiées 2006	Produit voté
Taxe d'Habitation	7,63 %	7,63 %	6 899 000	526 394
Taxe Foncier Bâti	32,40 %	32,40 %	11 400 000	3 693 600
Taxe Foncier Non Bâti	77,42 %	77,42 %	43 600	33 755
Taxe Professionnelle	15,44 %	15,44 %	64 823 000	10 008 671
Total ...				14 262 420

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/04/2006

Publié ou notifié le :

5/04/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

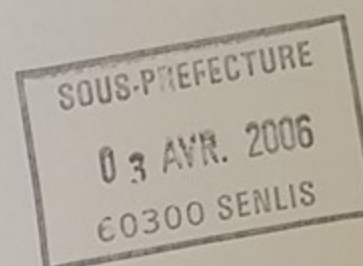
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

09) SUBVENTIONS 2006 A VERSER AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu le Budget Primitif 2006,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2006	OBSERVATION Codes
DRH 2.00/020/6474 Direction des Relations Humaines	110 000	
COMITE D'ACTION SOCIALE du PERSONNEL COMMUNAL	62 825	codes 1-2-3
MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS COMMUNAUX	35 000	
MUTUELLE GENERALE DE L'OISE	12 175	
DRP 2.00/024/6574 Direction des Relations Publiques	19 000	
COMITE DES FETES	19 000	code 3
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations	33 728	
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	350	
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) - section locale	70	
RESISTANCE 60	0	
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	100	
FEDERATION Nle DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES (FNDIRP) section locale	90	
FEDERATION Nle DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - section locale	250	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section Oise	200	
AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES-ROUILLE	70	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
MONS AD THERAM	300	
SOCIETE D'HORTICULTURE ET DE TEMPERANCE de MONTATAIRE	500	
ASSOCIATION DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EN PICARDIE (A.L.E.P.)	200	
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES (UNRPA)	1 524	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - section locale -	4 500	codes 2-3
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	152	
ASS DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE LEURS AMIS CREIL et SA REGION	220	
MOUVEMENT VIE LIBRE	700	
SAUVETEURS DE L'OISE	305	code 3
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOCF)	150	
ACTION CATHOLIQUE ENFANCE	70	
FEMMES SOLIDAIRES	3 500	codes 2-3
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE du BASSIN CREILLOIS	150	
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DE VOITURES ANCIENNES (A.M.V.A.)	200	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2006	OBSERVATION Codes
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations (suite)		
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL - CLERMONT)	500	
ASSOCIATION HABITANTS FONDS DE MONTATAIRE ET NOGENT	150	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA LIBERATION	183	
ASSOCIATION CREMATISTE OISE	125	
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION & L'ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE	5 800	
ASSOCIATION DES MARTINS-PECHEURS (A.A.P.P.M.A.)	800	codes 2-3
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	100	
ASSOCIATION BATTANT SERVICE SOLIDARITE (A.B.S.S.)	1 220	codes 2-3
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - section locale -	610	
CLUBS PERI-EDUCATIFS	6 800	
ASSOCIATION des MAGHREBINS DE MONTATAIRE	1 500	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE GOURNAY	183	
UNION LOCALE C.L.C.V. de MONTATAIRE	250	
ASSOCIATION "PETIT à PETIT"	260	
FEDERATION DES ACCIDENTES DU TRAVAIL & HANDICAPES	0	
ASSOCIATION DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE (ADVASUM)	400	
MOUVEMENT DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT (MNLE)	0	
AMICALE DES DIABETIQUES DE L'OISE	76	
ASSOCIATION "PERSONNES AGEES de MONTATAIRE"	100	
LES RESTOS DU CŒUR	150	
UNION DES PROPRIETAIRES DE MONTATAIRE (chasse)	150	
REGIE DE QUARTIER	500	
A.D.E.P. (insuffisants respiratoires)	200	
DSP 2.27/512/6574 SANTE	2 110	
CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES	870	
ASSOCIATION pour le DEVELOPPEMENT des SOINS PALLIATIFS dans l'OISE	1 000	
LIROLIT	240	
DSP 2.15 /213/6574 ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	2 000	
COOPERATIVES SCOLAIRES	1 770	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES ECOLES MATERNELLES & PRIMAIRES	230	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2 006	OBSERVATION Code
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - LYCEE -	3 032	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE André MALRAUX	230	code 3
FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE André MALRAUX	0	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (U.N.S.S.)	400	
CLASSES TRANSPLANTEES	2 402	
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - COLLEGE-	3 990	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ANATOLE FRANCE	568	code 2-3
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES COLLEGE ANATOLE FRANCE	230	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Ed.HERRIOT	100	
/6573 COLLEGES		
CLASSES TRANSPLANTEES	3 092	
DSP 2.21/422/6574 JEUNESSE	209 690	
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	209 690	codes 1-2-3
DSP 2.23/411/6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	103 372	
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	3 500	codes 1-2
MONTATAIRE BASKET BALL	11 000	codes 1-2
BILLARD-CLUB DE MONTATAIRE	1 372	code 2
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	7 100	
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	1 500	code 2
HAND-BALL CLUB DE MONTATAIRE	6 000	
VERTICAL CLUB DE MONTATAIRE (escalade)	2 400	code 2
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	2 500	code 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	11 000	codes 1 - 2
ESPERANCE MUNICIPALE DE MONTATAIRE (gymnastique)	10 000	code 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	5 000	code 2
OLYMPIC KARATE CLUB	5 000	code 2
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	10 000	code 2

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2006	OBSERVATION Codes
GRUPE SPORTIF DES PORTUGAIS DE MONTATAIRE	2 000	code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	14 500	codes 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE	2 200	code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE	300	code 2
RING OLYMPIC de MONTATAIRE (boxe)	3 800	codes 1-2-3
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	1000	
VOLLEY BALL	1 400	
PETANQUE (ABM)	1 800	
DSP 2.01/025/6574 CULTURE	58 073	
STE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	305	
FORMES ET COULEURS	400	code 2
PHOTO-CLUB de MONTATAIRE	1 000	code 2
HARMONIE MUNICIPALE de MONTATAIRE	4 733	codes 2-3
MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE	150	
ASSOCIATION "SOUVENIR DU PORTUGAL"	305	
ASSOCIATION VIDEO TRAVELLING	1 100	
SOCIETE DES COLOMBOPHILES	80	
La FAIENCERIE	50 000	
DSP2.26/04/6574 PARRAINAGE JUMELAGE	16 900	
ECHANGES FRANCO-ALLEMAND	9 200	code 3
FRANCE - PALESTINE	7 700	code 3
DSP 2.06/311/6574 A.M.E.M.	259 245	
ASSO. MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION MUSICALE	259 245	codes 1-2-3
DSP 2.10/520/657362 C.C.A.S.	133 000	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	133 000	codes 1-2-3
Montant Total Subventions Municipales	954 140	

Code 1 : Personnel mis à disposition
 Code 2 : Mise à disposition de locaux
 Code 3 : Autres aides en nature

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 31/03/2006
 Publié ou notifié le :
 31/03/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 31/03/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

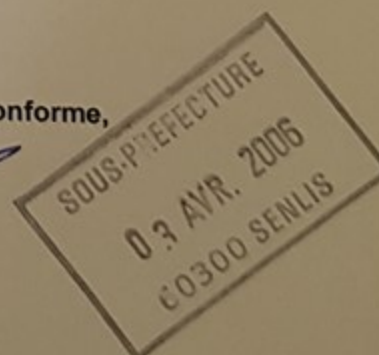
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

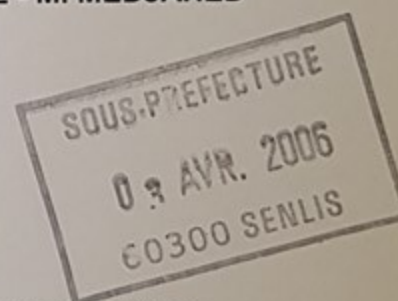
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

10) AUTORISATION DE PROGRAMME et CREDITS DE PAIEMENT



Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QU'en application de l'article L.2311-3 du Code des Collectivités Territoriales, les communes de 3.500 habitants et plus peuvent inscrire à la section d'investissement de leur budget des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs aux acquisitions de biens meubles et immeubles et aux travaux en cours à caractère pluriannuel,

VU notre délibération du 6 décembre 2004,

CONSIDERANT que dans le cadre du budget primitif 2006, il y a lieu de procéder au réajustement d'une de ces opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de voter l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement relatifs à l'opération intitulée « 9043 Espace de Rencontres », comme indiqué ci-dessous :

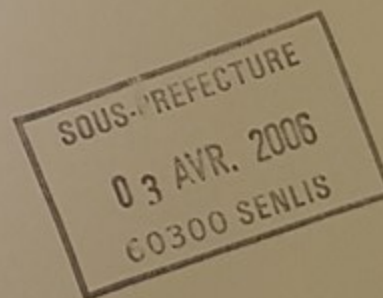
LIBELLES	Coût Global en €	2002	2004	2005	RAR 2005 CP	2006 CP	2007 CP
Maîtrise d'œuvre	5 688,67				154 989,89		
Maîtrise d'œuvre concours	211 025,29		27 393,88	28 641,5	596 691,00	559 610	300 000
Travaux	1 457 609,33			1 308,3		107 300	
Matériel et Mobilier	107 300,00			2 817,7	179 182,00		
Acquisition foncière (Pathé)	181 999,71						
TOTAL GENERAL	1 963 623,00	5 688,67	27 393,88	32 767,56	930 862,89	666 910	300 000
Département	510 000				152 150,00	100 000	257 850
Région FDL	282 445				94 150,00	50 000	138 295
Feder	362 895				120 965,00	70 000	171 930
TOTAL GENERAL	1 155 340				367 265,00	220 000,00	568 075,00
Besoin de financement FCTVA, Autofin, emprunt	808 283	5 689	27 394	32 76	563 597,89	446 910	-268 075

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5.10.1006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

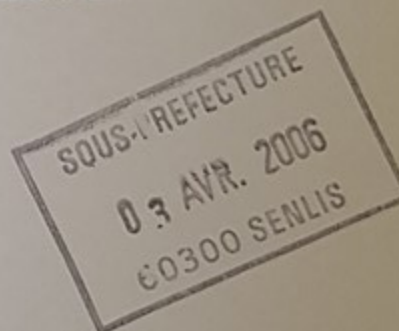
11) BUDGET PRIMITIF 2006 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

QUE la situation économique des entreprises locales situées sur le territoire de notre commune, notamment des industries est très préoccupante,

QUE si la « restructuration fusion absorption » subie par la Société ARCELOR, devenue depuis ARCELOR ATLANTIQUE et LORRAINE ne s'est pas traduite cette année par une baisse des bases de taxe professionnelle, comme nous l'avions prévue, celles de la société GOSS diminuent quant à elles de 15 %,

QUE cette situation constitue un risque réel de perte de ressources pour notre commune, vu le poids que représentent ces deux entreprises dans les parts de produit de taxe professionnelle et de taxe foncière,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de constituer une provision pour risques de 500.000 € (cinq cent mille euros).

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2006 au compte 6815 Provisions pour risques et Charges.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

5.04.2006

Publié ou notifié le :

5.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 5.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

12) ASSOCIATION PROMOTION & ANIMATION DES MARCHES de MONTATAIRE -
REGULARISATION ANNEE 2005

Sur le rapport de M. le Maire exposant :

Que le Conseil municipal, en sa séance du 05 janvier 2004, a décidé d'augmenter les tarifs des droits de place des marchés de 2,5 % et de 0,05 centimes d'euros la taxe d'animation (conformément à la décision de l'assemblée générale du Syndicat des Commerçants du 16.06.2003) à compter du 1^{er} février 2004,

CONSIDERANT que cette recette complémentaire, versée par les commerçants et destinée à promouvoir les opérations de promotion et d'animation réalisées par l'association, leur est reversée chaque année sous forme de subvention,

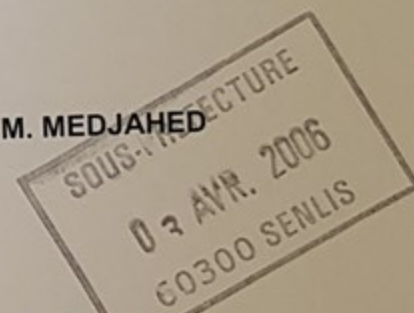
CONSIDERANT qu'elle s'est élevée à la somme de 5.744,20 € pour l'année 2005,

CONSIDERANT qu'un acompte de 4.800 € leur a été versé au titre de l'exercice 2005,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de verser, à l'Association pour la « Promotion et l'Animation des Marchés de MONTATAIRE » la somme de 944, 20 €, correspondant au solde de la recette réalisée en 2005.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2006

- Fonction 025..... Aide aux Associations
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations
et autres organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/04/2006

Publié ou notifié le :

3/04/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

13) SOLLICITATION DES SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE (ANRU) AU TITRE DES OPERATIONS INSCRITES DANS LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DES MARTINETS POUR L'ANNEE 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire, en partenariat avec l'ANRU, le Conseil Régional, le Conseil Général et les Bailleurs sociaux, a élaboré un Projet de Rénovation Urbaine et Sociale du quartier des Martinets ;

Considérant que ce programme, s'échelonnant sur la période 2006 à 2011, prévoit pour l'année 2006, les opérations suivantes :

- **Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs de la nouvelle cité Jules Uhry**

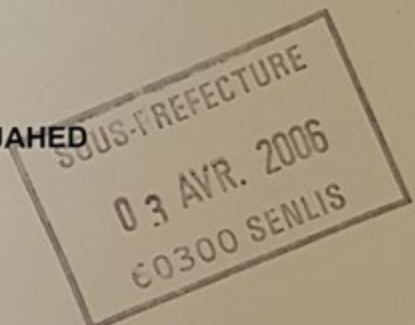
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement HT : 25 522,45 €

Dont Ville de Montataire : 10 208,98 €

ANRU : 8932,86 €

Conseil Régional : 6380,61 €



- **Etude de maîtrise d'œuvre pour la résidentialisation des bâtiments 5, 7, 9, 11 et 13 avenue du 19 mars 1962**

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement HT : 88 246,35 €

Dont Ville de Montataire : 17 649,28 €

ANRU : 30 886,22 €

Conseil Régional : 13 236, 95 €

Conseil Général : 26 473,90 €

- **Réfection de l'aire de jeux de l'Argillère**

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement HT : 67 234 €

Dont Ville de Montataire : 26 894 €

ANRU : 23 532 €

Conseil Régional : 16 808 €

- **Etude de maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement de l'espace public de la cavée de Grêle**

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement HT : 347 760 €

Dont Ville de Montataire : 139 104 €

ANRU : 121 716 €

Conseil Régional : 86 940 €

- **Travaux de résidentialisation des bâtiments 5 et 7 avenue du 19 mars 1962**

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement HT : 426 059 €

Dont Ville de Montataire : 85 211,80 €

ANRU : 149 120, 65 €

Conseil Régional : 63 908, 85 €

Conseil Général : 127 817, 70 €

- **Réalisation de la voirie d'accès à la zone Na**

Maîtrise d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en investissement HT : 315 302 €

Dont Ville de Montataire : 63 398 €

ANRU : 110 356 €

Conseil Régional : 59 907 €

Conseil Général : 81 641 € ;

Considérant que, dans l'attente de la signature de la convention définitive avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine, il convient de solliciter cette dernière pour les subventions liées à la programmation 2006 ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu le Projet de Renouvellement Urbain et Social du Quartier des Martinets et sa programmation 2006

A L'UNANIMITE

DECIDE de solliciter l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour le versement des subventions inscrites au plan de financement du Projet de renouvellement Urbain et Social des Martinets pour l'année 2006 et de permettre à la ville de Montataire de démarrer ces opérations préalablement à la signature de la convention financière avec l'ANRU.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer ces opérations et à signer le protocole de préfiguration avec l'ANRU pour les opérations 2006.

Pour extrait certifié conforme,



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31/01/2006

Publié ou notifié le :

31/01/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

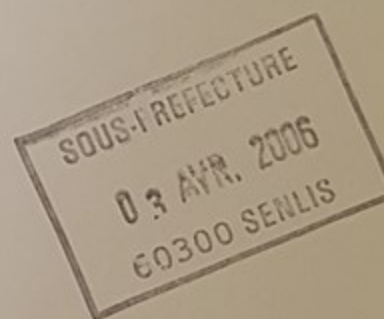
Date du 31/01/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Yann AUBRY, the Director General.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

14) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AI 258 APPARTENANT A M. ET Mme KENOUE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que M. et Mme KENOUE sont propriétaires de la parcelle cadastrée AI 258, sise lieudit « Dieu de Pitié » à Montataire, située dans le secteur UC du POS, d'une superficie totale de 350 m² ;

Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de cette parcelle de manière à poursuivre sa politique de réserve foncière dans le cadre du schéma d'aménagement du quartier Sellier

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 258 sise lieudit « Dieu de Pitié » à Montataire d'une superficie totale de 350 m2, appartenant à M. et Mme KENOUE au montant total de 1055 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

15) ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES APPARTENANT A L'ETAT

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que l'Etat est propriétaire d'un ensemble de parcelles sur le territoire de Montataire, pour une superficie totale de 3ha 11a 41ca, dont la liste est annexée ci-joint ;

Considérant que l'Etat propose à la ville de lui céder l'ensemble de ses parcelles ;

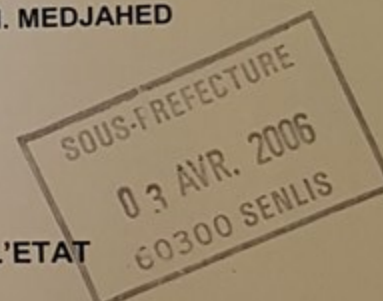
Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles de manière à poursuivre sa politique de réserve foncière

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu la liste des parcelles,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LISTE DES PARCELLES APPARTENANT A L'ETAT ET CEDEES A LA VILLE DE MONTATAIRE

Lieu Dit « Fond et Côte de Flageolle »,

AB 70	427 m2
AB 84	272 m2
AB 86	390 m2
AB 90	732 m2
AB 111	292 m2
AB 120	210 m2
AB 121	60 m2
AB 125	43 m2
AB 132	332 m2
AB 137	1564 m2
AC 17	674 m2
AC 44	190 m2

Lieu Dit « Côte de la Dehors »

AC 62	581 m2
AC 67	318 m2
AC 70	319 m2
AC 79	273 m2
AC 103	256 m2

Lieu Dit « Entre Deux Moulins Ouest »

AC 125	100 m2
AC 128	72 m2
AC 130	307 m2
AC 160	69 m2
AC 162	47 m2
AC 377	707 m2

Lieu Dit « La Dehors »

AC 201	15 m2
AC 203	16 m2
AC 233	329 m2
AC 235	115 m2
AC 239	102 m2
AC 248	57 m2
AC 255	295 m2

Lieu Dit « Marais Dit De La Ville »

AD 204	620 m2
AD 345	56 m2
AD 353	160 m2
AD 377	245 m2
AD 394	298 m2
AD 396	353 m2
AD 397	453 m2
AD 400	1968 m2
AD 414	245 m2
AD 420	105 m2
AD 423	310 m2
AD 439	53 m2
AD 450	97 m2
AD 451	82 m2

Lieu Dit « Entre Deux Moulins Est »

AE 140	225 m2
AE 151	198 m2
AE 160	242 m2
AE 169	280 m2
AE 173	89 m2
AE 177	19 m2
AE 181	2215 m2
AE 207	82 m2
AE 215	86 m2
AE 310	16 m2
AE 381	92 m2
AE 383	45 m2

Lieu Dit « Le Bray »

AI 2	73 m2
AI 25	77 m2
AI 35	83 m2
AI 491	73 m2

Lieu Dit « Coquetière et Garenne »

AW 34	96 m2
AW 86	134 m2

Lieu Dit « Le Marais de Vitel »

AY 381	9 m2
AY 385	78 m2

Lieu Dit « Le Chemin ferré »

ZB 107	540 m2
ZB 108	2843 m2
ZB 109	570 m2
ZB 126	260 m2
ZB 127	764 m2
ZB 130	584 m2

Lieu Dit « Le haut de Flageolle »

ZB 178	5151 m2
ZB 179	872 m2
ZB 180	280 m2

Lieu Dit « Les Grès »

ZA 43	280 m2
-------	--------

Lieu Dit « Fosse Aux Muguets »

ZA 7	500 m2
------	--------

Lieu Dit I « Les Sablons »

AH 83	76 m2
-------	-------

A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition d'un ensemble de parcelles (liste annexée) situé à Montataire d'une superficie totale de 3ha 11a 41ca, appartenant à l'Etat au montant de 16 000 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

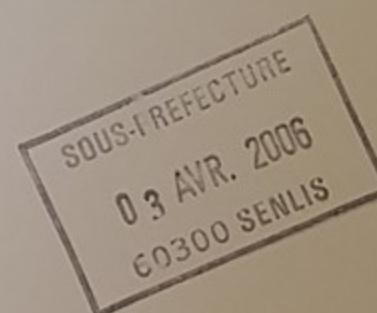
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

16) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AY 829p APPARTENANT A M. ET Mme SOARES

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que M. et Mme SOARES sont propriétaires de la parcelle cadastrée AY 829p, sise lieudit « Le Marais de Vitel » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie totale de 28 m² ;

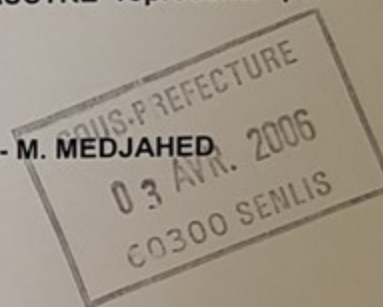
Considérant que cette parcelle est incluse dans le sol d'alignement ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AY 829p sise lieudit « Le Marais de Vitel » à Montataire d'une superficie totale de 28 m2, appartenant à M. et Mme SOARES à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

... 31.04.2006 ...

Publié ou notifié le :

... 31.04.2006 ...

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

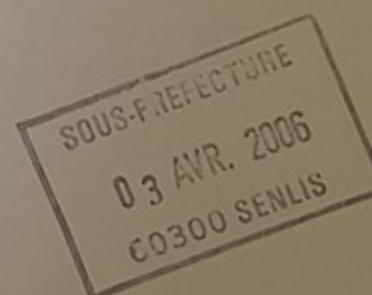
Date du ... 31.04.2006 ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

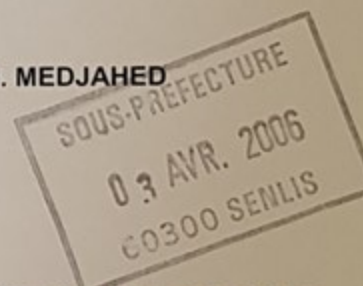
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



17) CESSION D'UNE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION SITUEE SUR LA PARCELLE CADASTREE AW 7p A M. HEURTEUR ET Mme MERCIER

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AW 7p, sise lieudit « Le Clos Blanc » à Montataire, située dans le secteur UH du POS, sur laquelle est construite une habitation comprenant un rez-de-chaussée, un étage et une cour pour une contenance de 56 m² ;

Considérant que M. HEURTEUR et Mme MERCIER, domiciliés 33, rue de l'Eglise à Montataire sont intéressés par l'acquisition de cette construction en vue de la réhabiliter et d'en faire leur habitation ;

Considérant l'utilité de l'opération ;

Vu l'estimation des domaines,

Vu la promesse de vente,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AW 7p, sise lieudit « Le Clos Blanc » à Montataire, sur laquelle est construite une habitation comprenant un rez-de-chaussée, 1 étage et une cour pour une contenance de 56 m2, au montant de 36 000 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31.04.2006

Publié ou notifié le :

..... 31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

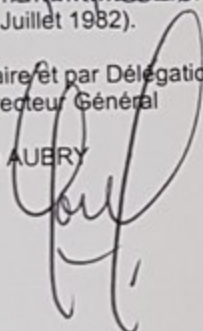
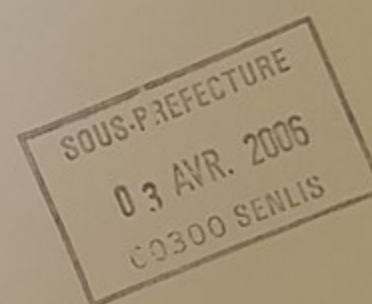
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

18) AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE DES VOIES DE DESENCLAVEMENT DE LA ZONE NA PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DES MARTINETS

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire, en partenariat avec l'ANRU, le Conseil Régional, le Conseil Général et les Bailleurs sociaux, a élaboré un Projet de Rénovation Urbaine et Sociale du quartier des Martinets ;

Considérant que ce programme prévoit la réalisation de voiries pour desservir la zone Na située au-dessus du secteur de la Jacquerie dont les estimations financières sont les suivantes :

- Voirie d'accès à la zone Na
- Coût Total HT : 315 302 €
- Dont Travaux : 286 638,18 €
- Maîtrise d'œuvre : 28 663,82 €
- Début d'opération programmée en 2006

- Voirie reliant la cavée des Aiguillons à l'avenue du 19 mars 1962

Coût Total HT : 1 773 576 €

Dont Travaux : 1 612 341, 81 €

Maîtrise d'œuvre : 161 234, 19 €

Début d'opération programmée en 2007

Considérant que ces voiries vont desservir le même secteur, il apparaît cohérent de lancer les études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'opération soit pour un coût total de 189 898, 01 € ;

Il convient donc, conformément au code des Marchés Publics, d'organiser une consultation sous la forme d'un appel d'offre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu le Projet de Renouvellement Urbain et Social du Quartier des Martinets ;

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer la consultation sous forme d'un appel d'offres **et** à signer les pièces des marchés à intervenir.

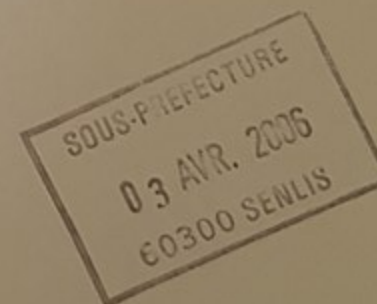
Pour extrait certifié conforme,



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
31.04.2006
Publié ou notifié le :
31.04.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 31.04.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

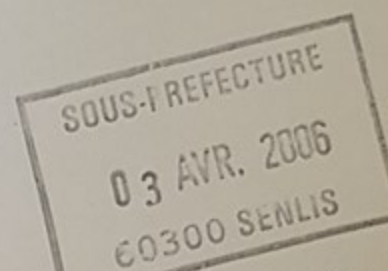
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI - M. ZANETTI – Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

19) DEMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUE SUR LA PARCELLE AK 613 APPARTENANT A LA VILLE

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle AK 613 sise lieudit « La Folle Emprise » à Montataire d'une surface totale de 3969 m² ;

Considérant le mauvais état du bâtiment érigé sur cette parcelle et de son inoccupation depuis plusieurs mois ;

Considérant l'impossibilité de le réhabiliter ;

Considérant qu'il convient de le démolir de manière à valoriser la parcelle concernée ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE la démolition du bâtiment érigé sur la parcelle AK 613, sise lieudit « La Folle Emprise » appartenant à la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir concernant cette démolition.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

30/04/2006

Publié ou notifié le :

30/04/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

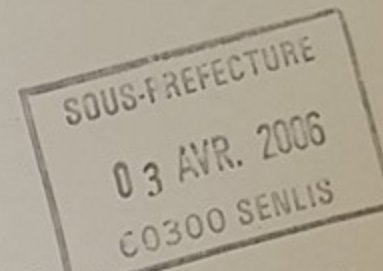
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

20) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER UN APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE PROGRAMME DE VOIRIE 2006

Sur le rapport de Monsieur GODARD, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que la commission de maintenance du patrimoine s'est réunie le 2 février 2006, afin d'établir les propositions budgétaires pour l'année 2006,

Que lors du vote du budget 2006, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux du programme de voirie 2006,

Que compte-tenu de la spécificité de chaque chantier, il y a lieu de diviser ce programme en plusieurs lots, à savoir :

- Lot n°1 : programme de renforcement de chaussée
- Lot n°2 : réfection des allées du cimetière
- Lot n°3 : création d'un trottoir allée des Marronniers

Que le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 123.500€ TTC

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert
et à signer toutes les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31/03/2006

Publié ou notifié le :

31/03/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

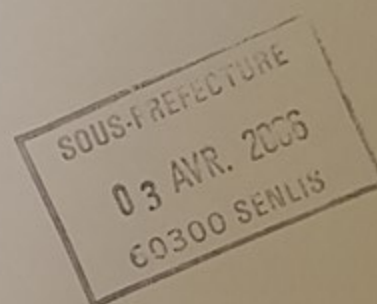
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



extrait certifié conforme,

Yves Bosino





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

21) AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI AU MARCHE N° 015/05 PASSE AVEC GUILLOU SA - PROGRAMME DE VOIRIE COMPLEMENTAIRE 2005 – LOT N°1 : VOIRIE & RESEAUX DIVERS RUE HENRI BARBUSSE

Sur le rapport de Monsieur GODART, Adjoint au Maire, chargé des finances et de la maintenance du patrimoine, exposant :

Que les travaux de réaménagement de la rue Henri Barbusse sont en cours de réalisation,

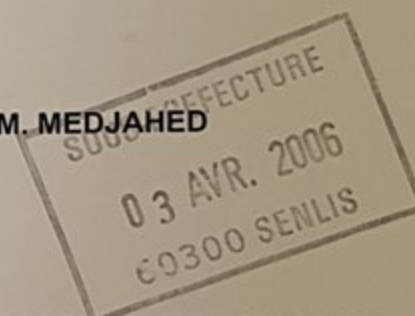
Que le marché prévoit des travaux de terrassement chez les riverains afin de modifier l'installation électrique basse tension des logements, compte-tenu de l'enfouissement des réseaux de basse tension, de télécommunication et de télédistribution,

Que l'entreprise a rencontré des difficultés pour contacter les riverains afin d'obtenir les autorisations réglementaires de passage,

Que cette situation a occasionné un retard de chantier qui ne peut être imputé à l'entreprise,

Qu'il convient donc de prolonger le délai d'exécution contractuel des travaux de deux mois supplémentaires,

Que ce délai supplémentaire amène la fin de chantier au 14 avril 2006,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation du délai contractuel au marché n° 015/05 passé avec la société GUILLOU SA

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31 oct. 2006

Publié ou notifié le :

31 oct. 2006

Le Maire certifie que le présent

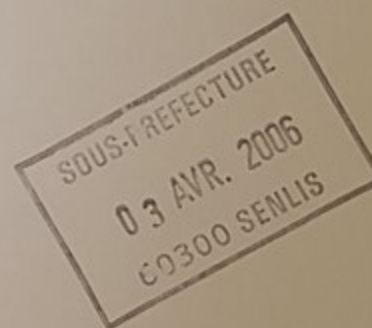
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 oct. 2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

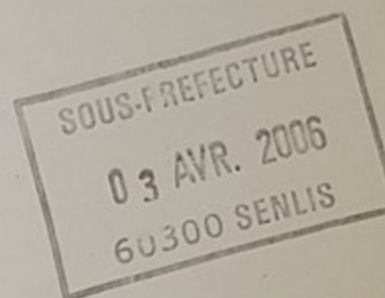
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

22) AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI AU MARCHE N° 016/05 – SOCIETE FORCLUM - PROGRAMME DE VOIRIE COMPLEMENTAIRE 2005 – LOT N°2 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS BASSE TENSION – ECLAIRAGE PUBLIC – TELECOMMUNICATION – TELEDISTRIBUTION

Sur le rapport de Monsieur GODART, Adjoint au Maire, chargé des finances et de la maintenance du patrimoine, exposant :

Que les travaux de réaménagement de la rue Henri Barbusse sont en cours de réalisation,

Que le marché prévoit des travaux de terrassement chez les riverains afin de modifier l'installation électrique basse tension des logements, compte-tenu de l'enfouissement des réseaux de basse tension, de télécommunication et de télédistribution,

Que l'entreprise a rencontré des difficultés pour contacter les riverains afin d'obtenir les autorisations réglementaires de passage,

Que cette situation a occasionné un retard de chantier qui ne peut être imputé à l'entreprise,

Qu'il convient donc de prolonger le délai d'exécution contractuel des travaux de deux mois supplémentaires,

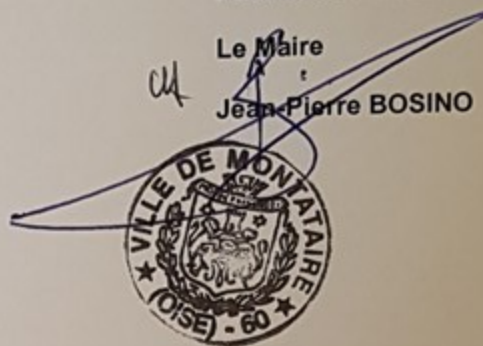
Que ce délai supplémentaire amène la fin de chantier au 14 avril 2006,

Le conseil municipal après avoir délibéré,

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation de délai contractuel au marché n° 016/05 passé avec la société FORCLUM

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31/03/2006

Publié ou notifié le :

31/03/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31/03/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

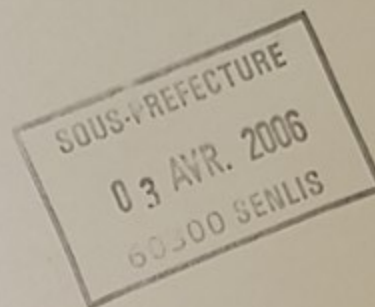
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

23) TRAVAUX DE RESTAURATION DU RU DE GOURNAY – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Sur le rapport de Monsieur Patrick BOYER, conseiller municipal délégué à l'environnement, exposant :

Que par délibération du conseil municipal du 17 octobre 2005, le conseil municipal a décidé de verser une participation au Syndicat Intercommunal du Ru du Thérinet pour la réalisation des travaux de restauration du ru de Gournay,

Que le trésor public de Creil, par courrier en date du 8 février 2006, nous indique que cette participation doit être considérée comme une subvention d'investissement et que celle-ci doit être imputée au compte 204 "subventions d'équipement versées" conformément aux nouvelles règles de la comptabilité publique,

Que nous devons donc annuler le mandat n° 7264 émis le 20 décembre 2005 pour un montant de 71.700 € au moyen d'un titre en 2006,

Vu le budget primitif 2006 prévoyant les crédits correspondants au compte 204 "subventions d'équipement versées",

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser la somme de 71.700 € au Syndicat Intercommunal du Ru du Thérinet pour la réalisation des travaux de restauration du ru de Gournay.

Cette subvention sera amortie, selon les nouvelles règles de la nomenclature M14, conformément à la décision du présent conseil municipal, sur un an.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

03 av. 2006

Publié ou notifié le :

03 av. 2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 03 av. 2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

--*

24) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - PRODUIT DU SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DU CENTRE DE LOISIRS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Il est convenu dans le cadre du projet de la fête de fin d'année du centre de loisirs que le montant des entrées encaissées soit reversé au Secours Populaire Français, comité de Montataire, pour aider les familles en difficulté.

Le montant des entrées encaissées s'élève à 184 euros et a été déposé à la trésorerie principale de Creil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le versement de la somme de 184 € au Secours Populaire Français

Les crédits sont inscrits au budget 2006 - DSP 2.07/025/6574

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/04/2006

Publié ou notifié le :

5/04/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

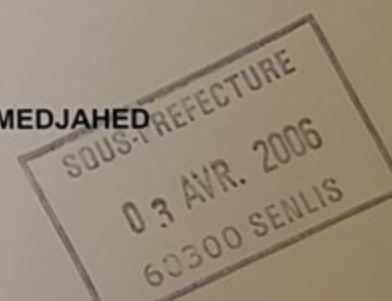
SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

25) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE – ANNEE 2006 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant la délibération n° 17 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2006 qui concernait notamment la subvention à encaisser par la ville,

Considérant la nécessité d'équilibrer au niveau local les financements alloués éligibles au FSE, la répartition budgétaire doit être modifiée comme suit :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

	Participation ville	Subvention PLIE
CCAS	14.350 € 10 % enc. technique 20 % accompagnement 16 % matériel et gestion	24.000 € 1 poste à temps complet
JADE	31.135 € 10% poste psychologue 50 % accueil et insertion 23 % accompagnement de projets et insertion	21.485 € Rémunération des éducateurs et psychologues

Le montant de la subvention sollicitée auprès du FSE – mesure 3 de l'objectif 3 – dans le cadre du PLIE est donc de 24.000 € pour l'année 2006 pour le CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

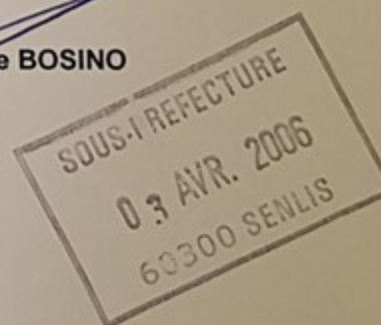
AUTORISE le Maire à signer la convention 2006 avec le PLIE

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention pour l'année 2006.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31.04.2006

Publié ou notifié le :

..... 31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

26) ACTIONS VILLE VIE VACANCES - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINTEMPS 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant,

Comme chaque année, le Service Municipal des sports met en place pour la période des congés scolaires de printemps 2006 (du 13 février au 24 mars 2006) un ensemble d'ateliers sportifs en direction des jeunes de 10/13 ans et 14/16 ans :

- Sports collectifs
- Tennis de table
- Speed ball
- Expression corporelle
- Sortie à l'extérieur de la ville avec pique nique
- Assister à un match de haut niveau soit en basket, soit en sport de raquettes

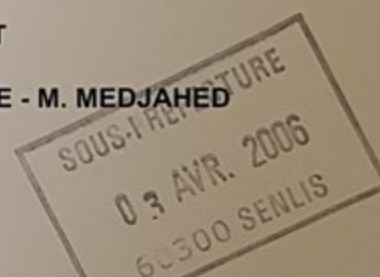
Les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés et organisés avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, des services municipaux, Léo Lagrange et la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile.

Le projet éducatif reprend les objectifs suivants :

- Réduire l'exposition aux risques de marginalité des jeunes dans les zones sensibles.
- Concourir à l'insertion des jeunes, leur reconnaître un rôle social et une place dans la vie quotidienne de la cité

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



- Participer à l'Education à la citoyenneté
- Responsabiliser les jeunes en fonction de leur âge
- Faire participer les jeunes en difficulté, en voie de marginalisation et en risque de délinquance.
- Favoriser par la programmation des Activités Physiques et Sportives proposées, un équilibre dans la mixité et la diversité sociale et culturelle des jeunes.
- Proposer des activités qui permettent et incitent une meilleure participation du public féminin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Approuve le contenu du projet éducatif

Sollicite les financements de l'Etat à hauteur de :

- Budget total	4.250,00 €
- Participation VVV	1.200,00 €
- Ville	3.050,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

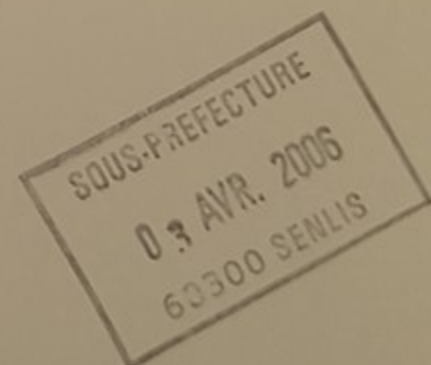
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

27) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Sur le rapport de JOCELYNE DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant

Que la Ville de MONTATAIRE a décidé de confier à des transporteurs l'exécution d'un service de transports réguliers et routiers à l'intention des élèves fréquentant les établissements scolaires publics de Montataire,

Que la procédure d'appel d'offres précédente vient à terme avec l'année scolaire en cours - 2005/2006,

Qu'il est nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les 3 années scolaires à venir : 2006 à 2009,

Les besoins sont répartis comme suit :

Lot n° 1- circuit n° 1 : collège Anatole France : matin, soir et samedi
Montant minimum : 18 000 € HT/an
Montant maximum : 30 000 € HT/an

Lot n° 2 - circuit n° 2 : école Joliot-Curie : matin, soir et samedi
Montant minimum : 10 000 € HT/an
Montant maximum : 20 000 € HT/an

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Lot n° 3 – circuit n° 3 : école Danièle Casanova : matin, soir et samedi
Montant minimum : 8 000 € HT/an
Montant maximum : 20 000 € HT /an

Lot n° 4 – circuit n° 4 : école Jean Jaurès : matin seulement et samedi
Montant minimum : 2 200 € HT/an
Montant maximum : 5 000 € HT/an

Lot n° 5 – circuit n° 5 : piscine/ écoles Casanova et Joliot-Curie : à la demande
Montant minimum : 1 000 € HT/an
Montant maximum : 3 000 € HT/an

Le présent marché prend en charge le transport des élèves et du personnel d'encadrement au départ des quartiers ou de l'établissement désigné ci-dessus, ainsi que la dépose dans les quartiers ou dans les établissements scolaires, le matin avant la classe et le soir après la classe.

L'estimation annuelle de l'ensemble de ces prestations est de 53 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Décide de lancer un appel d'offres ouvert pour 3 années scolaires

Autorise le maire ou son représentant à signer les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés les mieux-disantes.

Les crédits sont inscrits au BP 2006 – enseignement 1^{er} degré et enseignement 2nd degré.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3/04/2006

Publié ou notifié le :

5/04/2006

Le Maire certifie que le présent

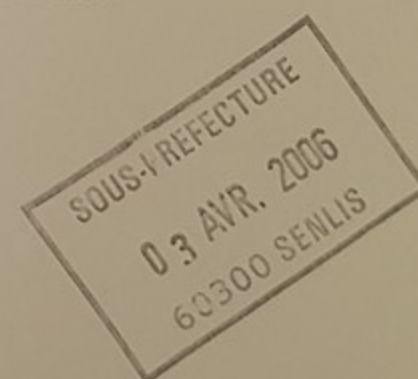
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

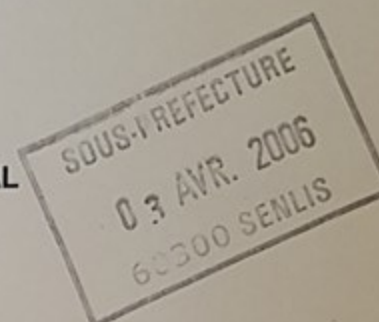
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

28) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE MOBILIER ET MATERIEL DU FUTUR ESPACE DE RENCONTRES

Sur le rapport d'HELENE SALES, conseillère municipale déléguée, exposant que

Considérant la construction en cours de l'espace de rencontres,

Considérant la nécessité dans le cadre de l'opération d'acheter le mobilier et le matériel nécessaires à son fonctionnement,

L'utilisation de l'équipement est la suivante :

- la mise à disposition ou la location aux habitants pour les fêtes familiales
- la mise à disposition ou la location aux associations pour leurs manifestations habituelles et exceptionnelles
- l'occupation par la municipalité et les services municipaux
- etc

Il est nécessaire de prévoir 3 lots comme suit :

Lot n° 1 – équipement des salles
montant minimum : 60 000 € TTC
montant maximum : 100 000 € TTC

Lot n° 2 – équipement de l'office
montant minimum : 28 000 € TTC
montant maximum : 40 000 € TTC

Lot n° 3 – matériel de nettoyage
montant minimum : 3 000 € TTC
montant maximum : 6 000 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

Décide de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert

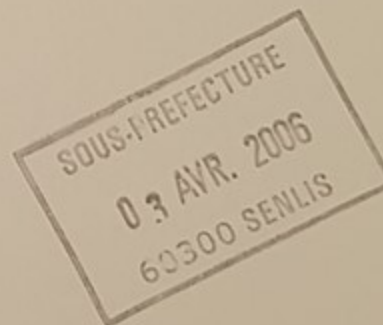
Autorise le maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les prestataires les mieux-disants.

Les crédits sont inscrits au BP 2006 – section investissement – opération 9043

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 30/04/2006

Publié ou notifié le :

..... 30/04/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/04/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX – Mme GRUNY – Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

29) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE ANATOLE France – ANNEE 2006

Sur le rapport de madame Jocelyne DESCHAMPS, adjointe au maire, exposant :

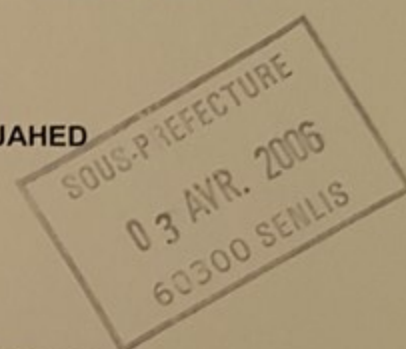
Les élèves des classes de technologie du collège confectionnent des objets dans le cadre de leurs cours.

Ces objets sont proposés comme chaque année aux parents avec une participation financière.

Compte tenu du souci de la municipalité d'aider les familles en difficultés et de permettre à chaque élève d'acquérir l'objet qu'il a réalisé, il est proposé le versement d'une subvention globale au collège pour financer cette action avec l'objectif de faire baisser le prix de vente aux familles.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 500 € au collège Anatole France pour les objets confectionnés en classe de technologie.

Les crédits sont inscrits au BP 2006 – enseignement 2nd degré.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.04.2006

Publié ou notifié le :

31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

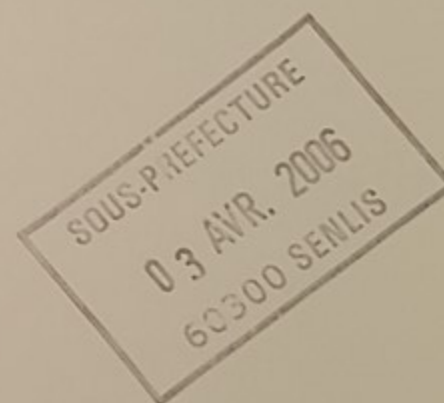
Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

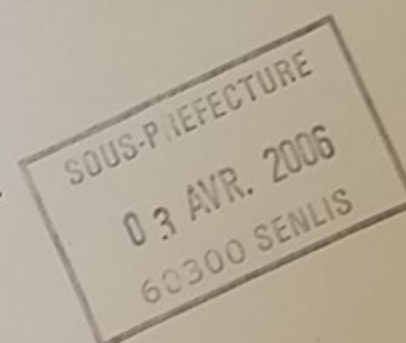
Yann ALBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

30) CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT DE GARDIEN RUE LOUIS BLANC

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, chargé des finances et de la maintenance du patrimoine, exposant :

Depuis que nous avons pris la décision de construire l'espace de rencontres sur l'ancien parc automobile de l'usine CHAUSSON, il était entendu qu'il nous fallait en profiter pour mettre en place un gardiennage commun aux trois équipements communaux se trouvant sur ce site (salle spécialisée Michel BOUCHOUX, unité centrale de production de repas, l'espace de rencontres).

L'opportunité de l'acquisition d'une maison assez vétuste, rue Louis Blanc, toute proche des équipements cités, a été saisie,

L'acte de vente de cette acquisition est aujourd'hui signé et il permet de lancer la consultation des constructeurs.

Il s'agit de réaliser un pavillon F5 traditionnel, chauffage gaz et toiture tuiles.

L'estimation est fixée à **134.000 € TTC**

Les crédits ont été inscrits sur le BP 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve ce dossier.

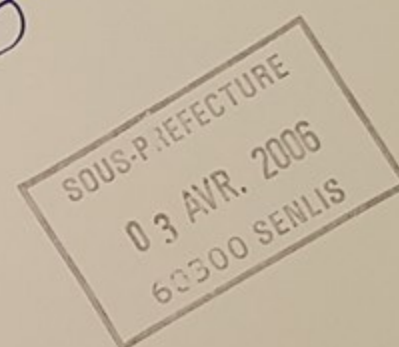
Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31.04.2006

Publié ou notifié le :

..... 31.04.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.04.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 27 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 15 mars Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. GODARD, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BISSANGOU, M. CLAUSTRE représenté par M. COUALLIER, Melle CORTES représentée par Mme BURATO

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DETRAUX - Mme GRUNY - Mme WALLET

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

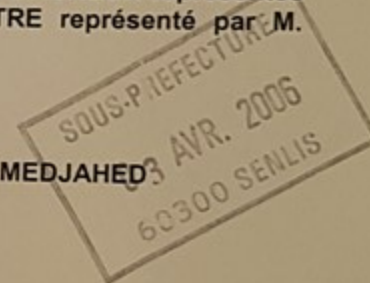
31) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004 et celle du 17 janvier 2005, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Extension Halte-jeux lot 1	Le contrat d'extension de la halte jeux, lot 1 terrassement-fondations - maçonnerie, est confié à l'entreprise CHAMEREAU pour un montant de 20.332,22 € TTC	12/12/2005	14/12/2005
2	Concession de terrain	Accord à M. GAMBIER Didier de fonder une concession temporaire à compter du 5/12/2005	14/12/2005	16/12/2005
3	Mise à disposition de locaux scolaires	Convention concernant la mise à disposition de locaux scolaires situés dans plusieurs écoles pour l'organisation des ateliers des clubs péri-éducatifs	14/12/2005	16/12/2005
4	Fête de Noël - centre de loisirs	Organisation d'un dîner spectacle proposé aux familles le 29 décembre, salle de la Libération. Le tarif fixé est de 3 € pour les adultes et de 2,50 € pour les enfants.	19/12/2005	29/12/2005
5	Animations - fête de Noël du centre de loisirs	Animations et spectacle sont proposés par M. RIGOLI pour la fête du 29 décembre au prix de 1.000 €	19/12/2005	29/12/2005

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



6	Spectacle de marionnettes	Présentation d'un spectacle de marionnettes par la société "Mariska sarl Bouclets" aux enfants du centre de loisirs pendant les congés de Noël pour un montant de 690 € TTC	19/12/2005	29/12/2005
7	Prestations de surveillance et gardiennage	Les prestations de surveillance et de gardiennage sur différents sites de Montataire sont confiées au prestataire Incendie Protection Sécurité.	19/12/2005	23/12/2005
8	Distribution de publications	La prestation de distribution du bulletin municipal "vivre" et autres publications est confiée à madame NADER Laïla à Montataire. Le prix de cette prestation est de 0,059 € TTC l'imprimé distribué	21/12/2005	23/12/2005
9	Placement trésorerie	Placement de trésorerie de la somme de 380.000 € correspondant au montant de l'emprunt réalisé en 2004 sur un compte à terme à taux fixe, pour une période de un an.	21/12/2005	23/12/2005
10	Association "A suivre ..."	Présentation d'un spectacle de rue "Le photographe ambulant" le dimanche 11 juin, place du marché pour un montant de 1.124,63 euros	21/12/2005	23/12/2005
11	Acquisition par voie de préemption	Il est décidé d'acquérir par voie de préemption, la parcelle sise lieu dit "Chères Vignes", cadastrée AK 157 appartenant aux consorts Gilbert, au prix de 10.520 €	21/12/2005	23/12/2005
12	Acquisition par voie de préemption	Il est décidé d'acquérir par voie de préemption la parcelle sise lieudit "Vitel" cadastrée AX 188 appartenant à Mme Renée Courtin, M. Didier Contant et M. Daniel Contant, au prix de 19.804,84 €	21/12/2005	23/12/2005
13	Acquisition par voie de préemption	Il est décidé d'acquérir par voie de préemption la parcelle sise lieudit "Vitel" cadastrée AX 186 appartenant à Mme Sylviane Contant, au prix de 9.993,28 €	21/12/2005	23/12/2005
14	Acquisition par voie de préemption	Il est décidé d'acquérir par voie de préemption la parcelle sise lieudit "Vitel" cadastrée AX 184 appartenant à M. Claude Contant, au prix de 15.201,88 €	21/12/2005	23/12/2005
15	Contrat de location habitation	Location de la maison située au 30 cité Mertian à monsieur Batteux JP à compter du 1 ^{er} janvier 2006 pour un montant de loyer mensuel de 250 € révisable	27/12/2005	30/12/2005
16	Travaux de clôture	Les travaux de clôture avenue de la Libération et avenue A.France sont confiés à l'entreprise SA Clôtures Environnement pour un montant de 18.701,56 € TTC	28/12/2005	04/01/2006
17	Court métrage sur l'action des services municipaux	La réalisation d'un court métrage sur l'action des agents municipaux au service des habitants est confiée à Mme Olga WIDNER pour un montant de 3.995 €	28/12/2005	04/01/2006
18	Prestations de sonorisation	Les prestations de sonorisation des diverses manifestations organisées par la ville sont confiées au prestataire ACPA. Le montant forfaitaire est, pour une salle de 1.100 € HT et en plein air, de 1.300 € HT	28/12/2005	30/12/2005
19	Convention formation	Convention passée avec MB Formation concernant une préparation à l'examen d'attaché principal par correspondance pour un montant de 230 €	30/12/2005	04/01/2006
20	Renouvellement concession	Renouvellement pour 50 ans de la concession n° 186, îlot C, appartenant à Mme MATHAR née ELUAU Irène	03/01/2006	04/01/2006
21	Accord cadre	Signature d'une convention d'adhésion portant licence d'utilisation des données du site "service-public.fr" avec la Documentation Française pour un Co-marquage sur le site de la ville de Montataire	03/01/2006	04/01/2006
22	Avenant – convention service plus	Signature d'un avenant avec la société Essonne Consultants pour l'utilisation d'un nouveau logiciel nommé Démocratie Locale. Le montant de la redevance annuelle pour ce logiciel est de 1.125 € HT	03/01/2006	06/01/2006
23	Recueil "La mémoire de Jules"	Contrat passé avec Mme Ella BALAERT et M. Roger Wallet, écrivains pour réaliser un recueil qui restitue la mémoire de la cité Jules Uhry pour un montant de 4.500 € TTC	05/01/2006	06/01/2006

24	Animation festival 2006	Présentation d'un groupe "K.Fraternités" par les spectacles Lajoie, le jeudi 26 mai 2006 lors du Festival pour un montant de 2.500 € TTC	09/01/2006	10/01/2006
25	Renouvellement concession	Renouvellement de la concession n°85 (registre 1143) accordé à madame Nicole Février pour une durée de 30 ans	09/01/2006	10/01/2006
26	Mission maîtrise d'œuvre – cité Jules Uhry	La maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces extérieurs de la cité Jules Uhry est confiée à l'architecte Rémy LACAU pour un montant initial forfaitaire de 29.900 € TTC	10/01/2006	13/01/2006
27	Concession de terrain	Accord à M. JP CUELLE de fonder une concession cinquantenaire, à titre d'achat, à compter du 10 janvier 2006	13/01/2006	23/01/2006
28	Renouvellement de concession	Renouvellement de la concession n°72 (registre 1749) accordé à Mme Chantal née RUELLE pour une durée de 15 ans	13/01/2006	23/01/2006
29	Concession de terrain	Accord à madame Monique CAZET de fonder une concession cinquantenaire à compter du 9 janvier 2006, à titre d'achat	13/01/2006	23/01/2006
30	Régie d'avances – secteur retraités – 2 ^{ème} modificatif	La régie permettra de régler, en plus, les cachets des musiciens lors de repas exceptionnels	13/01/2006	24/01/2006
31	Convention de formation	Convention passée avec Conservatoire International des Parcs et Jardins et du Paysage pour une formation concernant l'utilisation de l'eau dans l'espace public, pour M. JL Deremy. Le coût de cette formation est de 414 euros	16/01/2006	23/01/2006
32	Convention d'assistance et de conseil	Signature d'une convention d'assistance et de conseil juridiques avec la SCP Teissonnière et Associés pour un montant de 20.000 € TTC	16/01/2006	17/01/2006
33	Concession de terrain	Accord à M. Claude DESHAYES pour fonder une concession cinquantenaire, à titre d'achat, à compter du 9 janvier 2006 pour ses frères Pierre et Denis et lui-même	18/01/2006	24/01/2006
34	Concession de terrain	Accord à M. Claude DESHAYES pour fonder une concession cinquantenaire, à titre d'achat, à compter du 10 janvier 2006 pour son frère Patrick et sa sœur Nadine	18/01/2006	24/01/2006
35	Concession de terrain	Accord à M. Mohamed REDJEB pour fonder une concession temporaire à compter du 12 janvier 2006, à titre d'achat	18/01/2006	24/01/2006
36	"Les Blérôts de Ravel"	Présentation d'un concert "les blérôts de Ravel" par Zamora Production, le 28 février, pour un montant de 3.534,25 € TTC	19/01/2006	24/01/2006
37	"Le chant du petit pois"	Présentation par la compagnie Le chat perplexe d'un spectacle jeune public "le chant du petit pois", le 31 janvier au Palace pour un montant de 1.425,25 € TTC	19/01/2006	24/01/2006
38	Concession de terrain	Accord à Mme Françoise Boudjema née Duchaussoy de fonder une concession temporaire à titre d'achat à compter du 6 janvier 2006	20/01/2006	24/01/2006
39	Concession de terrain	Accord à Melle Annette LAVIEILLE de fonder une concession temporaire à titre d'achat, à compter du 16 janvier 2006 pour sa mère et elle-même	20/01/2006	24/01/2006
40	Location salle	Etablissement d'un contrat avec la ville de Clermont pour la location de la salle Pommery afin d'y organiser le repas annuel des retraités, le 15 mars, pour une somme de 1.000 €	23/01/2006	27/01/2006
41	Orchestre Jacques TISSIER	L'orchestre J.Tissier animera le repas des retraités pour une somme de 1085 euros	23/01/2006	27/01/2006
42	Fourniture de papier	Signature de deux marchés à bons de commande pour la fourniture de papier : - pour les services municipaux : société papeterie de France pour un montant compris entre 47.840 et 95.680 € TTC. - pour les groupes scolaires : Sté Nouvelle Librairie Universitaire pour un montant compris entre 3.588 et 10.764 € TTC	25/01/2006	27/01/2006

43	Règlement différé des prestations SNCF	Etablissement d'un contrat pour le renouvellement des règlements différés de toutes les prestations voyageurs dues à la SNCF pour les classes de découvertes	25/01/2006	27/01/2006
44	Matériel de location – produits d'entretien pour le service voirie	Etablissement de contrats concernant : - lot 1 : location de matériel – entreprise HERTZ pour un montant compris entre 3.000 et 12.000 € TTC - lot 2 : dispositifs de signalisation et sécurité – entreprise AXEL Signalisation pour un montant compris entre 15.000 et 35.000 € TTC - lot 3 : PVC et fonte de voirie – entreprise Frans Bonhomme pour un montant compris entre 2.000 et 6.500 € TTC - lot 4 : produits chimiques – entreprise MCL pour un montant compris entre 2.500 et 9.000 € TTC	25/01/2006	07/02/2006
45	Entretien, réparation et fourniture petit matériel de monoculture - 2006	Les prestations d'entretien, réparation et de fourniture de petit matériel de monoculture sont confiées à PRET OUTILS SERVICE pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 €	25/01/2006	07/02/2006
46	"Charlotte la Hulotte"	Présentation par la Cie Nomades d'un spectacle jeune public "Charlotte la Hulotte", le 7 février au Palace pour un montant de 1.180 € TTC	26/01/2006	27/01/2006
47	Abaji "Oriental Voyage"	Présentation d'un concert ABAJI "Oriental Voyage" par l'association Trois Quatre, le samedi 10 juin 2006 pour un montant de 1.635,25 € TTC	26/01/2006	27/01/2006
48	Remboursement dépôt de garantie - RPA	Le dépôt de garantie d'un montant de 194.13 € sera reversé à M. Delattre Gustave suite à son départ de la résidence	26/01/2006	27/01/2006
49	Contrat de séjour - RPA	Etablissement d'un contrat de séjour d'un logement type F1 à la RPA pour M. DUTRIAUX Daniel.	26/01/2006	27/01/2006
50	Pièces automobiles pour le parc automobile	L'approvisionnement et la livraison de pièces automobiles sont confiés à : - pour les pièces détachées Renault VL à LE PALAIS DE L'AUTOMOBILE pour un montant compris entre 4.000 et 16.000 € - pour les pièces adaptables, au prestataire AD95 France Distribution pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 €	30/01/2006	07/02/2006
51	Vêtements de travail destinés aux services municipaux	L'approvisionnement de vêtements de travail est confié à l'entreprise VPS pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 €	30/01/2006	07/02/2006

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
3.04.2006
Publié ou notifié le :
5.04.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 5.04.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

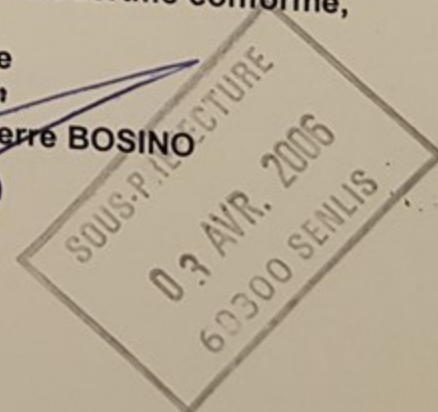
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

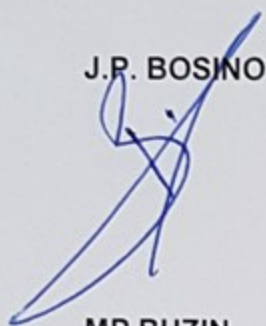
Jean-Pierre BOSINO



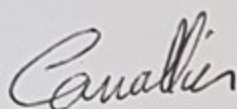
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2006

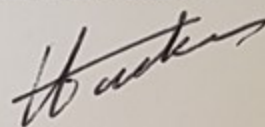
J.P. BOSINO



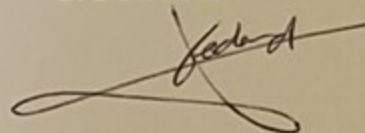
C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



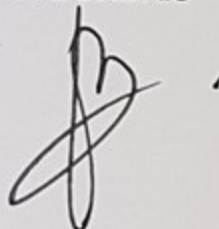
S. GODARD



MP BUZIN



F. BORDAIS



J. CAPET



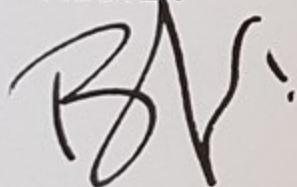
A. KORDJANI



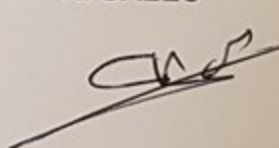
M. ZANETTI



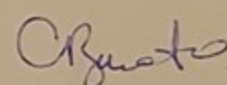
P. BOYER



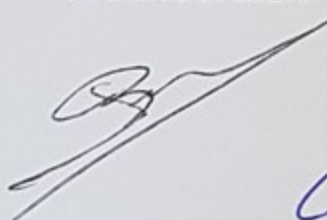
H. SALES



C. BURATO



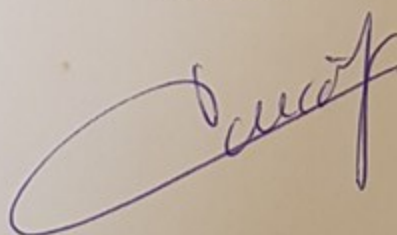
D. BENOUAMER



F. BELFQUIH



P. D'INCA



MF BISSANGOU



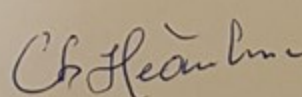
F. BAILLEUX



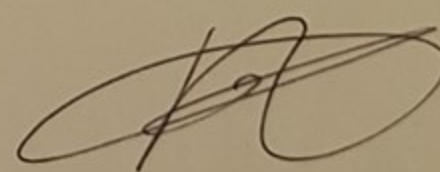
J. BORDEZ



C. HEAULME



JP MERCIER



App. chage





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2006

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 27 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

02) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : REDEFINITION DES COMPETENCES ACTUELLES AFIN DE MIEUX PRECISER L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 5211-20,

Vu la loi du 13 août 2004 concernant en particulier la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées par les communes aux communautés de communes et la date limite du 18 août 2006 pour prendre les décisions correspondantes,

Considérant qu'en l'absence de décisions avant la date du 18 août 2006, l'intérêt communautaire pourrait être déclaré sur l'ensemble des champs ouverts par les compétences transférées sans distinction de ce qu'il est utile de conserver en compétence communale,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, **décide avec 24 voix POUR**

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Article 1 - les compétences **obligatoires** de la communauté de communes sont :

1) **Développement économique** :

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,
Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2) **Aménagement de l'espace communautaire** :

Schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

Il est précisé que cette compétence inclut les mobiliers urbains nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs...).

3) **Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire** :

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement social ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) **Politique de la ville dans la communauté** :

Dispositifs contractuels (développement urbain, local, d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire),
Dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Article 2 - Les compétences **optionnelles** de la communauté de communes sont :

1) **Assainissement**

2) **Eau**

3) **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, traitement, mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport de tri ou de stockage qui s'y rapportent, et y compris les déchetteries.

Article 3 - Les compétences **facultatives** de la communauté de communes sont :

1) **Equipements sportifs**

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

2) **Voirie**

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

3) Défense des berges et lutte contre les inondations

4) Gestion de la Bourse du Travail

5) Chenil

Réalisation et gestion d'un chenil pour animaux dont l'accueil s'impose du fait de la loi et issus uniquement des villes de la communauté.

6) Enseignement

Actions d'intérêt communautaire relatives aux lycées, collèges et IUT, ainsi qu'à leurs services annexes.

7) Secours et lutte contre l'incendie

Les compétences exercées précédemment par le district en matière de lutte contre l'incendie et de secours (attribution exercée en application des dispositions de l'article 51 de la loi 99 - 586 du 12/07/1999).

d) Par ailleurs, les compétences suivantes pour lesquelles aucune réalisation n'est plus envisagée peuvent être supprimées :

- *installations sanitaires à usage intercommunal.*
- *réalisation et gestion d'un funérarium pour l'accueil des personnes décédées sur le territoire ou y bénéficiant d'une sépulture.*

Article 4 – Définition de l'intérêt communautaire

Certaines compétences de la communauté figurant dans ses statuts font référence à l'intérêt communautaire. Celui-ci est défini de la manière suivante :

1) Développement économique

Les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire d'intérêt communautaire sont :

- le Parc des Marches de l'Oise,
- les zones créées après le 1^{er} janvier 2006,
- les aménagements des espaces ferroviaires actuellement gérés par la SNCF et RFF et libérés par ceux-ci, compris entre le Pont Royal à Nogent-sur-Oise et le Passage à niveau des Forges à Montataire.

Les actions de développement économique d'intérêt communautaire sont :

- la réalisation d'études générales relatives aux activités économiques et à l'emploi, concernant l'ensemble de la communauté,
- la promotion concertée des actions de développement économique et de l'emploi dans le périmètre de la communauté.

2) Aménagement de l'espace communautaire

Les zones d'aménagement d'intérêt communautaire sont :

- le quartier de « Gournay – Les Usines » dans les limites indiquées sur le plan joint.

3) Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Le logement social d'intérêt communautaire est :

- la réalisation de logements sociaux dans le cadre de l'aménagement du quartier « Gournay-Les Usines » au titre de la mixité de l'habitat.

La politique du logement d'intérêt communautaire concerne :

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

- la mise en œuvre d'une conférence intercommunale du logement, d'un programme local de l'habitat ou d'autres actions destinées à favoriser l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- la réalisation d'études définies dans le cadre du renouvellement urbain en accord avec les communes et les autres partenaires concernés, la mise en œuvre des travaux étant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées (communes, organismes bailleurs...).

Les opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées sont :

- la réalisation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

Le parc immobilier bâti d'intérêt communautaire au titre des OPAH est :

- les quartiers d'habitat ancien,
- la Roseraie.

4) Politique de la ville dans la communauté

Les dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire sont :

- les actions menées dans le cadre des Contrats de ville ou de renouvellement urbain qui concernent l'ensemble de la communauté,
- les subventions aux associations et organismes qui oeuvrent dans le cadre de la politique de la ville et dont le périmètre d'action concerne l'ensemble de la communauté.

Les dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire sont :

- la maison de la justice et du droit,
- la coordination du CISPD,
- les actions de prévention spécialisée menées en collaboration avec le Département pour ce qui concerne l'ensemble de l'agglomération.

5) Assainissement

Transfert global : l'intérêt communautaire n'a pas à être précisé.

6) Eau

Transfert global : l'intérêt communautaire n'a pas à être précisé.

7) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Transfert global : l'intérêt communautaire n'a pas à être précisé.

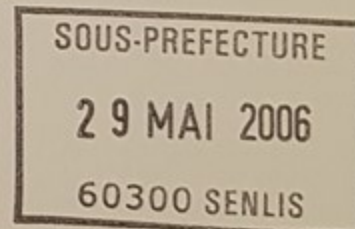
8) Equipements sportifs

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont les équipements réalisés ou acquis par la communauté, ainsi que les équipements dont le conseil communautaire estime que la capacité d'accueil et le rayonnement concernent l'ensemble de l'agglomération. Ils sont listés ci-après :

- le stade Marie Curie,
- les gymnases et terrains de sports propriété de la communauté et mis à disposition des collèges et lycées de la communauté.

9) Voirie

Les voiries d'intérêt communautaire sont :



- la chaussée et les accessoires directement liées aux besoins de la circulation publique de la voie de desserte du centre de valorisation des ordures ménagères à Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul,
- les chaussées et accessoires directement liées aux besoins de la circulation publique des anciennes voies départementales remises aux villes et constituant les traversées Nord-Sud et Est-Ouest de l'agglomération à savoir :
 - la RD 123 à partir de la RD 200 et la RD 120 jusqu'à la RN 16.
 - la RD 162 et la RD 916 A étendue jusqu'à la RD 200.
- les voies de contournement (RD 200 et RD 201 - Ex RN 16) et les entrées d'agglomération, l'intervention communautaire se limitant à l'entretien et à l'aménagement paysagés ainsi qu'à la protection phonique.

10) Défense des berges et lutte contre les inondations

Transfert global : l'intérêt communautaire n'a pas à être précisé.

11) Gestion de la bourse du travail

Transfert global : l'intérêt communautaire n'a pas à être précisé.

12) Chenil

Transfert global : l'intérêt communautaire n'a pas à être précisé.

13) Enseignement

Les actions d'intérêt communautaire relatives à l'enseignement sont :

- lycées, collèges et I.U.T. dans la limite des travaux ou participations financières qui pourraient être mis à la charge de la communauté.
- les subventions aux foyers socio-éducatifs.

14) Secours et lutte contre l'incendie

Les compétences exercées précédemment par le district en matière de lutte contre l'incendie et de secours (attribution exercée en application de l'article 51 de la loi 99 - 586 du 12/07/1999) sont :

- les participations financières au fonctionnement du SDIS de l'Oise,
- le fonctionnement des Commissions Intercommunales pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'agglomération creilloise et d'accessibilité aux personnes handicapées dans l'agglomération creilloise.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

La proposition montatairienne de Programme d'Actions 2006 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise a été approuvée par le Conseil Municipal du 27 Mars 2006.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2006 les actions du Contrat Educatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2006/2007.

Le Comité Technique de Programmation réuni en Préfecture de l'Oise auparavant le 23 Mars, avait, également, examiné et arrêté les propositions d'ensemble des Programmes d'Actions 2006 des Collectivités Territoriales de l'agglomération creilloise.

Le montant 2006 de la dotation affectée aux projets de la Ville de Montataire a progressé par rapport à l'année passée :

2005 : 53 854 €

2006 : 78 465 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

De plus, cette dotation globale nous a été communiquée plus tôt dans l'année et n'a pas été fractionnée en deux enveloppes.

Des modifications de plan de financement des actions 2006 ont donc été opérées après le dernier Conseil Municipal et présentées au cours du Bureau Municipal du 03 Avril 2006.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur l'actualisation du Programme d'Actions 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE l'actualisation du Programme d'Actions du Contrat de Ville 2006 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement.

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

PROPOSITION DE
PROGRAMME D' ACTIONS 2006

* 1 - Actions proposées
en direction des Habitants
du Quartier des Martinets

I. PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

I.1 Prévention de la Délinquance

A/ Médiation sociale et soutien à la parentalité

Action 1 : Professionnaliser les médiateurs sociaux

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Prorata correspondant à 80 % du coût du Chargé de Mission Adjoint
intervenant sur le périmètre du FEDER *

sur 12 mois #

31.000 € T.T.C.

* Fonds Social Européen
Objectif 2 Mesure 1-1

15.500 € (50 %)

* Ville de Montataire

15.500 € (50 %)

* Le périmètre FEDER couvre le Quartier des Martinets,
une partie du Bas de la Ville et le Quartier Gournay

charges « employeurs » incluses

B/ Accès au droit et à la justice de proximité

C/ Prévention de la délinquance

Action 2 :

Poursuivre le développement du Point-Ecoute,
de l'animation et du Point Accueil Jeunes de JADEMaître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

Coût en € TTC =	742.273 €	(100 %)
* Etat - Contrat de Ville	40.000 €	(4 %)
* Etat - DDASS #	11.434 €	(2 %)
* Etat - Emplois Aidés	14.000 €	(2 %)
* FASILD	13.000 €	(2 %)
* FSE Objectif 2-Mesure 1-1	90.108 €	(12 %)
* FSE Objectif 3 (PLIE)	13.485 €	(2 %)
* FONJEP Ville	7.260 €	(1 %)
* Conseil Général	248.526 €	(34 %)
* Conseil Général #	31.200 €	(4 %)
* CAF de Creil (bons vacances)	1.300 €	(%)
* Ville de Montataire *	216.862 €	(29 %)
* Ville Vie Vacances #	12.000 €	(2 %)
* Autres subventions #	30.347 €	(5 %)
* Usagers de JADE+divers	10.312 €	(1 %)
* Transfert de charges	2.439 €	(%)

* subvention au total de 206.800 € + valorisation : 10.062 € = 216.862 €,

sachant que la subvention totale municipale 2006 est de 210.000 €, répartie comme suit :

- 206.800 € (action 2, ci-dessus)
- 1.000 € (action 13 = Actions de Prévention au Collège)
- 2.200€ (action 14 = Accompagnement à la scolarité pour collégiens)

soit au total 210.000 € + valorisation : 10.062 € = 220.062 €

Enveloppe prévisionnelle sur actions spécifiques en 2006

I-2 DEVELOPPEMENT SOCIAL

A/ Insertion sociale

Action 3 : Poursuivre l'animation sociale du Quartier

Maître d'Ouvrage : Femmes Solidaires

Coût en € TTC = 5.100 € (100 %)

* FASILD 2.624 € (51 %)

* Ville de Montataire # 2.476 € (49 %)

dont valorisation : 1.000 €

B/ Maîtrise de la langue

C/ Accès aux soins

D/ Actions éducatives

Action 4 : Poursuivre les Clubs Péri-Educatifs
dans les écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Coût en € TTC = 34.644 € (100 %)

* Etat - Contrat de Ville 6.000 € (17 %)

* Etat - Education Nationale 12.435 € (35 %)

* CAF de Creil # 10.209 € (31 %)

* Ville de Montataire 6.000 € (17 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 5 : Poursuivre l'Atelier d'Accompagnement Scolaire

Maître d'Ouvrage : Association Battants Service Solidarité
ABSS

(Contrat Educatif Local)

Coût en € T.T.C. = 19.757 € (100 %)

* FASILD # 4.125 € (21 %)

* CAF de Creil # 5.432 € (28 %)

* Etat : Contrat de Ville 3.000 € (15 %)

* Familles 250 € (1 %)

* ABSS 1.080 € (5 %)

* Ville de Montataire 5.870 € (30 %)

dont valorisation : 4.650 €

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 6 : « Mettre en valeur » les projets du Réseau
d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Réseau d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

Coût en € T.T.C. = 5.200 € (100 %)

* Collège Anatole France (CGO)	2.000 € (38 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.500 € (29 %)
* Coopératives Scolaires	700 € (14 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (19 %)

Action 7 : « J'emporte mon livre »
Action décloisonnée écoles maternelles/écoles élémentaires

(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Réseau d'Education Prioritaire Anatole FRANCE

Coût en € TTC = 2.000 € (100 %)

* Etat – Contrat de Ville	1.000 € (50 %)
* Etat - Education Nationale	400 € (20 %)
* Collège Anatole France (CGO)	300 € (15 %)
* Coopérative des écoles	300 € (15 %)

Action 8 : « Instruments pour tous »
Découverte d'instruments & Concerts Educatifs dans des écoles élémentaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Coût en € TTC = 10.000 € (100 %)

* Etat - Contrat de Ville	3.500 € (35 %)
* Etat – DDJS	1.500 € (15 %)
* Ville de Montataire	5.000 € (50 %)

Action 9 : Activités « autour du temps du repas »
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en € TTC = 10.000 € (100 %)

* Etat – Contrat de Ville	3.700 € (37 %)
* Etat - DDJS	1.000 € (10 %)
* Ville de Montataire	5.300 € (53 %)

Action 10 : Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »
pour 2 groupes de 15 enfants
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins à Montataire

Coût en € TTC = 6.200 € (100 %)

* FASILD #	2.500 € (40 %)
* CAF de Creil #	1.110 € (18 %)
* Ville de Montataire*	2.262 € (37 %)
* Usagers	328 € (5 %)

* dont valorisation : 762 €

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

**Action 11 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents**
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Coût en € TTC = 2.300 € (100 %)

* Etat -DDASS	1.000 € (43 %)
* Ville de Montataire	800 € (35 %)
* Partenaires *	500 € (22 %)

Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.

Action 12 : « Les vacances des Razmokets » pendant les vacances scolaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

Coût en € TTC = 6.205 € (100 %)

* Etat - DDJS	1.800 € (29 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.205 € (19 %)
* Ville de Montataire	2.000 € (33 %)
* Usagers	1.200 € (19 %)

Action 13 : Poursuivre les actions de prévention au Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
 (JADE)

Coût en € TTC =	4.200 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	2.000 € (48 %)
* Etat - DDJS	1.200 € (28 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (24 %)

Action 14 : Poursuivre l'atelier d'accompagnement à la scolarité
pour les collégiens du Collège Anatole FRANCE
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
 (JADE)

Coût en € TTC =	11.000 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	7.000 € (64 %)
* CAF de Creil #	1.712 € (15 %)
* Ville de Montataire	2.200 € (20 %)
* Usagers	88 € (1 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 15 : Journées « Prévention et Sécurité Routière » auprès des élèves de CM 2
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en € TTC =	5.400 € (100 %)
* Etat – PDASR #	3.600 € (67 %)
* Ville de Montataire	1.800 € (33 %)

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Action 10 : Poursuivre l'Atelier de « Soutien Scolaire »
pour 2 groupes de 15 enfants
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Maghrébins à Montataire

Coût en € TTC =	6.200 € (100 %)
* FASILD #	2.500 € (40 %)
* CAF de Creil #	1.110 € (18 %)
* Ville de Montataire*	2.262 € (37 %)
* Usagers	328 € (5 %)

* dont valorisation : 762 €

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 11 : Poursuivre le réseau d'écoute, d'appui
et d'accompagnement des parents
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Association des Clubs Péri-Educatifs

Coût en € TTC =	2.300 € (100 %)
* Etat -DDASS	1.000 € (43 %)
* Ville de Montataire	800 € (35 %)
* Partenaires *	500 € (22 %)
Club Péri-Educatifs, CIDF, CAF de Creil.	

Action 12 : « Les vacances des Razmokets » pendant les vacances scolaires
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Office Municipal des Sports

Coût en € TTC =	6.205 € (100 %)
* Etat - DDJS	1.800 € (29 %)
* Etat – Contrat de Ville	1.205 € (19 %)
* Ville de Montataire	2.000 € (33 %)
* Usagers	1.200 € (19 %)

Action 13 : Poursuivre les actions de prévention au Collège Anatole France
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

Coût en € TTC =	4.200 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	2.000 € (48 %)
* Etat - DDJS	1.200 € (28 %)
* Ville de Montataire	1.000 € (24 %)

Action 14 : Poursuivre l'atelier d'accompagnement à la scolarité
pour les collégiens du Collège Anatole FRANCE
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Jeunesse, Activités, Développement Educatif
(JADE)

Coût en € TTC =	11.000 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	7.000 € (64 %)
* CAF de Creil #	1.712 € (15 %)
* Ville de Montataire	2.200 € (20 %)
* Usagers	88 € (1 %)

au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire = CLAS

Action 15 : Journées « Prévention et Sécurité Routière » auprès des élèves de CM 2
(Contrat Educatif Local)

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

Coût en € TTC =	5.400 € (100 %)
* Etat – PDASR #	3.600 € (67 %)
* Ville de Montataire	1.800 € (33 %)

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

E/ Sports, Loisirs, Culture

Action 16 : Cinquième Festival « Danses et Musiques du Monde »
autour du jeudi de l'Ascension, le 25 mai 2006

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire

52.500 € (100 %)

Coût en € TTC :

- * **Etat - Contrat de Ville**
- * Conseil Régional de Picardie #
- * Conseil Général de l'Oise
- * Ville de Montataire
- * Recettes Festival

1.560 € (3 %)
 8.000 € (16 %)
 2.000 € (4 %)
 39.940 € (76 %)
 1.000 € (1 %)

au titre des lignes : Festival

Action 17 : « La Mémoire de Jules »
*Développement du projet de recueil diversifié de la mémoire de la Cité Jules UHRY,
 de ses locataires et de son histoire...avant et pendant sa démolition, débutée en 2006,
 et de sa reconstruction*

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire
 en liaison avec l'OPAC Oise Habitat

20.000 € (100 %)

Coût du projet sur 2 ans en € TTC :

FINANCEMENT DU PROJET sur 2 ANS	FINANCEURS SOLLICITES	RAPPEL DU FINANCEMENT OBTENU EN 2005	SOLLICITE EN 2006	% EN 2006
5 000 €	<u>Etat – DRAC</u>	1 000 €	4 000 €	36%
1 000 €	<u>Etat – Contrat de Ville</u>	-	1 000 €	9%
4 000 €	Opac Oise Habitat	2 000 €	2 000 €	19%
10 000 €	Ville de Montataire	6 000 €	4 000 €	36%
20 000 €		9 000 €	11 000 €	100 %
		20.000 €		

Action 22 : Développer les musiques actuelles

Maître d'Ouvrage : AMEM
Association Municipale pour l'enseignement et l'Education Musicale

Total = 36.000 € T.T.C.

- * **Etat Contrat de Ville** 7.000 € (20 %)
- * Conseil Général de l'Oise 1.000 € (3 %)
- * Conseil Régional de Picardie # 12.000 € (33 %)
- * **Ville de Montataire** 12.000 € (33 %)
- * Recette propres de l'activité
du local « Mont' Le Son » 4.000 € (11 %)

Conseil Régional : au titre des « Emplois Solidaires »

F/ Services publics de proximité

Action I :	CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS NEUFS « PLUS »* DANS LA FUTURE CITE JULES UHRY (20 COLLECTIFS + 8 INDIVIDUELS)	
	Maître d'Ouvrage : OPAC OISE HABITAT	
	Coût en investissement en € TTC :	3 310 105,73 €
	Subventions :	
	- Etat	316 228,52 €
	- Conseil Général de l'Oise	86 400,00 €
	- Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	235 505,00 €
	Prêt PLUS *	2 340 962,21 €
	Prêt 8/9ème	331 010,00 €
	TOTAL	3 310 105,73 €

* Prêt Locatif à Usage Social

Action II :	CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS COLLECTIFS NEUFS « PLS »* DANS LA FUTURE CITE JULES UHRY	
	Maître d'Ouvrage : OPAC OISE HABITAT	
	Coût en investissement en € TTC :	1 353 467,87 €
	Subventions :	
	- Conseil Général de l'Oise	32 500,00 €
	- Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	108 695,00 €
	Prêt PLS *	1 162 272,87 €
	Prêt 8/9ème	50 000,00 €
	TOTAL	1 353 467,87 €

* Prêt Locatif Social

<u>Action III :</u>	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE LA FUTURE CITE JULES UHRY	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	25 522,45 €
	Ville de Montataire	10 208,98 €
	ANRU	8 932,86 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	6 380,61 €
	TOTAL	25 522,45 €

<u>Action IV :</u>	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE PREALABLE A LA RESIDENTIALISATION DES ABORDS DES BATIMENTS 5, 7, 9 et des TOURS 11 & 13 AVENUE DU 19 MARS 1962	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	88 246,35 €
	Ville de Montataire	17 649,28 €
	ANRU	30 886,22 €
	Conseil Régional de Picardie Au titre du CRA	13 236,95 €
	Conseil Général de l'Oise	26 473,90 €
	TOTAL	88 246,35 €

<u>Action V :</u>	REFECTION DE L'AIRE DE JEUX DE L'ARGILIERE	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	67 234,00 €
	Ville de Montataire	26 894,00 €
	ANRU	23 532,00 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	16 808,00 €
	TOTAL	67 234,00 €

<u>Action VI :</u>	ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DE LA CAVEE DE GRELE	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	347 760,00 €
	Ville de Montataire	139 104,00 €
	ANRU	121 716,00 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA	86 940,00 €
	TOTAL	347 760,00 €

<u>Action VII :</u>	TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION DES ABORDS DES BATIMENTS 5 ET 7 AVENUE DU 19 MARS 1962	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	426 059,00 €
	Ville de Montataire	85 211,80 €
	ANRU	149 120,65 €
	Conseil Régional de Picardie Au titre du CRA	63 908,85 €
	Conseil Général de l'Oise	127 817,70 €
	TOTAL	426.059,00 €

<u>Action VIII :</u>	REALISATION DE LA VOIRIE D'ACCES A LA ZONE NA AU-DESSUS DE LA RUE DE LA JACQUERIE	
	<u>Maître d'Ouvrage :</u> VILLE DE MONTATAIRE	
	<u>Coût en investissement en € HT :</u>	315 302,00 €
	Ville de Montataire	63 398,00 €
	ANRU	110 356,00 €
	Conseil Régional de Picardie au titre du CRA et au titre du PRUS	59 907,00 €
	Conseil Général de l'Oise	81 641,00 €
	TOTAL	315 302,00 €

II - REVITALISATION ECONOMIQUE ET EMPLOI

II-1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II-2 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Action 18 : Lancer la Régie des Quartiers

Démarrage progressif au cours de l'année 2006 en recrutant le Directeur
sur le dernier semestre 2006

Maître d'Ouvrage : Ville de Montataire en liaison avec
l'Association de la « Régie des Quartiers
de Montataire » (créée fin 2005)

Coût du Directeur sur 6 mois en € TTC* : 20.000 € (100 %)

* Etat - Fonds Social Européen

10.000 € (50 %)

Objectif 2 / Mesure 1-2

* Ville de Montataire

10.000 € (50 %)

* Toutes charges incluses dont charges « employeurs »

III. STRATEGIE, RESSOURCES, EVALUATION

III.1 FORMATION ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

A/ Chefs de Projets et Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

B/ Formations

III.2 EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

A/ Evaluation des Contrats de Ville

B/ Autres évaluations et diagnostics

- * 2 - Actions intercommunales proposées sur l'agglomération creilloise en direction des Habitants des quartiers d'habitat social

II. PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

I-1 PREVENTION DE LA DELINQUANCE

I-2 DEVELOPPEMENT SOCIAL

E/ Sports, Loisirs, Culture

Action 19 : « Vacances Familiales : 1er départ »

Maître d'Ouvrage : Centre Georges Brassens

Coût en € T.T.C. =	42.066 € (100 %)
* Etat - Contrat de Ville	5.000 € (12 %)
* FASILD	1.524 € (4 %)
* FONJEP	2.196 € (6 %)
* « Vacances Ouvertes »	1.700 € (5 %)
* CAF de Creil et bons vacances de la CAF	15.000 € (36 %)
* Ville de Montataire.	760 € (1 %)
CCAS	
* Ville de Villers ST Paul	760 € (1 %)
* Adhérents	3.588 € (8 %)
* Prestations	2.738 € (7 %)
* Centre G. Brassens (dont Ville de Creil)	8.800 € (20 %)

Action 20 :

Culture et Quartiers : « Théâtre pour Tous »

Maître d'Ouvrage : La Faïencerie

Coût en € TTC =	64.000 € (100 %)
* Etat – Contrat de Ville	5.000 € (8 %)
* FASILD	5.000 € (8 %)
* Usagers	31.500 € (49 %)
* Ville de Creil	12.000 € (19 %)
* Ville de Montataire	6.500 € (10%)
* Ville de Villers St Paul	4.000 € (6 %)

Action 21 :

Poursuivre l'activité du Fonds de Participation des Habitants (FPH) sur l'agglomération creilloise

Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes de l'Agglomération

Creilloise

Coût en € TTC

30.000 € (100 %)

* CCAC	3.500 € (11 %)
* Conseil Général de l'Oise	12.500 € (45 %)
* Ville de Creil	3.500 € (11 %)
* Ville de Montataire	3.500 € (11 %)
* Ville de Nogent/Oise	3.500 € (11 %)
* Ville de Villers St Paul	3.500 € (11 %)

A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2006 actualisé et à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2006.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

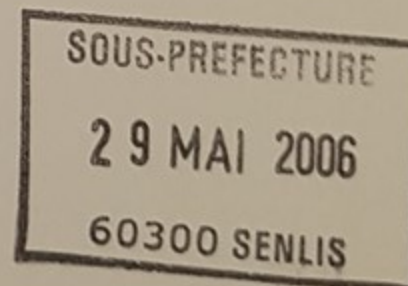
Date du 30/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL - Mme LEHOUX – M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

04) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Finances, présente la synthèse du Compte Administratif 2005. Bilan de l'exercice écoulé le compte administratif nous éclaire sur la gestion et les réalisations de l'exercice 2005. Ainsi, le document ci-annexé décrit par service gestionnaire et par opération :

- ↳ l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et réalisées par **section** au cours de l'année 2005,
- ↳ les restes à réaliser,
- ↳ le disponible.

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente les taux de réalisation suivants :

- Recettes : 99,94 %
- Dépenses : 96,53 %

Les **produits** de fonctionnement courants restent stables avec une hausse de **0,46 %** par rapport au réalisé 2004,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les **charges** de gestion courantes sont en hausse de **1,08 %** par rapport au réalisé 2004. Les économies réalisées notamment en ce qui concerne les frais de personnel et les autres dépenses de gestion, ainsi que leur évolution entre 2004 et 2005, doivent être soulignées et considérées comme des efforts à poursuivre.

Quant à l'annuité de la dette, après une forte baisse en 2003 et en 2004, elle reste relativement stable en 2005, avec une hausse de **1,2 %**, soit en € 23.877.

Recettes de Fonctionnement					Evolution	
Chapitre	Libellé	2003	2004	2005	en €	en %
70	Produits des services	546 199	532 003	613 627	81 624	15,3%
73	Impôts et taxes	13 263 414	14 373 252	14 469 490	96 238	0,7%
	dont produit des 4 taxes	13 009 337	13 307 487	14 072 948	765 461	5,8%
	dont rôles supplémentaires	79 217	867 495	137 681	- 729 814	-84,1%
	dont autres taxes	174 860	198 270	258 861	60 591	30,6%
74	Dotations et subventions	6 417 834	6 260 516	6 411 724	151 208	2,4%
75	Autres produits de gestion	250 213	272 377	371 038	98 661	36,2%
.013	Atténuation de charges	447 482	304 284	192 931	- 111 353	-36,6%
77	Produits exceptionnels hors cessions	32 945	351 791	137 053	- 214 738	-61,0%
TOTAL		20 958 087	22 094 223	22 195 863	101 640	0,46%

Dépenses de Fonctionnement					Evolution	
Chapitre	Libellé	2003	2004	2005	en €	en %
.011	Charges à caractère Général	4 524 355	4 463 058	4 643 477	180 419	4,04%
.012	Frais de Personnel	10 513 122	10 313 702	10 549 553	235 851	2,29%
65	Autres charges de gestion	2 063 063	1 907 265	2 034 274	127 009	6,66%
67	Charges exceptionnelles	155 733	532 923	176 395	- 356 528	-66,90%
TOTAL		17 256 273	17 216 948	17 403 699	186 751	1,08%

Ainsi **notre épargne nette a doublé** entre 2003 et 2004 et **se maintient à un très bon niveau en 2005**, ce qui nous a permis de ne pas avoir recours à l'emprunt.

Ceci est du notamment à des économies réalisées au sein des différents services, tant en charges de personnel (moins de remplacements) qu'en dépenses diverses notamment au niveau des fournitures. Le travail réalisé, notamment par la mise en place de procédures de mise en concurrence adaptées, a permis des gains certains.

Epargne nette (autofinancement)				
	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005
a) Produits de fonctionnement courant	20 260 950	20 958 087	22 094 222	22 195 863
b) Charges de gestion courante	16 898 709	17 256 275	17 216 948	17 403 699
c) Excédent brut de fonctionnement (a-b)	3 362 241	3 701 812	4 877 274	4 792 164
d) Annuité de la dette	2 549 567	2 322 593	1 999 312	2 023 189
e) Epargne nette (c-d) ou besoin de financement de l'annuité	1 012 674	1 379 219	2 877 962	2 768 975
		36,2%	108,7%	-3,8%

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section présente les taux de réalisation suivants :

- 53,6 % en Recettes ce qui s'explique à la fois par un non recours à l'emprunt mais également par le fait que le taux de réalisation des subventions a suivi le **taux de réalisation** des travaux.
- 59,16 % en Dépenses. Les travaux de maintenance du patrimoine sont réalisés à hauteur de 53,66 % et ceux concernant les opérations à hauteur de 43,29 %.

Ce faible taux de réalisation s'explique notamment par le report des crédits inscrits concernant certains travaux en cours (voir pages 4 et 5 du document « consommation de crédits par services gestionnaires »), dont l'évaluation annuelle est difficile à réaliser pour divers motifs : consultation des habitants, appels d'offres infructueux, problèmes de fin de chantier...

Financement de l'investissement				
		2003	2004	2005
(a)	Total dépenses d'investissement	6 319 502	6 169 258	6 110 660
	Dépenses d'investissement	4 498 543	4 455 026	2 852 800
	Placement (cessions d'immobilisations)			400 000
	Restes à réaliser	1 820 959	1 714 232	2 857 860
(b)	Total Recettes d'investissement	6 580 203	6 367 251	6 827 384
	Cessions	205 033	200 204	395 090
	F.C.T.V.A.	852 258	385 843	665 909
	Subventions	152 864	1 524 295	739 434
	Autres	15 356	26 847	50 089
	Emprunts	1 903 775	380 000	-
	Résultat de clôture N-1 (FRI)	346 921	356 883	1 297 008
	Restes à réaliser	1 724 777	615 217	910 879
	Autofinancement net	1 379 219	2 877 962	2 768 975
(b)-(a)	Résultat de clôture N (FRF)	260 701	197 993	716 723

Le résultat de l'année 2005, s'élève ainsi à la somme de **716.723 €**, comme indiqué ci-dessous, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.

Résultat de clôture N (FRF)	260 701	197 993	716 723
. R.A.R. Fonctionnement recettes	224 710	354 076	-
. R.A.R. Fonctionnement dépenses	10 000	12 500	-
Disponibilités réelles	475 411	539 569	716 723

CONSIDERANT que la Balance Générale se présente comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2005						
Résultats reportés N-1...	3 045 311,29			197 993,11	3 045 311,29	197 993,11
Opérations de l'exercice N	5 616 384,67	7 580 642,51	19 460 721,60	23 007 486,24	25 077 106,27	30 588 128,75
TOTAUX	5 616 384,67	7 580 642,51	19 460 721,60	23 007 486,24	25 077 106,27	30 786 121,86
Résultats de clôture année N		1 964 257,84		3 546 764,64		5 511 022,48
Résultats de clôture cumulés N + N-1	1 081 053,45			3 744 757,75		2 663 704,30
Restes à réaliser ...	2 857 860,00	910 879,00			2 857 860,00	910 879,00
Solde RAR	1 946 981,00				1 946 981,00	
TOTAUX CUMULES	3 938 913,45	910 879,00		3 744 757,75	2 857 860,00	3 574 583,30
RESULTATS DEFINITIFS	-3 028 034,45			3 744 757,75		716 723,30

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice budgétaire figurant au présent Compte Administratif sont constitués du déficit et de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, ainsi que des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2005,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERE les opérations comme régulières,

APPROUVE donc ainsi le Compte Administratif 2005, tel que réalisé au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

20/05/2006

Présent par :

20/05/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

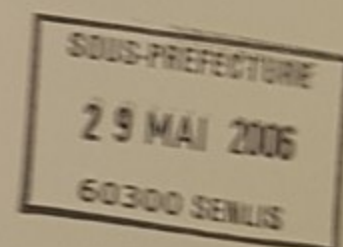
Date du 20/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 18 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour 19 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Mme BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. DINCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOAMER - Mme CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPEL - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BORDEZ

05) AFFECTATION du RESULTAT - COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT :**

Que le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif 2005, dont l'équilibre se présente comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1...	3 045 311,29			197 993,11	3 045 311,29	197 993,11
Opérations de l'exercice N	5 616 384,67	7 580 642,51	19 460 721,60	23 007 486,24	25 077 106,27	30 588 128,75
TOTAUX	5 616 384,67	7 580 642,51	19 460 721,60	23 007 486,24	25 077 106,27	30 786 121,86
Résultats de clôture année N		1 984 257,84		3 546 764,64		5 511 022,48
Résultats de clôture cumulés N + N-1	1 081 053,45			3 744 757,75		2 663 704,30
Restes à réaliser ...	2 857 860,00	910 879,00			2 857 860,00	910 879,00
Solde RAR	1 946 981,00				1 946 981,00	
TOTAUX CUMULES	3 938 913,45	910 879,00		3 744 757,75	2 857 860,00	3 574 583,30
RESULTATS DEFINITIFS	-3 028 034,45			3 744 757,75		716 723,30

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 3.744.757,75 €,

Considérant que l'affectation des résultats excédentaires doit participer prioritairement au financement, soit d'un déficit antérieur d'exploitation soit au besoin de financement de la section d'investissement,

Que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 3.028.034,45 €, après prise en charge des restes à réaliser de cette section,

Considérant que l'ordonnance n°2005-1027 du 25 août 2005, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, a introduit un certain nombre de modifications à l'instruction M14 à compter du 1^{er} janvier 2006, et **influence les modalités d'affectation des résultats 2005, dans le budget 2006**, notamment en ce qui concerne **la simplification du régime des provisions** :

Les provisions réglementées sont supprimées au profit d'un régime de provisionnement basé sur l'estimation des risques réellement encourus par la collectivité. Notre ville ayant souhaité constituer de véritables provisions, pour risque de perte de taxe professionnelle, «avec mise en réserve, c'est-à-dire de non-budgétisation des recettes en section d'investissement, afin de préserver ainsi leur disponibilité jusqu'à l'exercice de leur reprise», relève donc depuis le 1^{er} janvier 2006 du régime de droit commun.

Ainsi le retraitement des provisions, réglementées par l'ancienne instruction M14, pour garantie d'emprunts accordées (Creil Montataire Développement) et comptabilisées au compte 144, ainsi que la provision constituée en 2005 au compte 15 par la ville, a donc pour conséquences :

- **comptable** : reprise du solde créditeur du compte 144 en solde créditeur au compte 110,
- **budgétaire** : la diminution du résultat d'investissement apparaissant au compte administratif 2005, lors de sa reprise au budget 2006. Le résultat de fonctionnement 2005, sera quant à lui majoré à due concurrence, en ce qui concerne le compte 144. Par contre en ce qui concerne la provision constituée de 400.000 € au compte 1518 « provisions pour risques », celle-ci viendra diminuer le résultat global et sera mise en réserve.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFECTER A L'UNANIMITE le résultat de la manière suivante :

section d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	article 1068	3.028.034,45 €
section de fonctionnement	Excédent de fonctionnement reporté	article 002	716.723,30 €

Les résultats de l'année 2006 seront modifiés lors de leur reprise au budget 2006, comme suit :

suit :

Section	Résultats apparaissant au CA 2005	Corrections à apporter			Résultats repris au budget 2006
		Provisions		Total des corrections à apporter précédé de + ou -	
		Existant au 31/12/2005			
d'Investissement	- 1 081 053,45	Compte 144	- 316 646	- 716 646	- 1 797 699,45
		Compte 145			
		Comptes 146,15 29,39,49,59 (*)	- 400 000		
Section de Fonctionnement	+ 3 744 757,75	Compte 144 Compte 145	+ 316 646	+ 316 646	+ 4 061 403,75



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

06) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005 DE MADAME LA TRESORIERE PRINCIPALE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter :

- ✓ Le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,
- ✓ Le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été ordonné de passer dans les écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2005 par Madame la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le Compte de gestion 2005 dressé par Madame la Trésorière Principale Municipale.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

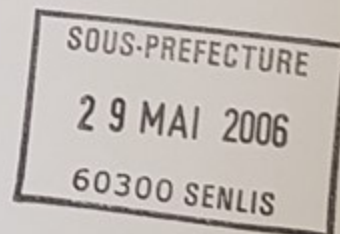
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

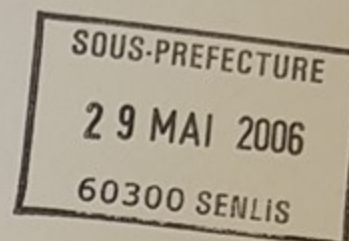
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

07) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01/2006

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT** :

QUE l'exécution du Budget 2006 nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDERANT que ceux-ci portent notamment sur :

- L'inscription en recettes de fonctionnement du supplément de Dotation de Solidarité Urbaine, qui nous a été notifié après le vote du budget primitif 2006,
- L'inscription en recettes de fonctionnement des pénalités de retard facturées aux entreprises, concernant les chantiers suivants :
 - 9050 Travaux de résidentialisation A. France 1.843,11 €
 - 9057 Rue Armand Desnosse 684,02 €
 - 9036 Espaces Extérieurs Cité Biondi 5.355,03 €
- Le transfert de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'achat de matériel,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

- Le transfert de crédits de la section d'investissement à la section de fonctionnement pour des travaux de peinture,
- L'inscription d'une participation au Groupement d'Intérêt Public pour les frais entraînés par l'opération de communication concernant le P.R.U.S. ,
- L'inscription de crédits complémentaires pour des travaux d'installation de chauffage et de climatisation dans le hall du Palace, ces travaux n'ayant pu être pris en compte dans l'opération de rénovation de cet équipement,
- L'inscription de crédits complémentaires pour la location de matériel de retransmission vidéo pour le service des sports,
- Des mouvements patrimoniaux relatifs à la mise à jour de l'actif, ce qui nécessite l'inscription de crédits complémentaires tant en recettes qu'en dépenses, concernant **l'intégration des frais d'études** au compte 21 des opérations suivantes :

- 9020 Chemin Départemental CD 123 Hameau de Magenta,
- 9029 P.R.U.S. des Martinets
- 9036 Espaces Extérieurs Biondi
- 9043 Espace de Rencontres

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code service ou Opération	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSF2.16/	01	74123	Dotation de Solidarité Urbaine (reliquat)		77 641,00
		022	Dépenses imprévues	41 600,00	
DSF2.17/	90		Contrat développement urbain		
		6554	Participation " G.I.P. Cité J.Uhry - Communication PRUS 2004"	1 200,00	
DSP2.22/	412		Animations Sportives		
		6135	Locations mobilières	22 724,00	
DSP2.22B/	412		Bâtiments sportifs		
		60632	Fournitures de petit équipement (transfert à la section d'investissement)	-480,00	
DST2.01/	020		Bâtiments divers		
		61522	Entretien & réparation (travaux de peinture virement sect. Investis.)	15 230,00	
DST2.11/	020		Direction générale des Services Techniques		
		7711	Dédits et pénalités		7 883,00
DSF2.09/	01		Dépenses non ventilables		
		023	Virement à la section d'investissement		
			S/Total Mouvements réels	80 274,00	85 524,00
				5 250,00	
			S/Total Mouvements d'ordre	5 250,00	0,00
			TOTAL Fonctionnement	85 524,00	85 524,00

Code service ou Opération	Fonction	Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSP2.22B/	412	2188	Bâtiments sportifs Acquisition matériel (transfert de la section de fonctionnement)	480,00	
9056	314	2315	SCENE du PALACE Constructions	20 000,00	
00001/	020	2313	Mairie Bâtiments administratifs Entretien & réparation (travaux de peinture virement sect.Fonction.)	-9 975,00	
00010/	61	2313	RPA Bâtiments administratifs Entretien & réparation (travaux de peinture virement sect.Fonction.) S/Total Mouvements réels	-5 255,00 5 250,00	0,00
DSF1.36/	01	21318	MOUVEMENTS PATRIMONIAUX Intégration frais d'études => Espace de rencontres inventaire 00011	28 642,00	
		2152	Intégration frais d'études => Voirie communale inventaire 00100	65 529,00	94 171,00
		2031	Frais d'études S/Total Mouvements patrimoniaux	94 171,00	94 171,00
DSF1.09/	01	023	DEPENSES NON VENTILABLES Virement de la section de fonctionnement S/Total Mouvements d'ordre	0,00	5 250,00 5 250,00
TOTAL Investissement				99 421,00	99 421,00



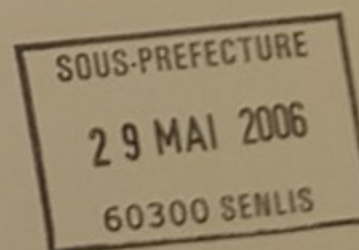
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.05.2006
Publié ou notifié le :
30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

8) ADMISSION EN NON VALEUR

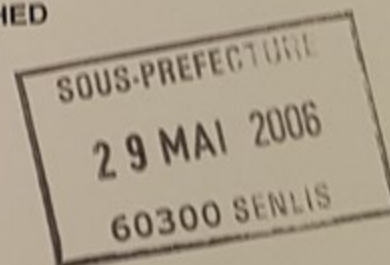
Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint aux Finances, EXPOSANT :

Que Madame la Trésorière Principale nous a transmis deux états des produits irrécouvrables.

Qu'une partie de ces impayés représente la somme de **1.176,27 €** (mille cent soixante seize euros et vingt sept centimes), pour les années 1999 à 2005, et correspond à de faibles sommes non réglées et pour quelques unes à des poursuites infructueuses,

Que la seconde partie de ces impayés représente la somme de **944,95 €** (neuf cent quarante quatre euros et quatre vingt quinze centimes) pour les années 2003 à 2005, et correspond, pour partie à des sommes modiques, à un trop perçu de salaire et à des frais de nettoyage d'un logement insalubre,

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la non valeur de ces produits.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de mettre en non valeur ces produits pour un montant total de 2.121,22 € (deux mille cent vingt et un euros et vingt deux centimes).

Les crédits nécessaires sont prévus au compte :

654 – pertes sur créances irrécouvrables

Fonction 01 – Dépenses non ventilables

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.5.2006

Publié ou notifié le :

30.5.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29.5.2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

09) BILAN CONCERNANT LES ACTIONS DE FORMATION 2005 DES ELUS LOCAUX

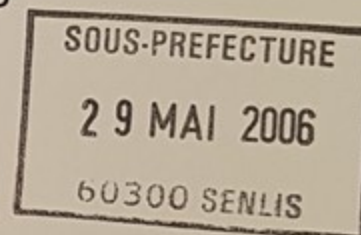
Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les éléments concernant les actions de formation réalisées en 2005, conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit un débat annuel autour du thème « Formation des Elus »,

- Montant inscrit au Budget Primitif 2005 en DSF 2.06/021/6535 5.450 €
- Montant dépensé 1.922 €

Nature de la Formation	Nom de l'Elu concerné	Montant de la dépense
Bilan des politiques sécuritaires	M. le Maire	237,00 €
Services publics, finances, décentralisation, emploi.... Quelle résistance et quelle alternative ? Quelles responsabilités et quelles actions des élus et des populations ?	M. le Maire - Messieurs Kordjani et Couallier - Mesdames Buzin et Deschamps	1 185,00 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Adapter son action d'Elu aux évolutions institutionnelles, économiques et sociales.	Madame C. Burato	500,00 €
TOTAL		1.922,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce bilan.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

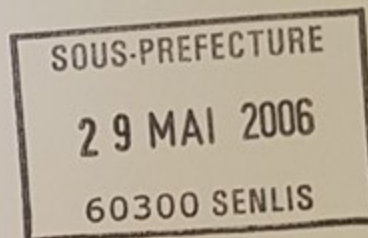
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

10) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 285 p APPARTENANT A M. KOCPINAR

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que M. KOCPINAR est propriétaire de la parcelle cadastrée AT 285p, sise lieudit « La Vallée de Vitel Sud » à Montataire, située dans le secteur UCi du POS, d'une superficie d'environ 30 m² ;

Considérant que cette parcelle est incluse dans le sol d'alignement ;

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan cadastral,

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AT 285p sise lieudit « La Vallée de Vitel Sud » à Montataire d'une superficie d'environ 30m2, appartenant à M. KOCPINAR à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

11) MOTION CONCERNANT LE RETRAIT DU FINANCEMENT DE L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION CONCERNES PAR LA RENOVATION URBAINE

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

L'OPAC Oise Habitat, pour mener à bien l'opération de démolition/reconstruction de la Cité Jules Uhry, doit financer l'opération sur ses fonds propres à hauteur de 460 000 €. Cette solution, conséquence des critères de financement élaborés par l'ANRU, ne remettait pas en cause l'équilibre financier global de l'OPAC.

Cependant une lettre adressée au Directeur Général de Oise Habitat le 9 février 2006, par le Directeur Financier du Cilova fragilise notamment les perspectives de réalisation des projets de construction dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine.

En effet, les opérations localisées dans le périmètre des ZUS, n'entrent plus dans les priorités d'intervention fixées par le Conseil d'Administration de l'Union d'Economie Sociale pour le Logement (UESL)

(Annexe : correspondance du Cilova du 9 février 2006)

Or, les quatre dossiers de la programmation 2005 de Oise Habitat représentant 105 logements à construire (64 à Creil et 41 à Montataire), déposés au sein des services de

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

l'Etat faisaient apparaître un besoin de financement au titre du 1% à hauteur de 1 173 000 € soit 9,3 % du montant total de besoin de financement calculé à 12 585 000 €.

Ainsi c'est l'esprit même de la réussite des projets de renouvellement Urbain qui est menacé car le retrait du 1 % décidé par l'UESL condamne les projets de construction à terme dans les périmètres ZUS.

De plus, cette nouvelle intervient dans un contexte économique défavorable marqué par la hausse des taux d'emprunts de + 0,25 % (en majorité) à partir du 1^{er} février 2006. Cette mesure grève évidemment l'autofinancement des organismes bailleurs et donc diminue la possibilité d'injecter des fonds propres.

En effet, la charge financière annuelle supplémentaire liée aux projets futurs d'investissement s'élèverait à 253 000 €, soit une augmentation des coûts de 1 500 000 € sur une période de 6 ans pour une progression de 25 points du taux d'emprunt.

Ainsi, après avoir exposé la problématique et l'impact financier sur la santé financière de l'OPAC Oise Habitat suite au retrait du financement du 1 % dans les projets de construction des quartiers de rénovation urbaine, le conseil municipal entend soutenir l'OPAC Oise Habitat et protester auprès de l'UESL sur ses nouvelles règles de financement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

12) CONVENTION OISE HABITAT / VILLE DE MONTATAIRE - MISE EN LUMIERE DES ENTREES D'IMMEUBLES, AVENUE ANATOLE FRANCE

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

La ville a réalisé des travaux relatifs à la résidentialisation des pieds d'immeubles situés au 76, 78, 80, 86, 88 et 90, avenue Anatole France.

Afin de parachever l'ensemble, OISE HABITAT et la ville de Montataire proposent la mise en place à chaque entrée d'immeuble d'un réflecteur équipé d'un luminaire.

Ces travaux seront menés sous maîtrise d'ouvrage et sous maîtrise d'œuvre de la ville et financés à hauteur de 50 % par chaque partenaire.

La ville émettra, après la réception des travaux, un titre de recette à l'encontre de OISE HABITAT.

Il convient donc de définir les modalités de participation des deux partenaires, OISE HABITAT et la ville, à la réalisation et au financement des travaux par l'intermédiaire d'une convention.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec OISE HABITAT définissant les modalités de participation technique et financière et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

13) CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC FRANCE TELECOM POUR LE CHANTIER DE LA SENTE DES CHERES VIGNES.

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant les marchés de travaux n° 015/04 et n° 016/04 prévoyant le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication,

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de constructions des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 2 914,66 € HT.

Q'un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

--*

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

14) CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC France TELECOM POUR LE CHANTIER DE LA RUE ARMAND DESNOSSE.

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant les marchés de travaux n° 009/04 et n° 010/04 prévoyant le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de constructions des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 738, 17 € HT.

Q'un titre de recette exécutoire sera donc émis à l'encontre de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer une convention avec France Télécom, définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29 mai 2006

Publié ou notifié le :

30 mai 2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30 mai 2006

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

15) CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC FRANCE TELECOM POUR LE CHANTIER DE LA RUE SALVADOR ALLENDE.

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom.

Considérant les marchés de travaux n° 011/04 et n° 012/04 prévoyant le financement des prestations de la ville de Montataire relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de constructions des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques ainsi que l'entretien de ses équipements,

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 7.606, 18 € HT.

Q'un titre de recette exécutoire sera donc émis à l'encontre de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, à signer une convention avec France Télécom, définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

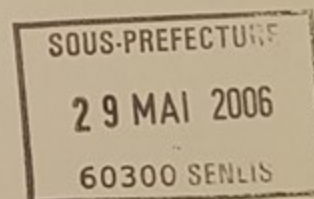
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

16) MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE COMMUNALE N° 004/06 - AVENANT DE CHANGEMENT DE NOM DE RAISON SOCIALE APPIA OISE VERS APPIA PICARDIE

Sur le rapport de Monsieur GODARD, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

La restructuration du groupe EIFFAGE dont dépend la société APPIA OISE a pour conséquence un changement de nom de raison sociale. APPIA OISE devient APPIA PICARDIE, tous les droits et obligations de l'entreprise liés au marché n° 004/06 avec la commune restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Approuve l'avenant de changement de nom de raison sociale et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/05/2006

Publié ou notifié le :

30/05/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/05/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

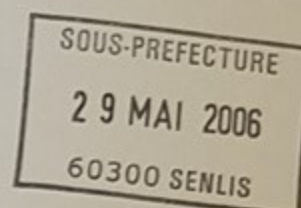
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

17) CONSULTATION POUR AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a décidé, par une délibération du 23 juin 1998, l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise.

Cette décision permet le lancement de la procédure de consultation des communes prévue par l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983.

En effet, la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 précise que le Conseil municipal doit émettre :

- un avis simple sur le projet de plan concernant le territoire communal ;
- et un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune de maintenir l'accès des chemins ruraux au passage des randonneurs et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés. Dans le cas contraire un itinéraire de substitution devra être proposé au Conseil Général après l'avoir informé de la suppression ou de l'aliénation du chemin rural concerné.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le dossier d'aménagement a fait l'objet d'une présentation lors de la commission environnement du 13 avril dernier,

Que l'ensemble des travaux, estimé à 30 824 € HT, consiste en la mise en place d'un jalonnement directionnel, de plaques botaniques, de corbeilles, ...

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé : « à la découverte de Montataire » ;
- 2) de donner son accord sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux suivants :
 - a. Lieu dit « Fond des Châtaigniers », « bosquet Messire Renault »,
 - b. Chemin d'exploitation, lieux dits « la Gorge Margot », « la côte des Veaux », « le Haut de la cavée de Froidmont »
 - c. Cavée de Froidmont, lieux dits « le bas de la cavée de Froidmont », « la Garenne de Froidmont »
 - d. Chemin d'exploitation dit de la Garenne de Froidmont
 - e. Cavée du Pont Rouge
- 3) S'engage à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits
- 4) S'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil Général un itinéraire de substitution ;
- 5) S'engage à accepter le balisage, le panneauage et la promotion du circuit ;
- 6) Sollicite le Conseil Général afin d'obtenir une subvention au taux de 50 % du montant HT dépensé.

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

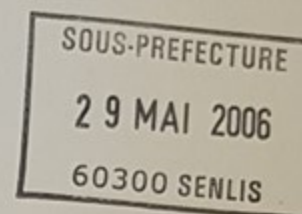
29 MAI 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006



L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

18) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER UN APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE PROGRAMME DE VOIRIE COMPLEMENTAIRE 2006

Sur le rapport de Monsieur GODARD, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que la commission de maintenance du patrimoine s'est réunie le 2 février 2006, afin d'établir les propositions budgétaires pour l'année 2006,

Que lors du vote du budget 2006, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux du programme de voirie complémentaire 2006,

Que compte tenu de la spécificité de chaque chantier, il y a lieu de diviser ce programme en plusieurs lots, à savoir :

- Lot n°1 : rue de Condé, Voirie et réseaux divers ;
- Lot n°2 : rue de Condé, basse tension - éclairage public - télécommunication - télédistribution
- Lot n°3 : rue Bessemer, Voirie et réseaux divers
- Lot n°4 : rue Bessemer, basse tension - éclairage public - télécommunication - télédistribution

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 430 000 € TTC.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.5.2006
Publié ou notifié le :
30.5.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.5.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

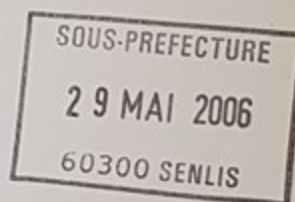
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI – M. CLAUSTRE – Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

19) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – MARCHE N° 018/04 LOISELEUR PAYSAGE SA – AVENANT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

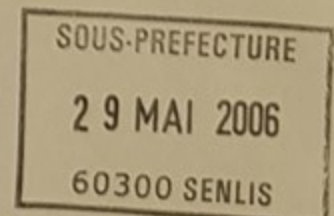
Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance de patrimoine, exposant :

La société LOISELEUR réalise une partie de l'entretien des espaces verts de grandes surfaces sur le territoire de notre ville depuis le 21 octobre 2005 pour un montant de 165 231,03 € TTC.

Les nombreux projets de requalification des espaces choisis par la commune ont généré des surfaces supplémentaires qu'il convient d'intégrer au marché.

Les sites à entretenir sont les suivants :

- Aire de stationnement rue Jean Jaurès ;
- Banquettes arbustives rue Lénine ;
- Haies vives chemin rural des « Champarts » et de la « Croix détruite » ;
- Banquettes engazonnées rue Emile Zola ;
- Fauchage du parc urbain « le Prieuré ».



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Que ces nouvelles dispositions entraînent une plus value d'un montant de 8 249,38 € TTC.

Que le nouveau montant du marché s'élève à 173 480,41 € TTC.

Que cette somme a été prévue au budget primitif 2006 sur le compte DST 2.9/823/61521

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.05.2006

Publié ou notifié le : 30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

20) ATTRIBUTION DES BOURSES AUX ETUDIANTS POST-BACCALAUREAT ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, exposant :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens et aux étudiants qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme de bourses,

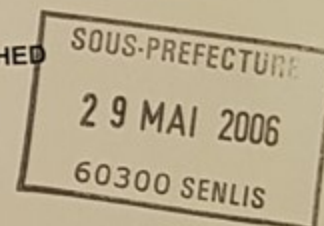
Les critères d'accès à la bourse intègrent les étudiants post-baccalauréat ainsi que les jeunes de moins de 28 ans qui suivent des formations rémunérées ou non, permettant la délivrance d'un diplôme reconnu par l'Education Nationale.

QUE pour l'année 2006/2007, la Commission Scolaire demande de reconduire l'attribution d'une aide complémentaire à la bourse pour les étudiants inscrits dans un établissement éloigné du domicile selon les quatre zones géographiques (en dehors de l'agglomération creilloise).

Les étudiants basés à l'étranger peuvent bénéficier d'une autre forme d'aide appelée bourse d'aide aux projets mais sans avoir accès à l'aide complémentaire d'éloignement du domicile.

La Commission Scolaire demande de reconduire cette aide en fixant une date limite de dépôt au 15 décembre 2006,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide à l'unanimité :

1) L'ATTRIBUTION d'une bourse aux étudiants post-baccalauréat jusqu'à l'âge limite de 28 ans à la date de la demande selon le quotient suivant :

- d'un montant de 229,00 € pour un quotient inférieur ou égal à 1 524 € annuel ;
- d'un montant de 199,00 € pour un quotient supérieur à 1 524,01 € et inférieur ou égal à 3 049 € annuel ;
- d'un montant de 153,00 € pour un quotient supérieur à 3 049,01 € et inférieur ou égal à 7 622 € annuel ;
- d'un montant de 122,00 € pour un quotient supérieur à 7 622,01 € et inférieur ou égal de 13 720 € annuel ;
- d'un montant de 92,00 € pour un quotient supérieur à 13 720,01 € annuel.

Sur la base de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2005 des parents et de l'étudiant divisé par le nombre de parts fiscales.

Sur présentation des pièces réclamées pour la constitution du dossier justifiant la position d'étudiant du demandeur et sa résidence sur la commune et, éventuellement, toute autre pièce jugée nécessaire à l'étude du dossier.

En cas d'absence de production des pièces justificatives des revenus, il sera alloué d'office une bourse au montant **MINIMUM**,

2) L'ATTRIBUTION d'une aide complémentaire selon la zone géographique de l'établissement scolaire :

ZONE 1	Paris et Région Parisienne	23,00 €
ZONE 2	Nord de la France	30,00 €
ZONE 3	Oise sauf Creil, Nogent et Montataire	15,00 €
ZONE 4	Autres régions de France	45,00 €

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve de dépôt du dossier avant le **15 DECEMBRE 2006**.

La dépense est inscrite au budget primitif – Fonction 2 Enseignement Formation – Sous Fonction 23 Enseignement supérieur – Article 6714 Bourses et Prix.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.05.2006
Publié ou notifié le : 30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du : 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

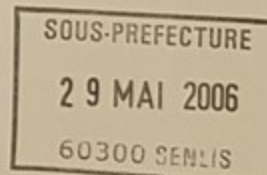
ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•-•-•



21) FRAIS DE SCOLARITE - ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

Qu'au terme de l'article 23 de la Loi 83-663 du 27 juillet 1983 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, les communes accueillant des enfants extérieurs dans leurs écoles publiques, sont encouragées à conclure des accords de réciprocité ;

Que si les accords ne peuvent être conclus, les communes fixent, annuellement, la contribution aux charges de fonctionnement qui sera sollicitée lors de l'accueil des enfants extérieurs ;

Lors de sa séance du 9 octobre 1992, le Conseil Municipal a décidé, pour l'année 1992/1993 de fixer la contribution des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants extérieurs au montant arrêté par Monsieur le Préfet de l'Oise, sur la base des propositions faites par l'Union des Maires de l'Oise ;

Que cette somme est actuellement arrêtée à 510,45 euros pour l'année 2005/2006 pour les communes hors canton et à 342,21 euros pour les communes du canton ;

VU l'étude réalisée en 2004 faisant apparaître le prix de revient réel des dépenses de fonctionnement qu'engage chaque année la Ville de Montataire par élève, estimé à 797 euros ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

VU la proposition de la commission scolaire du 25/02/05 visant à augmenter, chaque année, à hauteur de 25 % le montant actuel la contribution aux charges de fonctionnement des enfants extérieurs à la commune afin de ramener progressivement cette contribution au prix de revient ;

VU la délibération du 21 mars 2005 visant à augmenter de 25 % le montant actuel la contribution aux charges de fonctionnement des enfants extérieurs à la commune et de 10 % le montant actuel pour les communes du canton ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- 1) De passer des accords avec toutes les communes dès lors que cela sera possible ;
- 2) De passer des accords de **réciprocité partielle** avec les communes de GIRES LES MELLO, GOUVIEUX ;
- 3) De reconduire les accords de **réciprocité totale** déjà existants avec les communes de CREIL, NOGENT SUR OISE, THIVERNY, MONCHY-SAINT-ÉLOY, VILLERS-SAINT-PAUL, ST VAAST-LES-MELLO, SAINT-LEU-D'ESSERENT ;
- 4) De reconduire les accords de **réciprocité partielle** déjà existants avec la commune de BURY, MOUY, LAIGNEVILLE, RIEUX ;
- 5) De fixer la contribution des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants extérieurs scolarisés dans les écoles de MONTATAIRE, tant élémentaires que maternelles, à **638,00 €** pour l'année scolaire 2006/2007 ;
- 6) De fixer cette contribution pour les communes du Canton de Montataire, hors accord de réciprocité : MAYSEL, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, BLAINCOURT, GRAMOISY, MELLO, PRECY-SUR-OISE, à la somme de **376,40 €** ;
- 7) De fixer la contribution annuelle pour les enfants scolarisés en cours d'année, calculée au prorata de l'année en cours ;
- 8) De fixer la contribution maximum pour MONTATAIRE aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'extérieur, tant élémentaires que maternelles à **638,00 €** et d'en appeler à l'arbitrage du Préfet, tel que prévu par la loi, lorsque la contribution demandée serait supérieure à cette somme.



Pour extrait certifié conforme,

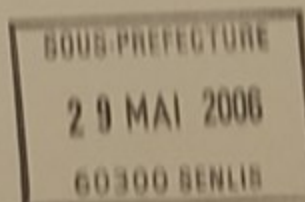
Le Maire

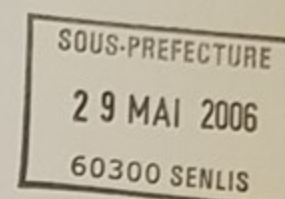
Jean-Pierre BOSING

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 29.05.2006
Publié ou notifié le : 29.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du : 29.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

22) REMBOURSEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT AUX LYCEENS ET ETUDIANTS ANNEE SCOLAIRE 2006/2007

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme suivante :

➤ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT pour les déplacements scolaires sur les réseaux du STAC sur présentation de la carte de transport de l'année scolaire en cours,

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduite de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 décembre 2006,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE A L'UNANIMITE

Le remboursement des frais de transport aux lycéens et aux étudiants utilisant les réseaux du STAC pour se rendre dans leurs établissements scolaires au tarif en vigueur au 1er septembre 2006 en posant un âge limite de 28 ans à la date de la demande.

Le remboursement est limité à certains quartiers de Montataire déterminés selon le plan annexé à la présente pour les lycéens et étudiants fréquentant le lycée André MALRAUX de Montataire.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 DECEMBRE 2006.

Les crédits sont inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Rubrique 252 Transport Scolaire - Article 6247 Transports Collectifs.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MAI 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ – M. MERCIER – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNIK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET – M. ZANETTI – M. CLAUSTRE – Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

23) ATTRIBUTION D'UN PRET DE LIVRES AUX LYCEENS ET AUX ETUDIANTS - Année Scolaire 2006/2007

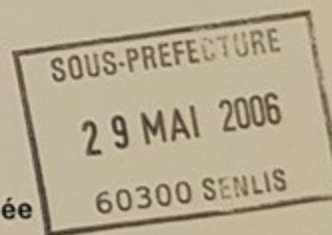
SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous les formes suivantes :

➤ PRET DE LIVRES SCOLAIRES aux CAP, BEP, élèves de la PREMIERE à la TERMINALE et élèves de BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduction de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 novembre 2006,

compte-tenu de l'aide financière du Conseil Régional reconduite à la rentrée de septembre 2006 au bénéfice des lycéens entrant dans un cycle SECONDAIRE pour un montant de 40 euros,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE A L'UNANIMITE

L'attribution des livres aux élèves qui suivent les enseignements de deuxième année suivants :

➤ CAP, BEP, PREMIERE à la TERMINALE, BAC PRO et BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

Les élèves entrant dans un nouveau cycle dans le SECONDAIRE et ceux suivant déjà un cycle dans le SECONDAIRE pourront en complément de l'aide financière du Conseil Régional obtenir des manuels en fonction du stock disponible.
Si cette aide financière s'avère insuffisante et le stock de la ville épuisé, les élèves pourront recevoir un complément en bon de commande.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 NOVEMBRE 2006.

Les crédits sont inscrits au budget primitif - Fonction 2 Enseignement Formation - Sous Fonction 22 Enseignement du 2nd degré - Article 6067 Fournitures scolaires.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.05.2006

Publié ou notifié le :

30.05.2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.05.2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MAI 2006

L'an Deux Mil Six le vendredi 19 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué une première fois le 3 mai pour se réunir le 15 mai puis, faute de quorum, convoqué ce même jour, 15 mai 2006, s'est réuni sur un ordre du jour identique, en séance ordinaire, salle de la Libération (rue des Déportés à Montataire), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ - M. MERCIER - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. DETRAUX représenté par Mme SALES, Mme DACHEUX représentée par M. BOYER, M. WOZNAK représenté par Mme BURATO, M. D'INCA représenté par M. COUALLIER, Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS - Mme WALLET représentée par Mme BENOUMER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CAPET - M. ZANETTI - M. CLAUSTRE - Mme GRUNY

ETAIENT ABSENTS : M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

24) SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1er DEGRE ET DU 2nd DEGRE - ANNEE SCOLAIRE 2005/2006 -

Sur le rapport de Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

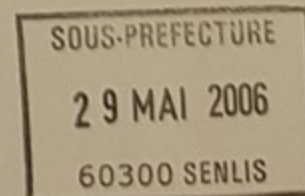
Que chaque année, la Ville souhaite aider les établissements scolaires dans le cadre de projets artistiques, culturels, sportifs et linguistiques ;

Que les subventions permettent de favoriser la réalisation de ces projets et de diminuer les participations financières des familles ;

Vu la proposition de la Commission Scolaire du 19 avril 2006 ;

Compte tenu des difficultés pour les établissements scolaires d'obtenir des financements extérieurs ;

Pour l'année scolaire 2005/2006, les demandes des établissements sont les suivantes :



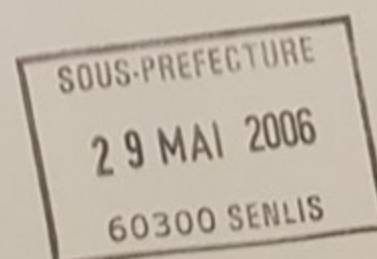
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Etablissements du 1 ^{er} degré	PROJET	Coût global En €	Financement Ville
Ecole maternelle Jacques Decour 1	AEC : Marionnettiste	300	150
Ecole maternelle Jacques Decour 2	AEC : «Composons avec les formes et les couleurs» Sortie «Classe poney» / Le monde de la ferme	1530 850 1050	300 190
Ecole maternelle Henri Wallon	AEC : «A la table des peintres»	300	150
Ecole maternelle Paul Langevin	AEC «Ludothèque» Classe de découverte «Tannerre »	1450 4539	200 580
Ecole élémentaire Jean Jaurès	AEC «Notre journal sur l'année solaire»	900	200
TOTAL		10919	1770

Etablissement du 2 ^{ème} degré	Projet	Coût global En €	Financement Ville
Collège Anatole France	Sortie « Futuroscope » Classe verte sportive en Lozère Voyage en Angleterre Voyage en Allemagne	5184 12221 12274 14100	)))) 1500
Association sportive Du Collège Anatole France	Championnat de France UNSS d'aérobic	592 + frais de transport	700
TOTAL		44 371	2200

Etablissement du 2 ^{ème} degré	Projet	Coût global En €	Financement Ville
Lycée André Malraux	Projet PEC / «Raconte moi une histoire » « Ma mémoire, notre patrimoine	968,00 1887,50	)) 1200
TOTAL		2855,50	1200
Lycée Marie Curie	Voyage en Espagne Madrid du 09 au 14 avril 2006	13402,00	35
TOTAL		13402,00	35

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,



Contenu et devis 100

pour le sous-préfet de Senlis
le Secrétaire Général
Michel CATTIN

APPROUVE A L'UNANIMITE le versement des subventions suivantes :

Ecoles maternelles et élémentaires : 1770 €
Collège Anatole France : 2200 €
Lycée André Malraux : 1200 €
Lycée Marie Curie : 35 €

Les crédits sont inscrits au BP 2006 - Enseignement du 1^{er} degré - DSP 2.15 213/6574 et enseignement du 2nd degré : Collège DSP 2.16-22/6574 et Lycée DSP 2.16-22/65738.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.05.2006
Publié ou notifié le :
30.05.2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 30.05.2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire/et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

